

Le journal des



Marchés Publics

Public Contracts Journal

Bulletin d'Annonces des Marchés Publics / Public Contracts Bulletin - Directeur de Publication Joseph NGO

Regulation 2.0
Open Contracting
eJDM
Pridesoft
Mobile
e-CNE
Transparence
e-Regulation
e-Governance



Gratuit sur Google play

SANTE PUBLIQUE	01	BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS	02	EDUCATION	03
SOCIAL	03	ADMINISTRATION	11	ECONOMIE	03
RURAL	10	ENERGIE	03	NON DEFINIS	01

N° 2488

31 Janvier 2022

31 January 2022

5:50 PM/17H:50

à Timbrer

PUBLICITÉ

Service e-JDM

JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE

CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Prestataire

Raison Sociale(*) :

N° Carte Contribuable(*) :

N ° Registre de Commerce(*) :

Statut Juridique(*) : ETS SARL SA

Type Entreprise(*) : TPE PE PME PMI GE

Capital (chiffres en FCFA):

Localisation

Pays : Ville :

Adresse(**) : B.P. :

Tél. (*): Fax :

E-mail(*) :

Site web :

Information sur la Commande Publique

Type Procédure(*) : AOIO AOIR AONO AONR BC DC DP AMI/ASMI GG

Exercice(*) :

Référence(*) :

Maître d'Ouvrage(*) : Autorité Contractante :

Objet(*) :

Montant(en chiffres) (*) :

Date Signature(*) :

Information sur le Paiement

Etablissement Bancaire(*) : Express Union (N° 91190008943026) CC EC-SA (N° 100-017265-314-30) BICEC (N° 97568660005/16)

Banque Atlantique (N° 9510173000510) SCB-CAMEROUN (N° 9000019311691) Paierie Générale

N° Reçu Versement/Virement(*) :

Date de Versement(*) :

Documents Joint à la Demande

Original Reçu Versement/Virement(*) : Oui Non | Copie Carte Contribuable : Oui Non

Copie de la Commande Publique (BCA, AAO) (*) : Oui Non | Copie Registre de Commerce : Oui Non

(*) Champs à remplir obligatoirement.
(**) quartier, rue, etc....



SOMMAIRE

RESUME DES CONSULTATIONS

1	Reference	N°0008/SIC/DG/2020 Lire
	Titre/objet	DECISION N°0008/SIC/DG/2020 DU 26 JANVIER 2022 PORTANT ATTRIBUTION DE LA CONSULTATION N°027/DC/SIC/CIPM/2021 DU 29 NOVEMBRE 2021 POUR LE GARDIENNAGE DE CERTAINS SITES DE LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CAMEROUN (SIC) AU TITRE DE L'EXERCICE 2022
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

2	Reference	N°005/AER/DG/DARH/SDA/SM/2022 Lire
	Titre/objet	DECISION N°006/AER/DG/DARH/SDA/SM/2022 PORTANT ATTRIBUTION DE LETTRE – COMMANDE SUITE À LA DEMANDE DE COTATIONS N°004/DCO/AER/DG/DARH/SDA/SM/2021 DU 16/12/2021, RELATIVE AU NETTOYAGE ET À L'ENTRETIEN DE LA DIRECTION GÉNÉRALE, DES BUREAUX ANNEXES ET DES SERVICES DÉCONCENTRÉS DE L'AGENCE D'ELECTRIFICATION RURALE DU CAMEROUN POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

3	Reference	COMMUNIQUE RADIO-PRESSE N°0008 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE RADIO-PRESSE N°0008 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°016/AONR/SIC/CIPM/2021 DU 02 SEPTEMBRE 2021 POUR LERECRUTEMENT D'UN CONSEIL FISCAL A LA SOCIETE IMMOBILIRE DU CAMEROUN (SIC) AU TITRE DES EXERCICES 2021-2022.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

4	Reference	N°006/AER/DG/DARH/SDA/SM/2022 Lire
	Titre/objet	DECISION N°005/AER/DG/DARH/SDA/SM/2022 PORTANT ATTRIBUTION DE LETTRE-COMMANDE, SUITE A LA DEMANDE DE COTATION OUVERT N°003/DCO/AER/DG/DARH/SDA/SM/2021 DU 16/12/2021, RELATIVE A LA FOURNITURE DE LA CONNEXION INTERNET A LA DIRECTION GENERALE ET DANS LES BUREAUX ANNEXES DE L'AGENCE D'ELECTRIFICATION RURALE DU CAMEROUN POUR LA PERIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022.
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

5	Reference	N°002/DC/FEICOM/CIPM/ 2022 Lire
	Titre/objet	DEMANDE DE COTATION N°002/DC/FEICOM/CIPM/ 2022 DU 28 JAN 2022 POUR L'OPTIMISATION DE LA PLATEFORME COLLABORATIVE DU FEICOM
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	24-02-2022

RESUME DES CONSULTATIONS

6

Reference [01/DC/ONCC/CIPM/2022 DU 27 JANVIER 2022](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS DE CONSULTATION N°01/DC/ONCC/CIPM/2022 DU 27 JANVIER 2022 POUR LA FOURNITURE DES PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES BUREAUX DE L'OFFICE NATIONAL DU CACAO ET DU CAFE (ONCC) FINANCEMENT : BUDGET DE L'OFFICE –EXERCICE 2022

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture 22-02-2022

7

Reference [00005/ASMI/MINEE/SG/DERME/2022 DU 31 Janvier 2022](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERÊT N° 000005/ASMI/MINEE/SG/DERME/2022 DU 31 JANVIER 2022 POUR LA PRESELECTION DES CABINETS OU BUREAUX D'ETUDES TECHNIQUES (B.E.T) EN VUE DE L'ELABORATION ET DIFFUSION DU BILAN ENERGETIQUE DU CAMEROUN, EDITION 2022 FINANCEMENT : BIP 2022

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture 24-02-2022

8

Reference [COMMUNIQUE RADIO-PRESSE N°006](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE RADIO-PRESSE N°006 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°019/AONO/SIC/CIPM/2021 DU 17 SEPTEMBRE 2021 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE SECURISATION DE LA CITE SIC DE GRAND MESSA A YAOUNDE.

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

9

Reference [N°001/AER/DG/DARH/SDA/SM/2022](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°001/AER/DG/DARH/SDA/SM/2022 PORTANT ATTRIBUTION DE LETTRE-COMMANDE, SUITE A LA DEMANDE DE COTATION OUVERT N°003/DCO/AER/DG/DARH/SDA/SM/2021 DU 16/12/2021, RELATIVE A LA FOURNITURE DE LA CONNEXION INTERNET A LA DIRECTION GENERALE ET DANS LES BUREAUX ANNEXES DE L'AGENCE D'ELECTRIFICATION RURALE DU CAMEROUN POUR LA PERIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022.

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

10

Reference [N° 0065-22/ADC/DG/DG.M/DG.ME2](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N° 0065-22/ADC/DG/DG.M/DG.ME2 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE AU REMPLACEMENT DE LA CELLULE HAUTE TENSION INVERSEUR DE SOURCE ARRIVÉE NORMALE/SECOURS 15 KV DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE DOUALA.

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

11

Reference [N°001/DC/FEICOM/CIPM/ 2022](#) [Lire](#)

Titre/objet DEMANDE DE COTATION N°001/DC/FEICOM/CIPM/ 2022 DU 28 JAN 2022 L'ACQUISITION ET LA CONFIGURATION DES LOGICIELS DE SURVEILLANCE, DE MODÉLISATION ET DE VIRTUALISATION DE L'INFRASTRUCTURE INFORMATIQUE AU FEICOM

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture 24-02-2022

RESUME DES CONSULTATIONS

12	Reference ADDITIF N°1 Lire Titre/objet ADDITIF 1 N° /AD/C-AYOS/2022 DU PORTANTT ADDITIF DES DAO N°01, 02, 04, 06, 07, 08, 09, 10, ET 11 DC N°03 DU 03 JANVIER 2022 POUR L'EXECUTION DE CERTAINS TRAVAUX DANS LA COMMUNE D'AYOS LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AYOS MAÎTRE D'OUVRAGE, AUTORITÉ CONTRACTANTE PORTE À LA CONNAISSANCE DES ENTREPRISES AYANT SOUMISSIONNÉ POUR LES APPELS D'OFFRES SUSCITÉS QUE LES DAO Y RELATIFS SONT MODIFIÉS AINSI QU'IL SUI : 1- DATE DÉPÔT ET OUVERTURE DES OFFRES DANS LE RÈGLEMENT PARTICULIER DES APPEL D'OFFRES 01, 02, 04 , 10 , 11 ET LA DC 03 Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture N/A
-----------	--

13	Reference 002/A/C-NGOURA/SG/2022 Lire Titre/objet ADDITIF RECTIFICATIF SUR AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT 001/AONO/C.NGRA/SG/ST/CIPM/NGRA/2022 DU 22JANVIER2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE SALLES DE CLASSE DANS CERTAINES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES ET CENTRE PRESCHOOLAIRE COMMUNAUTAIRE (CPC) DE LA COMMUNE DE NGOURA. Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture N/A
-----------	--

14	Reference 00002/A/C-NGOURA/SG/2022 Lire Titre/objet ADDITIF RECTIFICATIF SUR AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT 004/AONO/C.NGRA/SG/ST/CIPM/NGRA/2022 DU 22JANVIER2022 POUR LES DE L'ECLARAGE PUBLIC PAR-LAMPADAÎTES SOLAIRE DANS LA LOCALITE GARGA-SARALI DANS LA COMMUNE DE NGOURA Nature de prestation Autres Infrastructures Date de cloture N/A
-----------	---

15	Reference 008/AONO/C-YINGUI/CIPM/2022 DU 1er FEVRIER 2022 Lire Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°008/AONO/C-YINGUI/CIPM/2022 DU 1ER FEVRIER 2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MINI CENTRALE SOLAIRE DANS LES LOCALITES DE NDEM ET KAK DANS LA COMMUNE DE YINGUI - DEPARTEMENT DU NKAM - REGION DU LITTORAL (PHASE I)FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DE LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN, EXERCICE 2022 Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture 22-02-2022
-----------	--

16	Reference 002/AONO/C.SAL/SG/ST/CIPM/2022 Lire Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 002/AONO/C.SAL/SG/ST/CIPM/2022 DU 27/01/2022 POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE EN TERRE DE SALAPOUMBE (9 KM) DANS LA COMMUNE DE SALAPOUMBE, DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO, REGION DE L'EST FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC - EXERCICE 2022. Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières Date de cloture 03-03-2022
-----------	--

RESUME DES CONSULTATIONS

17

Reference [002 /AONO/PU/ C-MVANGAN/CIPM/2022 DU 31/01/2022](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002 /AAONO/PU/ C-MVANGAN/CIPM/2022 DU 31/01/2022 POUR LES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION SOLAIRE DE LA LOCALITE D'AMVOM DANS LA COMMUNE DE MVANGAN, DEPARTEMENT DE LA MVILA, REGION DU SUD, EN PROCEDURE D'URGENCE

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture 01-03-2022

18

Reference [ADDITIF N°0001](#) [Lire](#)

Titre/objet ADDITIF N°0001 DU 26 JANVIER 2022 A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/AONO/MINEPAT/CIPM/2021 DU 31 DECEMBRE 2021 EN VUE DU RECRUTEMENT D'UNE SOCIETE DE GARDIENNAGE POUR LA SECURISATION DES IMMEUBLES ET ANNEXES DES SERVICES CENTRAUX DU MINEPAT, EN PROCEDURE D'URGENCE

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

19

Reference [COMMUNIQUE RADIO-PRESSE N°0007](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE RADIO-PRESSE N°0007 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE LA CONSULTATION N°027/DC/SIC/CIPM/2021 DU 29 NOVEMBRE 2021 POUR LE GARDIENNAGE DE CERTAINS SITES DE LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CAMEROUN (SIC) AU TITRE DE L'EXERCICE 2022.

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

20

Reference [N°02/AER/DG/DARH/SDA/SM/2022](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°02/AER/DG/DARH/SDA/SM/2022 PORTANT ATTRIBUTION DE LETTRE – COMMANDE SUITE À LA DEMANDE DE COTATIONS N°004/DCO/AER/DG/DARH/SDA/SM/2021 DU 16/12/2021, RELATIVE AU NETTOYAGE ET À L'ENTRETIEN DE LA DIRECTION GÉNÉRALE, DES BUREAUX ANNEXES ET DES SERVICES DÉCONCENTRÉS DE L'AGENCE D'ELECTRIFICATION RURALE DU CAMEROUN POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022.

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

21

Reference [N°000575/21/ASMI/MINEE/FDSE du 25 octobre 2021](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°0000001 /21/C/MINEE DU 07 JANVIER 2022 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET N°000575/21/ASMI/MINEE/FDSE DU 25 OCTOBRE 2021 POUR LA PREQUALIFICATION DES CONSULTANTS EN VUE DU RENFORCEMENT DES CAPACITES DES CADRES DU MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE SUR LES PRINCIPES DE LA TARIFICATION DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE.

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

22

Reference [N°0007/D/SIC/DG/2022](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N°0007/D/SIC/DG/2022 DU 26 JANVIER 2022 PORTANT ATTRIBUTION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°019/AONO/SIC/CIPM/2021 DU 17 SEPTEMBRE 2021 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE SECURISATION DE LA CITE SIC DE GRAND MESSA A YAOUNDE.

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

23

Reference [02/DC/ONCC/CIPM/2022 DU 28 JANVIER 2022](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS DE CONSULTATION N°02/DC/ONCC/CIPM/2022 DU 28 JANVIER 2022 POUR LA FOURNITURE DES PRESTATIONS DE GARDIENNAGE DES LOCAUX DE L'OFFICE NATIONAL DU CACAO ET DU CAFE (ONCC) FINANCEMENT : BUDGET DE L'OFFICE –EXERCICE 2022

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture 23-02-2022

24

Reference [001/DA/DG/CM—SCDP/2022](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION D'ATTRIBUTION N°001/DA/DG/CM—SCDP/2022

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

25

Reference [N/A](#) [Lire](#)

Titre/objet APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°002/AONO/C-MENGANG/CIPM-MG/2022 DU 11/01/ 2022

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture N/A

26

Reference [N/A](#) [Lire](#)

Titre/objet APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001 /AONO/C-MENGANG/CIPM-MG/2022 DU 11/01/ 2022

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

27

Reference [N/A](#) [Lire](#)

Titre/objet ADDITFAPPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°004/AONO/C-MENGANG/CIPM-MG/2020 DU 11/01/2022

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture N/A

28

Reference [02/A/C-NGOURA/SG/2022](#) [Lire](#)

Titre/objet ADDITIF RECTIFICATIF SUR AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT 002/AONO/C.NGRA/SG/ST/CIPM/NGRA/2022 DU 22 JANVIER 2022 POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION DE CERTAINES INFRASTRUCTURES (STADE DE FOOTBALL ET TRIBUNE PLACE DES FETES) A NGOURA DANS LA COMMUNE DE NGOU

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

29	Reference 2/A/C-NGOURA/SG/2022 Lire Titre/objet ADDITIF RECTIFICATIF SUR AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT 005/AONO/C.NGRA/SG/ST/CIPM/NGRA/2022 DU 22JANVIER2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROIS (03)FORAGES EQUIPES DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE ET D'UNE ADDUCTON D'EAU POTABLEDANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE NGOURA. Nature de prestation Autres Infrastructures Date de cloture N/A
-----------	---

30	Reference 0002/A/C-NGOURA/SG/2022 Lire Titre/objet ADDITIF RECTIFICATIF SUR AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT 003/AONO/C.NGRA/SG/ST/CIPM/NGRA/2022 DU 22JANVIER2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU POSTE AGRICOLE DE GUIWA-YANGAMO DANS LA COMMUNE DE NGOURA. Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture N/A
-----------	--

31	Reference 006/AONO/C-YINGUI/CIPM/2022 DU 1er FEVRIER 2022 Lire Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 006/AONO/C-YINGUI/CIPM/2022 DU 1ER FEVRIER 2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MAGASIN DE STOCKAGE A MANINGA DANS LA COMMUNE DE YINGUI - DEPARTEMENT DU NKAM - REGION DU LITTORAL.FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DE LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN, EXERCICE 2022 Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture 22-02-2022
-----------	---

32	Reference 001/AONO/B12/CDPM/2022 Lire Titre/objet APPEL DVFFRES NATIONAL OUVERT N° 001/AONO/B12/CDPM/2022 DU 27/01/2022 LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MINEPAT DE LA BOUMBA ET NGOKO Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture 31-01-2022
-----------	---

33	Reference 003/AONO/PU/C-MVGAN/CIPM/2022 DU 31/01/2022 Lire Titre/objet AVIS D'APPELS D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 003/AONO/PU/C-MVGAN/CIPM/2022 DU 31/01/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE (02) DEUX PUIITS EQUIPES DE PMH DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE MVANGAN, DEPARTEMENT DE LA MVANGAN, REGION DU SUD EN PROCEDURE D'URGENCE. Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture 01-03-2022
-----------	---

34	Reference 007/AONO/C-YINGUI/CIPM/2022 DU 1er FEVRIER 2022 Lire Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°007/AONO/C-YINGUI/CIPM/2022 DU 1ER FEVRIER 2022 POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION ET DE RENFORCEMENT DU RESEAU D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE YINGUI-CENTRE : CONSTRUCTION D'UN CHATEAU D'EAU ET EXTENSION UEBC NDEM-KAK (PHASE I) DANS LA COMMUNE DE YINGUI -DEPARTEMENT DU NKAM REGION DU LITTORAL. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DE LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN, EXERCICE 2022 Nature de prestation Autres Infrastructures Date de cloture 22-02-2022
-----------	---

RESUME DES CONSULTATIONS

35	Reference	004/AONO/C-MVGAN/CIPM/2022 DU 31/01/2022 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/C-MVGAN/CIPM/2022 DU 31/01/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE HANGARS COMMUNAUTAIRES DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE MVANGAN, DEPARTEMENT DE LA MVILA, REGION DU SUD EN PROCEDURE D'URGENCE.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	01-03-2022

36	Reference	001/AONO/C.SAL/SG/ST/CIPM/VI/2022 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 001/AONO/C.SAL/SG/ST/CIPM/2022 DU 27/01/2022 POUR LES TRAVAUX D'OUVERTURE DE LA PISTE AGRICOLE NDOUNOUKEFIO-SOKOULE LA COMMUNE DE SALAPOUMBE, DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO, REGION DE L'EST.
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	03-03-2022

37	Reference	0017/AONO/CCAA/PDST/CIPM/SPM/2022 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT NO 00000017/AONO/CCAA/PDST/CIPM/SPM/2022 DU 26 JAN 2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT (Y COMPRIS LES VOIES D'ACCES) SUR LA ROUTE DE CONTOURNEMENT DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE YAOUNDÉ - NSIMALEN ACTIVITÉ NO CM-CCAA-145 784-CW-RFB DU PPM
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	07-03-2022

38	Reference	001/AONO/PU/C-MVGAN/CIPM/2022 DU 31/01/2022 Lire
	Titre/objet	AVIS APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 001/AONO/PU/C-MVGAN/CIPM/2022 DU 31/01/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE D'ANDJECK 2, COMMUNE DE MVANGAN, DEPARTEMENT DE LA MVILA, REGION DU SUD, EN PROCEDURE D'URGENCE FINANCEMENT : BI P MINEDUB, EXERCICE 2022
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	01-03-2022

39	Reference	005/AONO/C.SAL/SG/ST/CIPM/SAL/2022 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 005/AONO/C.SAL/SG/ST/CIPM/SAL/2022 DU 31/01/2022 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MINI ADDUCTION EN EAU POTABLE A MIKEL DANS LA COMMUNE DE SALAPOUMBE DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO, REGION DE L'EST.
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	05-03-2022

40	Reference	N° 0077-22/ADC/DG/DG.M/DG.ME2 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 0077-22/ADC/DG/DG.M/DG.ME2 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 14/AONO/ADC/CIPM/2021 DU 09/12/2021
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A



RESUME DES CONSULTATIONS

41	Reference 003/AONO/C.SAL/SG/ST/CIPM/2022 Lire Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/C.SAL/SG/ST/CLPM/2022 DU 28/01/2022 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CERTAINES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES DANS CERTAINES ECOLES PUBLIQUES PRIMAIRES DE LA COMMUNE DE SALAPOUMBE DANS LE DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO, REGION DE L'EST. Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture 04-03-2022
-----------	---

42	Reference 004/AONO/C.SAL/SG/ST/CIPM/SAL/2022 Lire Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 004/AONO/C.SAL/SG/ST/CIPM/SAL/2022 DU 28/01/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CINQ (05) BLOCS DE DIX (10) LOGEMENTS SOCIAUX DANS LA COMMUNE DE SALAPOUMBE, DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO, REGION DE L'EST. Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture 04-03-2022
-----------	---

43	Reference 006/AONO/C.SAL/SG/ST/CIPM/SAL/202 Lire Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006/AONO/C.SAL/SG/ST/CIPM/SAL/202 DU 31/01/2022 POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DU CENTRE DE SANTE INTEGRE (CSI) DE MIKEL DANS LA COMMUNE DE SALAPOUMBE, DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO, REGION DE L'EST. Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture 05-03-2022
-----------	---

44	Reference 001/C/DG/CM-SCDP/2022 Lire Titre/objet COMMUNIQUE N°001/C/DG/CM-SCDP/2022 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES N°001/DCE/DG/DTEC/SDMIM/SMI/CIPM-SCDP/2022 DU 13/01/2022 RELATIF À LA FINALISATION DES TRAVAUX D'INSTALLATION ET 'DE MISE EN SERVICE DE TROIS (03) NOUVELLES ÉLECTROPOMPES À L'ANCIEN POSTE DE DÉPOTAGE WAGONS CITERNES AU DÉPÔT SCDP DE NSAM À YAOUNDÉ. Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
-----------	---

45	Reference N°000002 /21/C/MINEE DU 07 janvier 2022 Lire Titre/objet COMMUNIQUE N°000002 /21/C/MINEE DU 07 JANVIER 2022 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET N°000574/21/ASMI/MINEE DU 25 OCTOBRE 2021 POUR LA PREQUALIFICATION DES CONSULTANTS EN VUE DU RENFORCEMENT DES CAPACITES DES CADRES DE LA DIRECTION DE L'ELECTRICITE SUR LES PRINCIPES GENERAUX DE LA COMPTABILITE. Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
-----------	---

46	Reference N°0009/D/SIC/DG/2022 Lire Titre/objet DECISION N°0009/D/SIC/DG/2022 DU 26 JANVIER 2022PORTANT ATTRIBUTION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°016/AONR/SIC/CIPM/2021 DU 02 SEPTEMBRE 2021 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSEIL FISCAL A LA SOCIETE IMMOBILIERE DU CAMEROUN (SIC) AU TITRE DES EXERCICES 2021-2022. Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
-----------	--

RESUME DES CONSULTATIONS

47	Reference	N°01065/CAA/DAG/SDAAB/SM Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE DE PRESSE
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

48	Reference	N/A Lire
	Titre/objet	ADDITFAPPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°003/AONO/C-MENGANG/CIPM-MG/2022 DU11/01 2022
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A

49	Reference	N°00002/AAMI/MINEPDED/DAG/SDBMM/SM/2022 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°00002/AAMI/MINEPDED/DAG/SDBMM/SM/2022 DU 22 JANVIER 2022 POUR LA CONSTITUTION DE LA LISTE RESTREINTE DES CABINETS D'ETUDES DEVANT PARTICIPER A L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DE L'ETUDE DIAGNOSTIQUE DE LA QUALITE DE L'AIR DANS LES VILLES DE DOUALA ET YAOUNDE.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	02-03-2022

50	Reference	03/AONO/SG/CIPM/2022 Lire
	Titre/objet	APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 03/AONO/SG/CIPM /2022 DU 27/01/2022 POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'EXTERIEUR DU C M A DE FONGO - TONGO DEPARTEMENT DE LA MENOUA REGION DE L'OUEST, EN PROCEDURE D'URGENCE FINANCEMENT BIP- EXERCICE 2022
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	23-02-2022

51	Reference	01/AONO/CFT/CIPM /2022 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 01/AONO/CFT/CIPM /2022 DU 27/01/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU MAGASIN DE STOCKAGE DE MESSONG DANS LA COMMUNE DE FONGO-TONGO EN PROCEDURE D'URGENCE. FINANCEMENT : BIP 2022
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	21-02-2022

52	Reference	02/AONO/C-FT/CIPM/2022 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT 02/AONO/C-FT/CIPM/2022 DU 27/02/2022 , POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DES ECOLES PUBLIQUES DE MENAH-BILINGUE DE LETHIOP-MEGUEU-FOSSONG-ELLELEM EN PROCEDURE D'URGENCE FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP), EXERCICES 2022
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	23-02-2022



RESUME DES CONSULTATIONS

53

Reference [01/AC/C. F-T/CIPM/2022](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS DE CONSULTATION N° 01 /AC/C. F-T/CIPM/2022 DU 27/01/2022 POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL DES FORMATIONS SANITAIRES DANS LA COMMUNE DE FONGO-TONGO.

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture 21-02-2022

54

Reference [001/AONR/CAN ler/CDPM/2022 du 12/01/2022](#) [Lire](#)

Titre/objet DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE N°001/AONR/CAN LER/CDPM/2022 DU 12/01/2022 POUR LA SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE DES TRAVAUX DE REVETEMENT DE LA FACADE, DE CONSTRUCTION DE LA CLOTURE, ET EQUIPEMENTS CONNEXES DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA LER

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture 02-02-2022

55

Reference [001/ASMI/MINPMEEESA/SG/DAG/SDBMM/SM/2022](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET N°_001/ASMI/MINPMEEESA/SG/DAG/SDBMM/SM/2022 DU 27 JANVIER 2022 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ÉTUDES POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA MAISON DE L'ARTISANAT DANS L'ARRONDISSEMENT DE NDIKINIMEKI.

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture 17-02-2022



SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CAMEROUN

DECISION N°0008/SIC/DG/2020 DU 26 JANVIER 2022 PORTANT ATTRIBUTION DE LA CONSULTATION N°027/DC/SIC/CIPM/2021 DU 29 NOVEMBRE 2021 POUR LE GARDIENNAGE DE CERTAINS SITES DE LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CAMEROUN (SIC) AU TITRE DE L'EXERCICE 2022

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE IMMOBILIERE DU CAMEROUN

Vu la Constitution ;

Vu les Statuts de la Société Immobilière du Cameroun approuvés par l'Assemblée

Générale du 10 Août 2001 ;

Vu la Résolution n°06/CA/SIC/2019 du 20 Août 2019 portant élection du Président du Conseil d'Administration de la Société Immobilière du Cameroun (SIC) ;

Vu la Résolution n°07/CA/SIC/2019 du 20 Août 2019 portant nomination du Directeur Général de la Société Immobilière du Cameroun (SIC) ;

Vu la Résolution n°054/CA/SIC/2021 du 09 septembre 2021, portant régime spécifique de la commande publique applicable à la Société Immobilière du Cameroun (SIC) ;

Vu le Décret n° 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les Règles Communes Applicables aux Marchés des Entreprises Publiques ;

Vu l'avis de consultation n°027/DC/SIC/CIPM/2021 du 29 Novembre 2021 pour le gardiennage de certains sites de la Société Immobilière du Cameroun (SIC) au titre de l'exercice 2022.

DECIDE :

Article 1^{er} : L'entreprise ci-dessous indiquée est attributaire de la consultation n°027/DC/SIC/CIPM/2021 du 29 Novembre 2021 pour le gardiennage de certains sites de la Société Immobilière du Cameroun (SIC) au titre de l'exercice 2022 selon l'allotissement ci-après :

N°lot	Objet de la prestation	Titulaire	Montant TTC FCFA	Délai
1	Gardiennage de certains sites de la Société Immobilière du Cameroun (SIC) exercice 2022 à Yaoundé	DRAGON SECURITY BP : 5132 Douala Tel: 6 99 84 41 75	19 962 450	Douze (12) mois
2	Gardiennage de certains sites de la Société Immobilière du Cameroun (SIC) exercice 2022 à Douala		24 970 950	

Article 2 : Le responsable de ladite entreprise ou son mandataire est prié de passer à la Cellule des Marchés de la SIC à Yaoundé pour l'établissement de la Lettre-Commande.

YAOUNDE le 26 Janvier 2022

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

DR AHMADOU SARDAOUNA

AGENCE D'ELECTRIFICATION RURALE

DECISION N°006/AER/DG/DARH/SDA/SM/2022 PORTANT ATTRIBUTION DE LETTRE – COMMANDE SUITE À LA DEMANDE DE COTATIONS N°004/DCO/AER/DG/DARH/SDA/SM/2021 DU 16/12/2021, RELATIVE AU NETTOYAGE ET À L'ENTRETIEN DE LA DIRECTION GÉNÉRALE, DES BUREAUX ANNEXES ET DES SERVICES DÉCONCENTRÉS DE L'AGENCE D'ELECTRIFICATION RURALE DU CAMEROUN POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'A.E.R,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi N°2017/010 du 12/07/2017, portant statut général des établissements publics ;

Vu la Loi n°2016/018 du 17/12/2021, portant Loi des Finances de la République du Cameroun, pour l'exercice 2017 ;

Vu la loi N°2018/012 du 11/07/2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu le Décret N°2013/204 du 28/06/2013, portant (ré) organisation et fonctionnement de l'A.E.R ;

Vu le Décret N°2000/018 du 26/01/2000, portant nomination du Directeur Général et de son Adjoint;

Vu le Décret N° 67/DF/211 du 08/05/1967 portant réaménagement de la législation financière du Cameroun ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20/06/2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°077/41 du 03/02/1977 fixant les attributions et l'organisation des Contrôles Financiers ;

Vu l'arrêté N° 005/MINFI du 19/09/2018, portant nomination du Contrôleur Financier au Ministère des Finances ;

Vu la décision n°00000006/MINEFI du 09/03/2021, portant nomination de responsable dans les services déconcentrés du Ministère des Finances (Agents Comptables) ;

Vu la Circulaire N° 00000456/C/MINFI du 30 Décembre 2021 portant instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2022 ;

Vu le budget de l'AER de l'exercice 2022;

Vu la Demande de Cotations N°004/DCO/AER/DG/DARH/SDA/SM/2021 du 16/12/2021, relative au nettoyage et à l'entretien de la Direction Générale, des bureaux annexes et des Services déconcentrés de l'Agence d'Electrification Rurale du Cameroun pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 ;

Vu le Procès – verbal de la CIPM-AER N°013 du 13/01/2022, portant proposition d'attribution de Lettre – Commande à l'issue de la procédure de la Demande de Cotations sus - visée ;

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1 : A l'issue de la procédure de passation des marchés suite à Demande de Cotations N°004/DCO/AER/DG/DARH/SDA/SM/2021 du 16/12/2021, relative au nettoyage et à l'entretien de la Direction Générale, des bureaux annexes et des Services déconcentrés de l'Agence d'Electrification Rurale du Cameroun pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, et suivant le proposition d'attribution de la CIPM en date du 13/01/2022, le soumissionnaire ci – après est déclaré adjudicataire aux conditions ci – après :

Désignations	Entreprises Attributaires	Délais	Montant TTC (FCFA)
Nettoyage et entretien de la Direction Générale, des bureaux annexes et des Services déconcentrés de l'Agence d'Electrification Rurale du Cameroun pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2022	NETT – WORKS ENTERPRISE BP : 11040 Yaoundé Tél : 660588822 Mail: elwahis@yahoo.fr	Douze (12) mois	13 356 000

Article 2 : La Lettre – Commande sera notifiée à l'adjudicataire après visa du Contrôle Financier Spécialisé auprès de l'AER et signature du Directeur Général. L'entreprise attributaire est priée de nous retourner les copies de ladite Lettre – Commande, dûment enregistrés conformément à la réglementation en vigueur.

YAOUNDE le 20 Janvier 2022

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

MOUSSA OUSMANOU

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CAMEROUN

COMMUNIQUE RADIO-PRESSE N°0008 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°016/AONR/SIC/CIPM/2021 DU 02 SEPTEMBRE 2021 POUR LERECRUTEMENT D'UN CONSEIL FISCAL A LA SOCIETE IMMOBILIRE DU CAMEROUN (SIC) AU TITRE DES EXERCICES 2021-2022.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la Société Immobilière du Cameroun communique :

L'entreprise ci-dessous indiquée a été retenue dans le cadre de la consultation sus référencée :

N°lot	Objet de la prestation	Titulaire	Montant TTC FCFA	Délai
Unique	Recrutement d'un conseil fiscal à la Société Immobilière du Cameroun au titre des exercices 2021-2022.	BEKAM CONSEIL BP : 17400 Douala	35 965 800	Vingt-quatre (24) mois

Le responsable de ladite Entreprise ou son mandataire est prié de passer à la Cellule des Marchés de la SIC à Yaoundé pour l'établissement de la Lettre Commande.

Les soumissionnaires n'ayant pas été retenus, sont priés de retirer leurs offres sous quinzaine passé ce délai, hormis l'exemplaire réservé à l'ARMP, ces offres seront purement et simplement détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation.

YAOUNDE le 26 Janvier 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

DR AHMADOU SARDAOUNA

AGENCE D'ELECTRIFICATION RURALE

DECISION N°005/AER/DG/DARH/SDA/SM/2022 PORTANT ATTRIBUTION DE LETTRE-COMMANDE, SUITE A LA DEMANDE DE COTATION OUVERT N°003/DCO/AER/DG/DARH/SDA/SM/2021 DU 16/12/2021, RELATIVE A LA FOURNITURE DE LA CONNEXION INTERNET A LA DIRECTION GENERALE ET DANS LES BUREAUX ANNEXES DE L'AGENCE D'ELECTRIFICATION RURALE DU CAMEROUN POUR LA PERIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'A.E.R,

Vu la constitution ;

Vu la loi N° 2017/010 du 12/07/2017 portant statut général des établissements publics Administratifs;

Vu la loi N° 2019/023 du 24/12/2019 portant loi des Finances de la République du Cameroun, pour l'exercice 2020 ;

Vu l'ordonnance N° 062/OF/4 du 07/02/1962 portant Régime Financier du Cameroun, modifiée par la loi N° 2002/001 du 19/04/2002 et complétée par la loi N° 2007/006 du 26/12/2007 portant Régime Financier de l'Etat ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20/06/2018 portant Code des Marchés publics ;

Vu le décret N° 2013/204 du 28 Juin 2013 portant organisation et fonctionnement de l'AER ;

Vu le décret N° 2000/018 de la 26/01/2000 portant nomination du Directeur Général et de son Adjoint ;

Vu le décret N° 2000/018 de la 26/01/2000 portant nomination du Directeur Général et de son Adjoint ;

Vu l'arrêté N° 005/MINFI du 19/09/2018, portant nomination du Contrôleur Financier au Ministère des Finances ;

Vu la décision n°00000006/MINEFI du 09/03/2021, portant nomination de responsable dans les services déconcentrés du Ministère des Finances (Agents Comptables) ;

Vu la Circulaire N° 00000456/C/MINFI du 30 Décembre 2021 portant instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2022 ;

Vu le budget de l'AER de l'exercice 2022;

Vu la demande de cotation ouvert N°003/DCO/AER/DG/DARH/SDA/SM/2021 DU 16/12/2021, RELATIVE A LA FOURNITURE DE LA CONNEXION INTERNET A LA DIRECTION GENERALE ET DANS LES BUREAUX ANNEXES DE L'AGENCE D'ELECTRIFICATION RURALE DU CAMEROUN POUR LA PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022.

Vu le Procès – verbal N° 010 de la CIPM-AER du 12/01/2022, portant ouverture des plis et proposition d'attribution de la Lettre-Commande à l'issue de la procédure de la Demande de Cotations sus - visée ;

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1 : A l'issue de la procédure de passation des marchés suite à la Demande de Cotation Ouvert N°003/DCO/AER/DG/DARH/SDA/SM/2021 DU 16/12/2021, pour la fourniture de la connexion internet à la Direction Générale et dans les bureaux annexes de l'AER pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, et suivant les propositions d'attribution de la CIPM en date du 12/01/2022,

Le soumissionnaire ci-après est déclaré adjudicataire au montant et délais ci-après :

Désignation	Délai	Entreprise attributaire	Montant TTC en Francs CFA
Fourniture de la connexion internet à la Direction Générale et dans les bureaux annexes l'AER pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2022.	12 mois	CAMEROON TECHNOLOGY B.P : 7210 Yaoundé, Tel : 24.3 67 14 34	16 036 740

Article 2 : La Lettre – Commande sera notifiée à l'adjudicataire après visa du Contrôle Financier Spécialisé auprès de l'AER et signature du Directeur Général. L'entreprise attributaire est priée de nous retourner les copies desdites lettres – commandes, dûment enregistrés conformément à la réglementation en vigueur.

YAOUNDE le 20 Janvier 2022

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

MOUSSA OUSMANOU

FONDS SPÉCIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE

**DEMANDE DE COTATION N°002/DC/FEICOM/CIPM/ 2022 DU 28 JAN 2022 POUR L'OPTIMISATION DE LA
PLATEFORME COLLABORATIVE DU FEICOM**

FINANCEMENT
FONDS SPÉCIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE (FEICOM)
IMPUTATION
20-10-00

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur Général du Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM) lance une Demande de Cotation pour l'optimisation de la plateforme collaborative du FEICOM.

2. Consistance des prestations

Les prestations consisteront à :

- × Fournir et installer la plateforme Zimbra Network selon les recommandations de la Cellule du Système d'Information (CSI) ;
- × Fournir 350 licences perpétuelles ;
- × Sécuriser la plateforme ;
- × Accompagner la CSI dans la personnalisation de l'interface d'authentification ;
- × Migrer les données de la plateforme actuelle vers le nouveau serveur ;
- × Intégrer Active Directory pour l'authentification de l'utilisateur ;
- × Accompagner la CSI dans la mise en production du nouveau serveur ;
- × Support aux administrateurs de la plateforme sur un an ;
- × Former 03 personnels de la CSI à l'administration de la nouvelle plateforme.

3. Coût Prévisionnel

Le coût prévisionnel des présentes prestations est de **vingt millions (20 000 000)** francs CFA TTC (livraison, installation, configuration, support sur un an et formation).

4. Participation et origine

La participation à la présente Demande de Cotation est ouverte aux sociétés de Service d'ingénierie Informatiques basée au Cameroun **justifiant des prestations similaires sur** trois (03) années et jouissant d'une capacité financière de 20 000 000 de francs CFA.

5. Financement

Les prestations, objet de la présente Demande de Cotation sont financées par le budget du Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM), Exercice 2022, sur la ligne budgétaire « 20-10-00 « Logiciels ».

6. Consultation du Dossier

Le Dossier de Demande de Cotation peut être consulté aux heures ouvrables au Service des Marchés et Approvisionnements sis à l'ancien siège du FEICOM à MIMBOMAN, Rue 4.561 ;
Tél : (237)222 23 51 64, Poste 217, Porte 11
BP : 718 YAOUNDE
Fax : (237) 222 23 17 59

7. Acquisition du Dossier

Le Dossier de Demande de Cotation peut être retiré aux heures ouvrables auprès du Service des Marchés et Approvisionnements, sis à l'ancien siège du FEICOM à Yaoundé (Mimboman), rue 4.561, BP 718 Yaoundé, Téléphone 222 23 51 64 ; Poste 217, Porte 11 ; Fax 222 23 17 59, dès publication du présent Avis sur présentation d'une quittance attestant le versement de la somme de **quarante mille (40.000) francs CFA** non remboursable dans le Compte Spécial CAS – ARMP ouvert dans les Agences BICEC.

8. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir sous pli fermé au Service des Marchés et Approvisionnements, sis à Mimboman, à l'ancien siège de la Direction Générale du FEICOM, Rue 4.561, poste 217, porte 11 au plus tard le **24 FEV 2022 à 14 heures** précises et devra porter la mention suivante :

Demande de Cotation N°002/DC/FEICOM/CIPM/ 2022 du 28 JAN 2022 2022 pour l'optimisation de la plateforme collaborative du FEICOM.

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

9. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la livraison, le déploiement du serveur, la migration des boîtes mails et la personnalisation, objet de la présente Demande de Cotation, est fixé à quarante-cinq (**45**) jours ouvrés, à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer l'exécution de la LETTRE-COMMANDE. La formation des administrateurs devra se tenir dans la quinzaine après les travaux précités.

10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, un cautionnement de soumission établi par une banque de 1^{er} ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministre des Finances et dont la liste figure dans la pièce VII de la Demande de Cotation, d'un montant de **quatre cent quarante mille francs (440 000) francs CFA**, valable pendant 30 jours au-delà de la date limite de validité des offres, acquitté à la main par le banquier émetteur. Son absence entraîne le rejet immédiat de l'offre.

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente. Elles doivent être datées de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature du présent Avis. Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis, qui se fera en un temps, aura lieu le **24 FRV 2022 à 15 heures précises** par la Commission Interne de Passation des Marchés du FEICOM dans la salle de réunions de ladite Commission située à l'ancien siège du FEICOM, Rue 4.561, Ydé 4^{ème} Mimboman.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

13. Attribution

La LETTRE-COMMANDE sera attribuée au soumissionnaire ayant une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre évaluée est la moins-disante.

14. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Service des Marchés et Approvisionnements, situé à l'ancien siège du FEICOM.

Tél : (237) 222 235 164, Poste 217, Porte 11

BP : 718 YAOUNDE FEICOM, Rue 4.561

Fax : (237) 222 23 17 59.

NB : « Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS à la CONAC au numéro suivant : 1517 ».

YAOUNDE le 28 Janvier 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

AKOA Philippe Camille

OFFICE NATIONAL DU CACAO ET DU CAFÉ

AVIS DE CONSULTATION N°01/DC/ONCC/CIPM/2022 DU 27 JANVIER 2022 POUR LA FOURNITURE DES PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES BUREAUX DE L'OFFICE NATIONAL DU CACAO ET DU CAFE (ONCC) FINANCEMENT : BUDGET DE L'OFFICE –EXERCICE 2022

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)
IMPUTATION
612 120

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de la maintenance des locaux de l'Office National du Cacao et du Café, Le Directeur Général de l'Office National du Cacao et du Café, Maitre d'Ouvrage, lance pour le compte de l'ONCC dont le siège est à Douala, une Consultation pour la fourniture des prestations de nettoyage des bureaux du siège à Bonanjo et du laboratoire sis à Akwa.

2. Consistance des prestations

La fourniture objet de la présente Demande de Cotation concerne le Nettoyage des locaux du siège et du Laboratoire de l'ONCC.

3. Cout Prévisionnel

Le Budget prévisionnel à l'issue de l'Etude préalable est de **27 millions FCFA** (Vingt sept millions).

4. Participation et origine

La participation à la présente Demande de Cotation est ouverte aux Sociétés d'entretien domiciliées au Cameroun.

5. Financement

La fourniture objet de la présente Demande de Cotation, est financée par le budget de l'ONCC exercice 2022, Paragraphe « 612 120 : Entretien Bureaux ».

6. Acquisition du Dossier

Le Dossier de Cotation peut être consulté et retiré au 9^{ème} étage de l'immeuble siège à Bonanjo porte 9/4, tél : 233-42-59-36, dès publication du présent avis, sur présentation du reçu de versement d'une somme non remboursable de **25 000 FCFA**, au compte spécial CAS-ARMP ouvert à la BICEC.

7. Remises des offres

Chaque offre rédigée en Français ou Anglais en (sept) 07 exemplaires dont un (01) original et (six) 06 copies marqués comme tels, devra parvenir à la cellule des marchés de l'ONCC, sise au siège, porte 9/4, tél : 233 42 10 48, au plus tard le **22 Février 2022 à 13 heures précises** et devront porter obligatoirement la mention suivante :

DEMANDE DE COTATION
N°01/DC/ONCC/CIPM/2022 DU 27 JANVIER 2022 POUR LA FOURNITURE DES PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES BUREAUX DE L'OFFICE NATIONAL DU CACAO ET DU CAFE (ONCC)
FINANCEMENT : Budget de l'Office –Exercice 2022
“Confidentiel – A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ”.

8. Delai de Livraison

Le délai d'exécution de la prestation de nettoyage prévue par le Maitre d'Ouvrage, objet de la présente Demande de Cotation est de 09 mois.

9. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission de **540 000 FCFA** d'une durée de validité de 120 jours à compter de la date de dépôt des offres, établie par une Banque de Premier Ordre ou une Compagnie d'Assurance agréée par le Ministère des Finances, et dont la liste figure sur la pièce n°4 du Dossier de Demande de Cotation.

10. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis de Consultation.

Toute offre incomplète ou non présentée conformément aux prescriptions de la Demande de Cotation sera déclarée irrecevable. Notamment, l'absence de la caution de soumission délivrée par une Banque de Premier Ordre ou une Compagnie d'Assurance agréée par le Ministère en charge des Finances, le non respect des modèles de pièces de la demande de Cotation, ou le défaut de présentation de l'enveloppe extérieure et entraînera automatiquement le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

11. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres s'effectuera à l'immeuble siège de l'ONCC à Bonanjo Douala, le **22 février 2022 à 14 heures précises**, par la Commission de Passation des Marchés auprès de l'ONCC siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés, et ayant une parfaite connaissance de l'offre dont ils ont la charge, à raison d'un représentant par soumissionnaire sous peine de ne pas être admis en salle.

12. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires :

Les critères éliminatoires de la présente demande de cotation sont les suivants :

- Absence de Caution de Soumission ;
- Absence ou non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif ci-après, 48h après l'ouverture des Offres:

- L'original de l'Attestation d'Immatriculation (timbré) ;
- La copie certifiée conforme du Registre de Commerce ;
- L'original de l'Attestation de Non redevance (timbré) ;
- L'original de l'attestation de non-faillite délivrée par le greffe du T.P.I
- L'original de l'attestation pour Soumission de la CNPS ;
- L'original de l'attestation de domiciliation bancaire
- L'original du reçu de versement des frais d'Achat de la D.C.
- L'original de l'attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'ARMP ;
- Absence de preuve de l'expérience dans les prestations analogues (Procès Verbal de réception, Marché ou lettre Commande certifiés par le service émetteur 1ère et dernière page).

13. Attribution

La lettre-commande sera attribuée au soumissionnaire ayant présenté une offre entièrement conforme aux exigences administratives, aux prescriptions du descriptif technique et la moins disante.

Période d'exécution :

La période d'exécution court du 1^{er} Mars au 31 Décembre 2022.

14. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres susmentionnées.

15. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au 9ème étage de l'immeuble siège à Bonanjo porte 9/5.

Dénonciation :

La dénonciation de tout acte de corruption se fait à travers un appel aux numéros 673 20 57 25/699 37 07 48.

DOUALA le 27 Janvier 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NDOPING Michael

MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE

AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERÊT N° 000005/ASMI/MINEE/SG/DERME/2022 DU 31 JANVIER 2022 POUR LA PRESELECTION DES CABINETS OU BUREAUX D'ETUDES TECHNIQUES (B.E.T) EN VUE DE L'ELABORATION ET DIFFUSION DU BILAN ENERGETIQUE DU CAMEROUN, EDITION 2022 FINANCEMENT : BIP 2022

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Contexte

Dans le cadre de ses missions, la Cellule du Système National d'Information Energétique (CSNIE) est notamment chargée de :

- la collecte, la validation, la conservation, le traitement, l'analyse et la diffusion des données et statistiques énergétiques ;
- l'élaboration des bilans énergétiques, des indicateurs et des prévisions de consommation d'énergie, en liaison avec les administrations et les organismes concernés ;
- la synthèse des monographies énergétiques nationales ;
- la mise en place et la promotion, au niveau national, du système d'information sur l'énergie.

Afin d'assister ladite Cellule dans l'élaboration des outils de suivi de la mise en œuvre de la politique énergétique nationale, le Ministère de l'Eau et de l'Energie envisage procéder à la présélection des Cabinets ou Bureau d'Etudes qui participeront à l'Appel d'Offres National Restreint dans la perspective d'élaborer et diffuser le bilan énergétique du Cameroun, édition 2022.

2. Objet

La présente Sollicitation à Manifestation d'Intérêt vise la pré-qualification des Cabinets ou Bureaux d'Etudes ayant des références avérées en matière de production des documents de politique énergétique, des documents de stratégie énergétique, des documents de statistiques énergétiques et des enquêtes liées à l'énergie, pour participer à l'Appel d'Offres National Restreint relatif à la production du Bilan Energétique du Cameroun, édition 2022.

3. Consistance des prestations

Les prestations objet du présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt consistent à :

- produire la maquette du bilan énergétique ;
- sensibiliser les acteurs du secteur de l'énergie impliqués dans l'enquête au travers d'un atelier organisé ;
- collecter les données statistiques de l'énergie de 2013 à 2021 au travers des missions de collecte ;
- saisir, traiter et analyser des données statistiques ;
- rédiger en français et en anglais la mouture du bilan énergétique ;
- valider la mouture du bilan énergétique au travers d'un atelier organisé ;
- imprimer des exemplaires du bilan énergétique validé ;
- diffuser le bilan énergétique au travers d'une cérémonie organisée.

4. Participation et origine

La participation à la présente sollicitation à manifestation d'intérêt est ouverte à tous les Cabinets ou bureaux d'études installés au Cameroun :

- Justifiant des capacités administratives, techniques et financières requises notamment :

- présenter un dossier administratif conforme ;
- disposer du matériel et du personnel appropriés pour les prestations à réaliser
- avoir une bonne expérience dans la production des documents de politique énergétique, des documents de stratégie énergétique, des documents de statistiques énergétiques et des enquêtes liées à l'énergie ;
- disposer d'une capacité financière supérieure ou égale à dix millions (10 000 000) FCFA.

- N'avoir jamais fait l'objet d'un constat de carence technique ou financière dans le cadre d'un suivi et ou d'une étude de marchés antérieurs relevant du domaine de l'énergie au MINEE

5. Financement

Le financement des prestations sera assuré par le budget de l'Etat du Cameroun au titre de l'exercice 2022.

6. Remises des offres

Les dossiers de candidature rédigés en français et/ou en anglais seront déposés en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles sous pli fermé contre récépissé au plus tard le **24 février 2022 à 14 heures précises**, heure locale au Ministère de l'Eau et de l'Energie, B.P. 70 Yaoundé, Direction des Energies Renouvelables et de la Maîtrise de l'Energie avec la mention suivante :

*« AVIS DE SOLLICITATION À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° 000005/ASMI/MINEE/SG/DERME/2022
DU 31 Janvier 2022 POUR LA PRESELECTION DES CABINETS OU BUREAUX D'ETUDES TECHNIQUES (B.E.T)
EN VUE DE L'ELABORATION ET DIFFUSION DU BILAN ENERGETIQUE DU CAMEROUN, EDITION 2022
A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »*

7. Composition du dossier

Le Ministre de l'Eau et de l'Energie invite à cet effet les Cabinets ou bureaux d'études intéressés et ayant l'expertise requise à manifester leur intérêt. Ils peuvent s'associer en groupement pour renforcer leurs compétences respectives. Ils devront manifester leur candidature en présentant leur dossier dans une enveloppe scellée contenant à l'intérieur deux enveloppes :

La première enveloppe dite «enveloppe A » sera cachetée et portera la mention « **pièces administratives** ». Elle contiendra les documents ci-après :

1. Une déclaration de manifestation d'intérêt timbrée à 1 000 FCFA faisant apparaître la raison sociale, l'adresse du siège social et les pouvoirs délégués au(x) signataire(s) ;
2. L'accord de groupement le cas échéant ;
3. La désignation du mandataire du groupement ;
4. Un certificat de non-faillite délivré par les instances compétentes ;
5. Une carte de contribuable en cours de validité ;
6. Une pièce attestant de la capacité financière exigée, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministre en charge des Finances ;
7. Une attestation de localisation et un plan de localisation ;
8. Une attestation de non-redevance datant de moins de trois mois délivrée par l'autorité compétente ;
9. Une attestation délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse datant de moins de trois mois ;
10. L'attestation de non-exclusion des marchés publics délivrée par l'ARMP.

N.B : L'absence ou la non-validité des pièces ci-dessus citées entraînera le rejet pur et simple de la candidature.

La seconde enveloppe dite «enveloppe B » sera cachetée et portera la mention « **offre technique** ». Elle contiendra les documents ci-après :

1. **L'organigramme complet et le personnel composant le Bureau d'Etudes;**

2. La liste du personnel d'encadrement.

Le Cabinet ou le Bureau d'Etudes et/ou groupement de Bureaux d'Etudes fournira la liste définissant le personnel clé dont :

- 1) Un Chef de projet : Ingénieur en statistique, en statistique et économie, en énergie, en Génie électrique, en informatique, en énergies renouvelables, électrotechnique, électromécanique, industriel, en pétrole, en environnement (Bac+5 au moins) justifiant d'une expérience professionnelle de sept (07) ans et d'au moins deux (02) références en tant que Chef de mission ou Chef de projet, chef de mission-adjoint ou chef de projet adjoint dans la production des documents de politique énergétique, des documents de stratégie énergétique, des documents de statistiques énergétiques et des enquêtes liées à l'énergie ;
- 2) Un ingénieur statisticien, statisticien et économiste, : ingénieur statisticien, statisticien et économiste (Bac+5), cinq (05) ans d'expérience dont deux (02) dans la production des documents de politique énergétique, des documents de stratégie énergétique, des documents de statistiques énergétiques et des enquêtes liées à l'énergie ;
- 3) Un ingénieur énergéticien, électricien, énergies renouvelables, électrotechnicien, électromécanicien, industriel, pétrolier : ingénieur énergéticien, électricien, énergies renouvelables, électrotechnicien, électromécanicien, industriel, pétrolier, environnementaliste (Bac+5), cinq (05) ans d'expérience dont deux (02) dans la production des documents de politique énergétique, des documents de stratégie énergétique, des documents de statistiques énergétiques et des enquêtes liées à l'énergie ;
- 4) Un ingénieur des travaux informatiques : ingénieur des travaux informatiques, (Bac+3), (05) ans d'expérience dont un (01) dans la production des documents de politique énergétique, des documents de stratégie énergétique, des documents de statistiques énergétiques et des enquêtes liées à l'énergie ;
- 5) Un expert traducteur : expert traducteur (Bac+3) au moins, cinq (05) ans d'expériences dans la traduction des documents en anglais ou en français.

La liste du personnel ci-dessus sera accompagnée de :

- Une photocopie certifiée de la Carte Nationale d'Identité ;
- Un curriculum vitae de chaque personnel, daté et signé ressortant clairement les missions effectuées, les lieux, les noms et adresse des clients, la valeur financière ainsi que les dates de démarrage et de fin desdites missions ;
- Une copie certifiée conforme du diplôme de chaque personnel, assortie d'une attestation de présentation de l'original du diplôme ;
- Une attestation de disponibilité signée par chaque personnel ou une copie du contrat de travail dudit personnel ;
- Une définition des affectations proposées pour chaque personnel.

Les références du Bureau d'Etudes pour les prestations similaires

Le Cabinet ou le Bureau d'Etudes et/ou groupement de Bureaux d'études présentera ses références pour des prestations similaires. Celles-ci seront validées sur la base des pièces justificatives signées par les bénéficiaires desdites prestations (1^{ère} et dernière pages des marchés, attestations de bonne fin d'exécution, ou tout autre document faisant foi, etc.). Lesdites références devront clairement ressortir la désignation des prestations, le lieu d'exécution, le profil des experts utilisés, le nom du chef d'équipe, la valeur financière, les noms et adresses des bénéficiaires ainsi que les dates de démarrage et de fin desdites prestations.

Note méthodologique

Le Cabinet ou le Bureau d'Etudes rédigera une note méthodologique explicitant sa compréhension de l'étude à mener, l'organisation, la démarche à mettre en place pour sa réalisation ainsi que son planning d'exécution.

Les moyens techniques et matériels

Le Cabinet ou le Bureau d'Etudes devra justifier des moyens logistiques, techniques et matériels en sa possession, nécessaires à la réalisation des prestations et signer un certificat de vérification autorisant le maître d'ouvrage à vérifier l'effectivité dudit matériel.

8. Critères d'évaluation
 Pour cela, il devra fournir une liste précisant l'âge, les photos et la description technique des moyens dont il dispose, avec justification de la propriété (photocopies certifiées des cartes grises et/ou des factures) ou présentation de la convention de location.

1- Critères éliminatoires

NB : Toute fausse déclaration entraînera le rejet automatique de l'offre du soumissionnaire.

- Dossier non conforme aux prescriptions du présent avis ;
- Capacité financière insuffisante ou non présenté ;
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées.

Une attestation de capacité financière

Elle devra être délivrée par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministre en charge des Finances et dont le montant doit être supérieur ou égal à dix millions (10 000 000) de francs CFA.

2- Critères essentiels

N°	Critères d'évaluation	Points
1	Présentation de l'offre	05

2	Organisation, méthodologie et planning d'exécution	15
3	Expériences générales du Cabinet (05pts/expérience)	10
4	Expérience du Cabinet dans les prestations relatives à la production des documents de politique énergétique, des documents de stratégie énergétique, des documents de statistiques énergétiques et des enquêtes liées à l'énergie (10pts/expérience)	20
5	Qualifications et expérience du personnel d'encadrement	40
6	Matériel, moyens logistique et techniques de mise en œuvre	10
	TOTAL	100

Seuls les candidats ayant obtenu, à l'issue de cette évaluation, une note supérieure ou égale à 70 points/100, seront pré-qualifiés pour l'Appel d'Offres National Restreint.

9. Renseignements Complémentaires

La durée des prestations relative à l'élaboration et diffusion du Bilan Energétique de Cameroun, édition 2022 est de huit (08) mois contractuels à compter de la signature de l'Ordre de Service.

L'acquisition du document relatif au présent Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt est gratuite.

Toutefois, l'acquisition du Dossier d'Appel d'Offres Restreint, se fera conformément à la réglementation en vigueur en matière de passation des marchés publics en République du Cameroun.

Les Bureaux d'Etudes peuvent, aux heures ouvrables, obtenir ou consulter les Termes de Référence des prestations demandées et les informations complémentaires, dès publication du présent avis au secrétariat du Directeur des Energies Renouvelables et de la Maîtrise de l'Energie.

Tout renseignement complémentaire relatif au présent avis peut être obtenu à la Direction des Energies Renouvelables et de la Maîtrise de l'Energie du Ministère de l'Eau et de l'Energie.

10. Evaluation et publication des résultats

A l'issue de la présente sollicitation à manifestation d'intérêt, une liste restreinte de Cabinets pré-qualifiés sera établie. Les bureaux d'études ainsi retenus seront consultés dans le cadre de l'Appel d'Offres National Restreint qui leur sera adressé conformément à l'article 57 alinéa 8 du Décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques.

YAOUNDE le 31 Janvier 2022

Le *MINISTRE*

ELOUNDOU ESSOMBA GASTON

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CAMEROUN

COMMUNIQUE RADIO-PRESSE N°006 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°019/AONO/SIC/CIPM/2021 DU 17 SEPTEMBRE 2021 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE SECURISATION DE LA CITE SIC DE GRAND MESSA A YAOUNDE.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la Société Immobilière du Cameroun communique :

Les entreprises ci-dessous indiquées ont été retenues dans le cadre de la consultation sus référencée, selon l'allotissement suivant :

N°lot	Objet de la prestation	Titulaire	Montant	Délai
			TTC FCFA	
1	Travaux de réhabilitation des immeubles A, B, et Garet à la Cité SIC de Grand Messa Yaoundé	Groupement SPIDER CORPORATION et ETS LES COMPLICES BP : Yaoundé	201 521 720	Six (06) mois
2	Travaux de réhabilitation des immeubles E, F de Grand Messa Yaoundé	MAGNUM SARL BP : 80 Yaoundé	126 916 583	Six (06) mois
5	Travaux de construction d'une clôture autour de onze (11) immeubles et de quatre (04) guérites à la Cité SIC de Grand Messa Yaoundé.	Groupement SPIDER CORPORATION ET ETS LES COMPLICES BP : Yaoundé	105 799 423	Six (06) mois
3	Travaux de réhabilitation des immeubles D, G, et T à la Cité SIC de Grand Messa Yaoundé.	GREENFIELD GROUP BP : 80 Yaoundé	188 705 591	Six (06) mois
4	Travaux de réhabilitation des immeubles U, C, H, et J, à la Cité SIC de Grand Messa Yaoundé.	GREENFIELD GROUP BP : 80 Yaoundé	236 173 561	Six (06) mois

Les responsables desdites Entreprises ou leurs mandataires sont priés de passer à la Cellule des Marchés de la SIC à Yaoundé pour l'établissement des Marchés.

Les soumissionnaires n'ayant pas été retenus, sont priés de retirer leurs offres sous quinzaine passé ce délai, hormis l'exemplaire réservé à l'ARMP, ces offres seront purement et simplement détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation.

AGENCE D'ELECTRIFICATION RURALE

COMMUNIQUE N°001/AER/DG/DARH/SDA/SM/2022 PORTANT ATTRIBUTION DE LETTRE-COMMANDE, SUITE A LA DEMANDE DE COTATION OUVERT N°003/DCO/AER/DG/DARH/SDA/SM/2021 DU 16/12/2021, RELATIVE A LA FOURNITURE DE LA CONNEXION INTERNET A LA DIRECTION GENERALE ET DANS LES BUREAUX ANNEXES DE L'AGENCE D'ELECTRIFICATION RURALE DU CAMEROUN POUR LA PERIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

A l'issue de la procédure de passation des marchés suite à la Demande de Cotation Ouvert N°003/DCO/AER/DG/DARH/SDA/SM/2021 du 16/12/2021, pour la fourniture de la connexion internet à la Direction Générale et dans les bureaux annexes de l'AER pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Le soumissionnaire ci-après est déclaré adjudicataire au montant et délais ci-après :

Désignation	Délai	Entreprise attributaire	Montant TTC en Francs CFA
Fourniture de la connexion internet à la Direction Générale et dans les bureaux annexes l'AER pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2022.	12 mois	CAMEROON TECHNOLOGY B.P : 7210 Yaoundé, Tel : 24.3 67 14 34	16 036 740

L'adjudicataire est prié de prendre attache avec le Service des Marchés de l'AER pour souscrire à la Lettre – Commande.

Les autres soumissionnaires ayant répondu à Demande de Cotations susvisée n'ont pas été retenus aux motifs suivant :

SOUSSIONNAIRE	OBSERVATION
INFOGENIE B.P: 14950 Yde. Tel:674 66 67 68	Offres non conforme (n'a pas fait la description de la liaison de l'interconnexion des sites et de la bande passante desdits sur le site 3).
MATRIX TELECOM B.P: 4124 Tel: 656 16 68 80	Offres non moins disante
AFR-IXTELECOM Tel : 677 55 08 14	Offres non conforme (n'a pas fait la description de la liaison de l'interconnexion des sites et le délai de mise en service de la prestation).

Les entreprises dont les soumissions n'ont pas été retenues sont priées de passer retirer les copies de leurs offres dans un délai de 15 jours au Service des Marchés; passé ce délai, les offres seront purement et simplement détruites.

YAOUNDE le 20 Janvier 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOUSSA OUSMANOU

AEROPORTS DU CAMEROUN SA

DECISION N° 0065-22/ADC/DG/DG.M/DG.ME2 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE AU REMPLACEMENT DE LA CELLULE HAUTE TENSION INVERSEUR DE SOURCE ARRIVÉE NORMALE/SECOURS 15 KV DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE DOUALA.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu La Loi n° 2017/011 du 12 Juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques ;

Vu Les Statuts de la société Aéroports Du Cameroun S.A. ;

Vu La Convention de Concession de la gestion et de l'exploitation des aéroports, signée entre l'Etat du Cameroun et la société Aéroports Du Cameroun S.A. ;

Vu La Résolution de la session du Conseil d'Administration Extraordinaire du 15 Juin 2009 portant nomination du Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A. ;

Vu La Résolution n° 12-58ème Session du Conseil d'Administration du 23 Juillet 2009 portant délégation permanente des pouvoirs au Directeur Général et ses modifications subséquentes ;

Vu Le Décret n° 2018/355 du 12 Juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;

Vu La Résolution n° 002-89ème Session du 30 août 2018 portant adoption du Manuel de Procédures des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun SA et ses modifications subséquentes ;

Vu La Résolution n° 003-89ème Session du 30 août 2018 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Interne de Passation des marchés de la société Aéroports Du Cameroun SA ;

Vu La Circulaire n° 002/CAB/PM du 31 Janvier 2011, relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics dans ses dispositions non contraires à celles du Décret n° 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;

Vu Le Dossier d'Appel d'Offres n° 14/AONO/ADC/CIPM/2021 du 09/12/2021 ;

Vu Le Rapport d'analyse des dossiers administratifs et des offres techniques et financières ;

Considérant la proposition de la Commission Interne de Passation des Marchés dans sa correspondance n° 001-22/ADC/CIPM/CIPM/se du 15 janvier 2022 ;

DECIDE :

ARTICLE 1- La lettre-commande relative au remplacement de la cellule haute tension inverseur de source arrivée normale/secours 15 kv de l'Aéroport International de Douala est attribuée à la société **PRIMELEC SARL**, BP : 3587 Douala, Tél : 675 92 50 24/672 63 02 52, pour un montant de **trente-quatre millions huit cent vingt et un mille (34 821 000) FCFA TTC** pour un délai d'exécution de **trente (30) semaines**.

ARTICLE 2 - Le Gérant de la société **PRIMELEC SARL**, est invité à se présenter à la Direction Générale (Cellule des marchés) de la société Aéroports Du Cameroun S.A., pour l'établissement de ladite lettre-commande.

ARTICLE 3 - La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./.

YAOUNDE le 19 Janvier 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

OWONA ASSOUMOU Thomas

FONDS SPÉCIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE

DEMANDE DE COTATION N°001/DC/FEICOM/CIPM/ 2022 DU 28 JAN 2022 L'ACQUISITION ET LA CONFIGURATION DES LOGICIELS DE SURVEILLANCE, DE MODÉLISATION ET DE VIRTUALISATION DE L'INFRASTRUCTURE INFORMATIQUE AU FEICOM

FINANCEMENT
FONDS SPÉCIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE (FEICOM)
IMPUTATION
20-10-00

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur du Fonds Spécial d'Equipeement et d'Intervention Intercommunale lance une Demande de Cotation pour l'acquisition et la configuration des logiciels de surveillance, de modélisation et de virtualisation de l'infrastructure informatique au FEICOM.

2. Consistance des prestations

Les prestations consistent à :

- la fourniture, l'installation et la configuration de :

- Une solution d'analyse de vulnérabilité et d'audit du système d'information du FEICOM
- Une solution de modélisation et d'émulation réseau compatible avec les principaux manufacturiers dans les domaines des réseaux informatiques

- la formation des personnels du FEICOM en charge de la gestion du SI, à la manipulation de la plateforme sus évoquée ;

- la fourniture des Licences d'exploitation pour l'environnement de modélisation d'architecture IT et du logiciel d'affichage dynamique.

La prestation devra respecter les spécifications mentionnées ci-dessous.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel des présentes prestations est de **dix millions (10 000 000)** francs CFA TTC.

4. Participation et origine

La participation à la présente Demande de Cotation est ouverte aux sociétés camerounaises de services informatiques, formateur et responsable des configurations pouvant justifier d'une expérience minimale de trois (03) ans dans la fourniture desdits services et jouissant d'une capacité financière égale ou supérieure à **dix millions (10 000 000) F CFA**.

5. Financement

Les prestations, objet de la présente Demande de Cotation sont financées par le budget du Fonds Spécial d'Equipeement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM), Exercice 2022, sur la ligne budgétaire « 20-10-00 « Logiciels ».

6. Consultation du Dossier

Le Dossier de Demande de Cotation peut être consulté aux heures ouvrables au Service des Marchés et Approvisionnements sis à l'ancien siège de la Direction Générale du FEICOM à MIMBOMAN, Rue 4.561 ;
Tél : (237)222 23 51 64, Poste 217, Porte 11
BP : 718 YAOUNDE
Fax : (237) 222 23 17 59

7. Acquisition du Dossier

Le Dossier de Demande de Cotation peut être retiré aux heures ouvrables auprès du Service des Marchés et Approvisionnements, sis à l'ancien siège du FEICOM à Yaoundé (Mimboman), rue 4.561, BP 718 Yaoundé, Téléphone 222 23 51 64 ; Poste 217, Porte 11 ; Fax 222 23 17 59, dès publication du présent Avis sur présentation d'une quittance attestant le versement de la somme de **vingt mille (20.000) francs CFA** non remboursable dans le Compte Spécial CAS – ARMP ouvert dans les Agences BICEC.

8. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir sous pli fermé au Service des Marchés et Approvisionnements, sis à Mimboman, à l'ancien siège du FEICOM, Rue 4.561, derrière les Sapeurs-Pompiers, poste 217, porte 11 au plus tard le **24 JAN 2022 à 14 heures** précises et devra porter la mention suivante :

Demande de Cotation N° /DC/FEICOM/CIPM/ 2022 du 28 JAN 2022 pour l'acquisition et la configuration des logiciels de surveillance, de modélisation et de virtualisation de l'infrastructure informatique au FEICOM.

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

9. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la livraison des prestations, objet de la présente Demande de Cotation, est fixé à trente (**30**) jours ouvrés formations et configurations incluses, à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer l'exécution de la LETTRE-COMMANDE.

10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, un cautionnement de soumission établi par une banque de 1^{er} ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministre des Finances et dont la liste figure dans la pièce VII de la Demande de Cotation, d'un montant de **deux cent mille francs (200 000) francs CFA**, valable pendant 30 jours au-delà de la date limite de validité des offres, acquitté à la main par le banquier émetteur. Son absence entraîne le rejet immédiat de l'offre.

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente. Elles doivent être datées de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature du présent Avis. Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis, qui se fera en un temps, aura lieu le **24 FEV 2022 à 15 heures précises** par la Commission Interne de Passation des Marchés du FEICOM dans la salle de réunions de ladite Commission située à l'ancien siège du FEICOM, Rue 4.561, derrière les Sapeurs-Pompiers, Ydé 4^{ème} Mimboman.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

13. Attribution

La LETTRE-COMMANDE sera attribuée au soumissionnaire ayant une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requis et dont l'offre évaluée est la moins-disante.

14. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Service des Marchés et Approvisionnements, situé à l'ancien siège du FEICOM.

Tél : (237) 222 235 164, Poste 217, Porte 11

BP : 718 YAOUNDE FEICOM, Rue 4.561

Fax : (237) 222 23 17 59

NB : « Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS à la CONAC au numéro suivant : 1517 ».

YAOUNDE le 28 Janvier 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

AKOA Philippe Camille

COMMUNE D'AYOS

**ADDITIF 1 N° /AD/C-AYOS/2022 DU . PORTANTT ADDITIF DES DAO
N°01, 02, 04, 06, 07, 08, 09, 10, ET 11 DC N°03 DU 03 JANVIER 2022 POUR L'EXECUTION DE CERTAINS
TRAVAUX DANS LA COMMUNE D'AYOS LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AYOS MAÎTRE D'OUVRAGE,
AUTORITÉ CONTRACTANTE PORTE À LA CONNAISSANCE DES ENTREPRISES AYANT SOUMISSIONNÉ
POUR LES APPELS D'OFFRES SUSCITÉS QUE LES DAO Y RELATIFS SONT MODIFIÉS AINSI QU'IL SUIT :
1- DATE DÉPÔT ET OUVERTURE DES OFFRES DANS LE RÈGLEMENT PARTICULIER DES APPEL
D'OFFRES 01, 02, 04 , 10 , 11 ET LA DC 03**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	Autres
	Au lieu de ... N/A

1 Autres

Lire plutot

Informations modifiées	Au lieu de	Lire
Ouverture des offres Dans le RPAO	Vendredi le 28 janvier 2022	Mercredi le 02 février 2022

2 Transcription du RGAO

Informations modifiées, Ajoutées ou omises	Au lieu de	Lire
1 ^{er} critère éliminatoire de l'offre Technique	Réglementaire	Non Réglementaire
Pièces constituant le dossier administratif dans les règlements particuliers des appels d'offres	La modification de la constitution de l'offre administrative dans les règlements particuliers des dossiers d'Appel d'Offres	Textes actualisés suivant décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics précisant la réglementation appropriée dans le cadre des marchés publics passés et à passer en vertu des CTD
Présence d'un texte inapproprié sur les intérêts moratoires	Textes abrogés pour les intérêts moratoires	Non fondée, Les intérêts moratoires sont dus conformément à l'article 167 du décret n° Décret 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.
liste des établissements financiers actualisée	liste du 18 décembre 2018	même liste, nouvelle liste attendue
Irrégularité du critère éliminatoire relatif à l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de chantier	La déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années, et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établies par le MINMAP;	Réglementaire conforme à l'article 187 du décret n° Décret 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

Ces modifications sont à prendre en compte dans tout le reste du D.A.O.

Le reste sans changement.

AYOS le 28 Janvier 2022

Le MAIRE

NDONGO BIKO'O Paul

COMMUNE DE NGOURA

**ADDITIF RECTIFICATIF SUR AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
001/AONO/C.NGRA/SG/ST/CIPM/NGRA/2022 DU 22JANVIER2022 POUR LES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION DE SALLES DE CLASSE DANS CERTAINES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES ET
CENTRE PRESOLAIRE COMMUNAUTAIRE (CPC) DE LA COMMUNE DE NGOURA.**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1 Critères d'évaluation**Au lieu de ...****CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES****A. Critères éliminatoires :****a. Offre Administrative**

- 1) Absence d'une pièce administrative ;
- 2) Pièce falsifiée ;
- 3) Non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire ;

b. Offre technique

- 1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 2) N'avoir pas réuni au moins 80% de critères de qualification.

c. Offre Financière

- 1) Absence du sous-détail d'un prix unitaire quantifié ;
- 2) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;
- 3) Quantités de matériaux entrant dans la constitution des prix erronées, en rapport aux dispositions du Bordereau des Prix Unitaires et du Cahier des Clauses Techniques Particulières, dans plus de 20 % des sous-détails. N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

6 B. Critères de qualification des offres techniques : Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1) La capacité financière Oui/Non
- 2) Les références de l'Entreprise Oui/Non
- 3) L'organisation, les plannings d'approvisionnement et d'exécution des travaux et la compréhension du projet Oui/Non
- 4) L'expérience du personnel d'encadrement. Oui/Non
- 5) Le matériel et les équipements essentiels. Oui/Non Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80% seront examinées.

1 Critères d'évaluation

Lire plutot

CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

A. Critères éliminatoires :

a. Offre Administrative

- 1) Absence de la caution de soumission ;
- 2) Pièce falsifiée ;
- 3) Non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures règlementaire ;

b. Offre technique

- 1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 2) N'avoir pas réuni au moins 80% de critères de qualification.

c. Offre Financière

- 1) Absence du sous-détail d'un prix unitaire quantifié ;
- 2) Omission du prix d'une tache quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;
- 3) Quantités de matériaux entrant dans la constitution des prix erronées, en rapport aux dispositions du Bordereau des Prix Unitaires et du Cahier des Clauses Techniques Particulières, dans plus de 20 % des sous-détails. N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

6 B. Critères de qualification des offres techniques : Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1) La capacité financière Oui/Non
- 2) Les références de l'Entreprise Oui/Non
- 3) L'organisation, les plannings d'approvisionnement et d'exécution des travaux et la compréhension du projet Oui/Non
- 4) L'expérience du personnel d'encadrement. Oui/Non
- 5) Le matériel et les équipements essentiels. Oui/Non

2 Attribution**Au lieu de ...**

Le Marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre: 1-administrative sera jugée conforme ; 2-technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80 % ; 3-financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.

Lire plutot

Le Marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre: 1-administrative sera jugée conforme ; 2-technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80 % ; 3-financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.

un soumissionnaire peut etre attributaire de plusieurs lots.

NGOURA le 28 Janvier 2022

Le MAIRE

MADA Michel

COMMUNE DE NGOURA

**ADDITIF RECTIFICATIF SUR AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
004/AONO/C.NGRA/SG/ST/CIPM/NGRA/2022 DU 22JANVIER2022 POUR LES DE L'ECLARAGE PUBLIC
PAR-LAMPADAÎTES SOLAIRE DANS LA LOCALITE GARGA-SARALI DANS LA COMMUNE DE NGOURA**

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)**1 Critères d'évaluation****Au lieu de ...****13. Critères d'évaluation:**

L'évaluation se fera selon les critères dits éliminatoires, puis selon les critères dits essentiels par le système binaire (oui ou non).

13.1.1. Critères éliminatoires**13.1.1.1. Pièces administratives:**

- a) Absence de la caution de soumission ;
- b) Fausse déclaration ;
- c) Pièce falsifiée ou non authentique
- d) Non-conformité ou absence d'une pièce 48 heures après l'ouverture des offres.

13.1.1.2. Offre technique :

- a) Fausse déclaration ;
- b) Pièce falsifiée ou non authentique ;
- c) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » conforme aux prescriptions du Règlement Particulier du Dossier d'Appel d'offres ;
- d) Entreprise ayant abandonné un marché au cours de trois (03) dernières années et / ou figurant sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le Ministre en charge des Marchés Publics ;
- e) Non obtention de vingt (20) critères sur vingt-cinq (25) à l'issue de la notation des critères techniques essentiels.

13.1.1.3. Offre financière :

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièce incomplète ou non conforme au modèle ou aux spécifications technique du DAO ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié.

13.1.2. Critères essentiels :

Les offres techniques seront notées en fonction des critères essentiels ci-après :

- a) Personnel d'encadrement (12 critères) ;
- b) Moyens matériels (09 critères) ;
- c) Références (02 critères) ;
- d) L'Attestation de non redevance en cours de validité (01 critère) ;
- e) Attestation de solvabilité financière (01 critère).

1 Critères d'évaluation**Lire plutot**

13. Critères d'évaluation:

L'évaluation se fera selon les critères dits éliminatoires, puis selon les critères dits essentiels par le système binaire (oui ou non).

13.1.1. Critères éliminatoires

13.1.1.1. Pièces administratives:

- a) Absence de la caution de soumission ;
- b) Fausse déclaration ;
- c) Pièce falsifiée ou non authentique
- d) Non-conformité ou absence d'une pièce 48 heures après l'ouverture des offres.

13.1.1.2. Offre technique :

- a) Fausse déclaration ;
- b) Pièce falsifiée ou non authentique ;
- c) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » conforme aux prescriptions du Règlement Particulier du Dossier d'Appel d'offres ;
- d)
- e) Non obtention de vingt (20) critères sur vingt-cinq (25) à l'issue de la notation des critères techniques essentiels.

13.1.1.3. Offre financière :

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièce incomplète ou non conforme au modèle ou aux spécifications technique du DAO ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié.

13.1.2. Critères essentiels :

Les offres techniques seront notées en fonction des critères essentiels ci-après :

- a) Personnel d'encadrement (12 critères) ;
- b) Moyens matériels (09 critères) ;
- c) Références (02 critères) ;
- d) L'Attestation de non redevance en cours de validité (01 critère) ;
- e) Attestation de solvabilité financière (01 critère).

2 Attribution**Au lieu de ...**

Sous réserve des cas d'annulation ou d'appel d'offres infructueux prévus par le Code des marchés Publics (Articles 34 et 35), l'autorité contractante attribuera le marché au soumissionnaire le moins-disant dont l'offre, ayant satisfait à tous les critères non éliminatoires, aura été jugée conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de l'Appel d'Offres (DAO).

Lire plutot

Sous réserve des cas d'annulation ou d'appel d'offres infructueux prévus par le Code des marchés Publics (Articles 34 et 35), l'autorité contractante attribuera le marché au soumissionnaire le moins-disant dont l'offre, ayant satisfait à tous les critères non éliminatoires, aura été jugée conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de l'Appel d'Offres (DAO).

UN SOUMISSIONNAIRE PEUT ETRE ATTRIBUTAIRE DE PLUSIEURS LOTS

NGOURA le 28 Janvier 2022

Le MAIRE

MADA Michel

COMMUNE DE YINGUI

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°008/AONO/C-YINGUI/CIPM/2022 DU 1ER FEVRIER 2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION
D'UNE MINI CENTRALE SOLAIRE DANS LES LOCALITES DE NDEM ET KAK DANS LA COMMUNE DE
YINGUI - DEPARTEMENT DU NKAM - REGION DU LITTORAL (PHASE I) FINANCEMENT : BUDGET
D'INVESTISSEMENT PUBLIC DE LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN, EXERCICE 2022**

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public de l'exercice 2022, le Maire de la Commune de YINGUI lance un APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MINI CENTRALE SOLAIRE DANS LES LOCALITES DE NDEM ET KAK DANS LA COMMUNE DE YINGUI.

2. Consistance des prestations

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont détaillés dans le cadre du devis quantitatif et estimatif.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **50 000 000 (Cinquante millions) Francs CFA**

4. Allotissement

Lot unique

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises camerounaises de bonne moralité. Ces entreprises devront justifier des capacités techniques et financières pour la réalisation des travaux d'énergie solaire.

6. Financement

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres, sont financées par le Budget d'Investissement Public (BIP), exercice 2022 de la République du Cameroun, sur la ligne d'imputation budgétaire

7. Consultation du Dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté aux heures ouvrables dès publication du présent avis à la Mairie de YINGUI.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu aux heures ouvrables à la Mairie de YINGUI, dès publication du présent Avis contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **soixante-cinq mille (65 000) FCFA** Payable à la recette municipale de YINGUI.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles devrait parvenir à la Mairie de YINGUI sous pli fermé au plus tard le **22 Février 2022 à 11 heures**, heures locales et devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N° 008/AONO/C-YINGUI/CIPM/2022 DU 1er FEVRIER 2022
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MINI CENTRALE SOLAIRE DANS LES LOCALITES DE
NDEM ET KAK DANS LA COMMUNE DE YINGUI - DEPARTEMENT DU NKAM
REGION DU LITTORAL (PHASE I)
. Financement : Budget d'Investissement Public
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

10. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux est de cinq (05) mois à compter de la notification de l'ordre de service pour le démarrage.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO, dont le montant est de **un millions (1 000 000) F CFA**; et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative agréée à cet effet, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres aura lieu le **22 Février 2022** à 12 heures et se fera en un (01) temps, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la commune de YINGUI, dans la salle de réunion de la Mairie de YINGUI. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée, ayant une bonne connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

Principaux critères éliminatoires

- Dossier non produit en sept (07) exemplaires ;
- La non-exécution d'un marché antérieur ;
- Absence de la caution de soumission ;
- La non-exécution d'un projet similaire d'un montant ? 25 000 000
- Offre Financière incomplète pour absence de :
 - ? Lettre de soumission ;
 - ? D'un prix unitaire quantifié;
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- Non acceptation des clauses du marché (CCAP et CCTP non paraphés à chaque page, non signés et non datés à la fin) ;
- Absence de l'attestation de visite du site, du rapport avec une photo couleur montrant une place de la localité ressortant le nom sur une plaque ;
- Offre Technique incomplète pour absence de:
 - ? La déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années, et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défailtantes établies par l'A RMP/MINMAP;
 - ? Un Conducteur des travaux ayant la qualification exigée dans le dossier d'Appel d'Offres.
 - ? De rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- Note inférieur à 15/19

Principaux critères de qualification

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

- le personnel d'encadrement (09 rubriques) oui/non
- la disponibilité du matériel (02 rubriques) oui/non
- les références de l'entreprise (02 rubriques) oui/non
- l'organisation et la compréhension du projet (03 rubriques) oui/non
- la présentation des offres (03 rubriques) oui/non

Le non-respect d'au moins 15/19 des rubriques entraîne l'élimination de l'offre conformément aux grilles d'évaluation.

15. Attribution

Le marché est attribué au soumissionnaire le moins disant (hors taxes) dont l'offre aura été reconnue conforme au Dossier d'Appel d'Offres et remplissant les capacités techniques et financières requises.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Mairie de YINGUI et à la Délégation Départementale de l'Eau et de l'Energie du Nkam à Yabassi

-Bien vouloir appeler gratuitement aux numéros verts suivant 673 20 57 25/699 37 07 48 pour dénonciation de mauvaises pratiques et dysfonctionnement observés dans le processus de passation et d'exécution des marchés publics.

YINGUI le 31 Janvier 2022

Le MAIRE

BANENGUI Lovet Laurent

COMMUNE DE SALAPOUMBE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 002/A0N0/C.SAL/SG/ST/CIPM/2022 DU 27/01/2022 POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE EN TERRE DE SALAPOUMBE (9 KM) DANS LA COMMUNE DE SALAPOUMBE, DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO, REGION DE L'EST FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC - EXERCICE 2022.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
N/D

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public de l'Exercice 2021, LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SALAPOUMBE, Maître d'Ouvrage, lance pour le compte de la Commune de SALAPOUMBE, un appel d'offres national ouvert pour l'exécution des travaux d'entretien de la voirie en terre de Salapoumbé (9 km) dans la commune de SALAPOUMBE, Département DE LA BOUMBA ET NGOKO, Région de l'Est.

2. Consistance des prestations

Les travaux objet du présent Appel d'Offres portent sur :

- L'Installation,
- Le nettoyage et terrassement.

3. Cout Prévisionnel

Montant prévisionnel : 27 000 000 (Vingt-sept millions) Francs CFA TTC.

4. Allotissement

N/D

5. Participation et origine

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises spécialisées dans le domaine du Bâtiment et Travaux Publics et installées en territoire camerounais.

6. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public de la République du Cameroun, Exercice 2022 :

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré à la Mairie de SALAPOUMBE, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant, le versement de la somme non remboursable de cinquante mille (50 000) francs CFA, payable à la Recette Municipale de SALAPOUMBE.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré à la Mairie de SALAPOUMBE, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant, le versement de la somme non remboursable de cinquante mille (50 000) francs CFA, payable à la Recette Municipale de SALAPOUMBE.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra pan/enir sous pli fermé à la Mairie de SALAPOUMBE (Secrétariat du Maire), au plus tard le 03/03/2022 à 13 heures précises et devra porter la mention suivante :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 002/AONO/C.SAL/SG/ST/CIPM/MOL/2022 DU 27/01/ 2022 POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE EN TERRE DE SALAPOUMBE (9 KM) DANS LA COMMUNE DE SALAPOUMBE, DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO, REGION DE L'EST

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

10. Delai de Livraison

Le délai prévisionnel d'exécution est de trois (03) mois, incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, aux contraintes particulières du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au Cocontractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

11. Cautionnement Provisoire

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de l'@"" ordre agréé par le Ministère en charge des Finances d'un montant de 2% du montant prévisionnel, soit 540 000 (Cinq cent quarante mille) Francs CFA.

12. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère en charge des Finances d'un montant de 2% du montant prévisionnel, soit 540 000 (Cinq cent quarante mille) Francs CFA.

La caution devra rester valable soixante (60) jours à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après les date et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en un temps à la Mairie de SALAPOUMBE le 03/ 03/ 2022 à 14 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de SALAPOUMBE, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

14. Critères d'évaluation

A. Critères éliminatoires :

a. Offre Administrative

1) Absence d'une pièce administrative ;

2) Pièce falsifiée ;

3) Non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire :

h. Offre technique

1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;

2) N'avoir pas réuni au moins 80% de critères de qualification.

c. Offre Financière

1) Offre financière incomplète ;

2) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif :

ILB-. Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

8. Critères de qualification des offres techniques :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

1) La capacité financière de Vingt millions FCFA (20 000 000) Oui

2) Les références de l'Entreprise Oui

3) La compréhension du projet pour Oui

4) L'expérience du personnel d'encadrement Oui

5) Le matériel et les équipements essentiels Oui

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80% seront examinées.

15. Attribution

Le Marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre :

1- Administrative sera jugée conforme ;

2- Technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80 % ;

3- Financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant soixante (60) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Mairie de SALAPOUMBE Tél : 691 701 441 / 670 621 257.

SALAPOUMBE le 27 Janvier 2022

Le MAIRE

MOSSADICKO Norbert

COMMUNE DE MVANGAN

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002 /AAONO/PU/ C-MVANGAN/CIPM/2022 DU 31/01/2022
POUR LES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION SOLAIRE DE LA LOCALITE D'AMVOM DANS LA COMMUNE
DE MVANGAN, DEPARTEMENT DE LA MVILA, REGION DU SUD, EN PROCEDURE D'URGENCE**

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public pour l'Exercice 2022, le Maire de la Commune de Mvangan, Maître d'Ouvrage. lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence, pour les travaux d'électrification solaire de la localité d'AMVOM dans la Commune de Mvangan. Département de la Mvila. Région du Sud.

2. Consistance des prestations

Les travaux objet du présent Appel d'Offres comprennent notamment les corps d'état suivants

MOBILISATION DU CHANTIER

CONSTRUCTION DU CHAMP SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT DU LOCAL TECHNIQUE

CONSTRUCTION LIGNE BT MONO 4x25 mm

PRESTATIONS DIVERSES

Les détails desdits travaux sont contenus dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières et dans le Devis Estimatif et Quantitatif, parties intégrantes du présent Dossier d Appel d Offres (DAO).

3. Coût Prévisionnel

Le coût prévisionnel toutes taxes comprises des travaux est de cinquante millions (50 000 000) Francs CFA

4. Allotissement

Les travaux objet du présent avis d appel d'offres constituent un lot unique

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte. à conditions égalitaires. à toutes les entreprises de droit camerounais reconnues pour leur expertise avérée et justifiant des capacités techniques et financières pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres.

La constitution des entreprises en groupement ou la sous-traitance est autorisée conformément à la réglementation en vigueur, à condition que le mandataire du groupement soit formellement désigné et ses attributions clairement définies.

6. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du Ministère de l'Eau et de l'Energie Exercice 2022

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat Général de la Commune de Mvangan, dès publication du présent avis

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables auprès du Secrétariat Général de la Commune de Mvangan dès publication du présent avis, contre présentation de l'original de la quittance de versement de la somme non remboursable de **soixante quinze mille (75.000) Francs** CFA représentant les frais d'acquisition du dossier, payables à la Recette Municipale de Mvangan

9. Remises des offres

Chaque soumissionnaire devra présenter son offre en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels. Chaque offre, rédigée en français ou en anglais, devra parvenir au Secrétariat Général de la Commune de Mvangan, **au plus tard le 01/03/2022 à 14h** précises. En outre, chaque offre devra se présenter en un pli unique (extérieur) contenant trois sous- plis (un pour le volume administratif, un pour le volume technique et un pour le volume financier). Les sous-plis devront être fermés et scellés. Le pli extérieur doit être fermé, scellé et devra porter la mention suivante :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 002/AAONO/PU/C-MVANGAN/CIPM/2022 DU 31/01/2022
POUR LES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION SOLAIRE DE LA LOCALITE D'AMVOM DANS LA COMMUNE DE
MVANGAN, DEPARTEMENT DE LA MVILA, REGION DU SUD. EN PROCEDURE D'URGENCE**

« A N'OUVRIER QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de quatre (04) mois, soit 120 jours calendaires à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministre chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce N°14 du Dossier d'Appel d'Offres, d'un montant d'un million (1 000 000)francs CFA valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres, soit quatre- vingt-dix (90) jours. Ce cautionnement provisoire sera libéré quinze (15) jours après la publication des résultats et au plus tard trente (30) jours après le délai de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. La caution provisoire du soumissionnaire attributaire du marché sera libérée après constitution du cautionnement définitif.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces requises du dossier administratif devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative compétente (Préfet, Sous-préfet, ...) conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).

Toutes les pièces administratives devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète ou non conforme aux prescriptions du présent Avis et du dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. L'absence de la caution de soumission ou le non-respect des modèles des différentes pièces du Dossier d'Appel d'Offres entraînera le rejet pur et simple de [Offre sans aucun recours possible.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis, qui s'effectuera en un (01) seul temps, **aura lieu le 01/03/2022 à partir de 15 heures** précises dans la salle des conférences de la Mairie de Mvangan par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics placée auprès de ladite Commune en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier dont ils ont la charge.

14. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera suivant deux types de critères, les critères éliminatoires et les critères essentiels. Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire. Les critères essentiels sont les critères clés pour juger de la capacité technico-financière des soumissionnaires à exécuter les travaux, objet du présent appel d'offres. L'évaluation des offres suivant les critères essentiels sera faite d'après le système de notation binaire oui/non.

CRITERES ELIMINATOIRES

- L'absence de la caution de soumission ;
- L'absence ou la non-conformité d'une pièce du dossier administratif au-delà de 48h après [ouverture des offres ;
- La présence de fausses déclarations ou des pièces falsifiées dans l'offre du soumissionnaire ;
- Absence de la méthodologie et le planning d'exécution ;
- L'absence d'un prix unitaire quantifié ;
- L'absence du sous-détail d'un prix unitaire quantifié
- Note technique inférieure à 75% des « oui » ;

Toute offre non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres et non produite en sept(07) exemplaires dont un (01) original sera purement et simplement rejetée.

ESSENTIELS

L'évaluation des offres techniques se fera suivant les critères essentiels ci-après définies :

- La capacité financière
- Les références du soumissionnaire dans les travaux d'électrification solaire ;
- Les qualifications et expérience du personnel d'encadrement des travaux ;
- La disponibilité du matériel de chantier et des équipements à mobiliser ;
- La méthodologie d'exécution et planning des travaux ;
- L'acceptation des clauses du marché et la présentation de l'offre ;
- La preuve de la visite du site des travaux.
- La preuve de la visite du site des travaux.

La qualification technique s'obtient après satisfaction des 2.4 et critères essentiels sus-listés. A défaut d'offres ayant satisfait à tous les critères essentiels, une qualification alternative de la meilleure offre devrait pouvoir s'effectuer avec rigueur, objectivité et équité, pour permettre à la fin si possible, une proposition alternative d'attribution dans l'intérêt du projet.

A l'issue de l'évaluation technique, seules les offres ayant obtenu une note technique supérieure ou égale à 75% de « oui » seront retenues pour l'évaluation financière.

L'évaluation de l'offre financière sera basée sur le montant total de l'offre du soumissionnaire. Elle consistera à l'analyse de la cohérence des prix ainsi que la vérification des calculs et de l'ensemble des prescriptions y relatives.

15. Attribution

L'adjudicataire du Marché sera le soumissionnaire remplissant toutes les conditions administratives et les capacités techniques et financières requises pour exécuter les travaux et dont l'offre financière a été évaluée la moins disante.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux jours et heures ouvrables auprès du Secrétariat Général de la Commune Mvangan ou bien vouloir contacter les numéros de téléphone suivants (+237) 691 527 748/ 675 384 391.

Le Maire de la Commune de Mvangan, Maître d'Ouvrage, se réserve le droit en cas de nécessité ou de force majeure, d'apporter toute modification ultérieure utile au présent appel d'offres.

MVANGANE le 31 Janvier 2022

Le MAIRE

MINSILI EBA Thomas

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**ADDITIF N°0001 DU 26 JANVIER 2022 A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°001/AONO/MINEPAT/CIPM/2021 DU 31 DECEMBRE 2021 EN VUE DU RECRUTEMENT D'UNE SOCIÉTÉ
DE GARDIENNAGE POUR LA SECURISATION DES IMMEUBLES ET ANNEXES DES SERVICES CENTRAUX
DU MINEPAT, EN PROCEDURE D'URGENCE**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

AU LIEU DE :

1. Objet

Le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) lance un Appel d'Offres National Ouvert, en vue du recrutement d'une société de gardiennage pour la sécurisation des immeubles et annexes des services centraux du MINEPAT, en procédure d'urgence.

2. Consistance des prestations

Les prestations à réaliser 24h/24h et 7 jr/7 portent sur la sécurisation des immeubles et annexes des services centraux du MINEPAT. Il s'agit :

1) D'assurer de jour comme de nuit, la surveillance et la sécurisation :

- De l'immeuble du boulevard du 20 mai à Yaoundé ;
- De l'immeuble rose ;
- Des annexes 1, 2, 3, Katios et Messa
- Du magasin de stockage.

2) De contrôler de jour comme de nuit les locaux suscités, les mouvements d'entrée et de sortie à pied ou en véhicule des usagers, du personnel, des automobiles et de tous les équipements.

3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de Quatre-vingt-Huit Millions (88 000 000) francs CFA.

4. Délai de livraison

Le délai d'exécution des prestations est de Onze(11) mois.

5. Allotissement

Les prestations sont regroupées en un lot unique.

6. Participation et origine

Le présent Appel d'Offres est ouvert à toutes les sociétés de gardiennage agréées par le Président de la République, installées au Cameroun et justifiant des compétences dans le domaine de gardiennage et de sécurisation.

7. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le budget de fonctionnement du MINEPAT EXERCICE 2022, IMPUTATION : 56 22 301 04 340014 6188.

8. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Dès publication du présent Avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics, porte 007, à l'immeuble rose du Ministère de l'Economie, de la Planification et de

l'Aménagement du Territoire à Yaoundé, Tél : 222 22 41 28

9. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics, porte 007, à l'immeuble rose du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à Yaoundé, contre présentation de l'original de la quittance de versement au Trésor Public d'une somme non-remboursable de Cent Mille (100 000) FCFA, représentant les frais d'acquisition du dossier.

Lors du retrait du Dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer au Service des Marchés Publics du MINEPAT, en indiquant leur adresse complète (boîte postale, N° de téléphone, fax).

10. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra être déposée à la porte 007, à l'immeuble rose du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à Yaoundé, au plus tard le **26 janvier 2022 à 13 heures, heure locale**, revêtue de la mention suivante :

*« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/AONO/MINEPAT/CIPM/2021 DU 31 DECEMBRE 2021 EN VUE DU RECRUTEMENT D'UNE SOCIETE DE GARDIENNAGE POUR LA SECURISATION DES IMMEUBLES ET ANNEXES DES SERVICES CENTRAUX DU MINEPAT, EN PROCEDURE D'URGENCE.
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »*

11. Cautionnement provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de Un Million Sept Cent Soixante Mille (1 760 000) francs CFA, établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure à l'annexe du DAO, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du RPAO. Elles devront obligatoirement datées de moins de trois (3) mois précédant la date de dépôt des Offres ou avoir été établies postérieurement à la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des offres aura lieu le **26 janvier 2022, à partir de 14 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès du MINEPAT, dans la salle de la Commission, sise au bâtiment Annexe 1, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

14.1. Critères éliminatoires

- Absence ou non-conformité d'une Pièce administrative au-delà du délai de 48 heures après l'ouverture des offres;
- Absence de la Caution de Soumission à l'ouverture des offres ;
- Fausses déclarations ou pièces falsifiées;
- Absence de l'agrément autorisant le soumissionnaire à opérer dans le domaine du gardiennage au Cameroun ;
- omission dans le bordereau des prix d'un prix unitaire quantifié ;
- Absence de la déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné l'exécution d'un marché au cours des trois dernières années ;
- Note Technique

14.2. Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite suivant le système binaire, sur la base des critères essentiels ci-dessous :

- Présentation de l'offre ;
- Références du prestataire;
- Moyens humains ;
- Moyens logistiques ;
- La méthodologie;
- Capacité financière.

15. Attribution



Sur proposition de la Commission Interne de Passation des Marchés le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'Offre aura été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'Offre aura été évaluée la moins disante en incluant, le cas échéant, les rabais proposés.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables, à la Direction des Affaires Générales au Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Service des Marchés Publics, immeuble rose, porte 007, Tél :222 22 41 28.

18. Dénonciations

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48. Ou appeler le numéro vert de la CONAC qui répond au 1517.

LIRE

1. Objet

Le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) lance un Appel d'Offres National Ouvert, en vue du recrutement d'une société de gardiennage pour la sécurisation des immeubles et annexes des services centraux du MINEPAT, en procédure d'urgence.

2. Consistance des prestations

Les prestations à réaliser 24h/24h et 7 jr/7 portent sur la sécurisation des immeubles et annexes des services centraux du MINEPAT. Il s'agit :

- D'assurer de jour comme de nuit, la surveillance et la sécurisation :
- De l'immeuble du boulevard du 20 mai à Yaoundé ;
- De l'immeuble rose ;
- Des annexes 1, 2, 3, Katios et Messa
- Du magasin de stockage.
- De contrôler de jour comme de nuit les locaux suscités, les mouvements d'entrée et de sortie à pied ou en véhicule des usagers, du personnel, des automobiles et de tous les équipements.

3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de Quatre Vingt Millions (80 000 000) francs CFA.

4. Délai de livraison

Le délai d'exécution des prestations et de Dix(10) mois.

5. Allotissement

Les prestations sont regroupées en un lot unique.

6. Participation et origine

Le présent Appel d'Offres est ouvert à toutes les sociétés de gardiennage agréées par le Président de la République, installées au Cameroun et justifiant des compétences dans le domaine de gardiennage et de sécurisation.

7. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le budget de fonctionnement du MINEPAT EXERCICE 2022, IMPUTATION : 56 22 301 04 340014 6188.

8. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Dès publication du présent Avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics, porte 007, à l'immeuble rose du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à Yaoundé, Tél : 222 22 41 28

9. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics, porte 007, à l'immeuble rose du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à Yaoundé, contre présentation de l'original de la quittance de versement au Trésor Public d'une somme non-remboursable de Cent Mille (100 000) FCFA, représentant les frais d'acquisition du dossier.

Lors du retrait du Dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer au Service des Marchés Publics du MINEPAT, en indiquant leur adresse complète (boîte postale, N° de téléphone, fax).

10. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra être déposée à la porte 007, à l'immeuble rose du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à Yaoundé, au plus tard le **17 février 2022 à 12 h00, heure locale**, revêtue de la mention suivante :

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/AONO/MINEPAT/CIPM/2021 DU 31 DECEMBRE 2021 EN VUE DU RECRUTEMENT D'UNE SOCIETE DE GARDIENNAGE POUR LA SECURISATION DES IMMEUBLES ET ANNEXES DES SERVICES CENTRAUX DU MINEPAT, EN PROCEDURE D'URGENCE. A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

11. Cautionnement provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de Un Million Sept Cent Soixante Mille (1 760 000) francs CFA, établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure à l'annexe du DAO, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du RPAO. Elles devront obligatoirement datées de moins de trois (3) mois précédant la date de dépôt des Offres ou avoir été établies postérieurement à la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des offres aura lieu le **17 février 2022, à partir de 13 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès du MINEPAT, dans la salle de la Commission, sise au bâtiment Annexe 1, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

14.1. Critères éliminatoires

- Absence ou non-conformité d'une Pièce administrative au-delà du délai de 48 heures après l'ouverture des offres;
- Absence de la Caution de Soumission à l'ouverture des offres ;
- Fausses déclarations ou pièces falsifiées;
- Absence de l'agrément autorisant le soumissionnaire à opérer dans le domaine du gardiennage au Cameroun ;
- omission dans le bordereau des prix d'un prix unitaire quantifié ;
- Absence de la déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné l'exécution d'un marché au cours des trois dernières années ;
- Note Technique

14.2. Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite suivant le système binaire, sur la base des critères essentiels ci-dessous :

- Présentation de l'offre ;
- Références du prestataire;
- Moyens humains ;
- Moyens logistiques ;

- La méthodologie;
- Capacité financière.

15. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une période de **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Attribution

Sur proposition de la Commission Interne de Passation des Marchés le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'Offre aura été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'Offre aura été évaluée la moins disante en incluant, le cas échéant, les rabais proposés.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables, à la Direction des Affaires Générales au Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Service des Marchés Publics, immeuble rose, porte 007, Tél :222 22 41 28.

18. Dénonciations

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48. Ou appeler le numéro vert de la CONAC qui répond au 1517.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CAMEROUN

COMMUNIQUE RADIO-PRESSE N°0007 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE LA CONSULTATION N°027/DC/SIC/CIPM/2021 DU 29 NOVEMBRE 2021 POUR LE GARDIENNAGE DE CERTAINS SITES DE LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CAMEROUN (SIC) AU TITRE DE L'EXERCICE 2022.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la Société Immobilière du Cameroun communique :

L'Entreprise ci-dessous indiquée a été retenue dans le cadre de la consultation sus référencée :

N°lot	Objet de la prestation	Titulaire	Montant	Délai
			TTC FCFA	
1	Gardiennage de certains sites de la Société Immobilière du Cameroun (SIC) exercice 2022 à Yaoundé	DRAGON SECURITY BP : 5132 Douala Tel : 6 99 84 41 75	19 962 450	Douze (12) mois
2	Gardiennage de certains sites de la Société Immobilière du Cameroun (SIC) exercice 2022 à Douala		24 970 950	

Le responsable de ladite entreprise ou son mandataire est prié de se présenter à la Cellule des Marchés de la SIC à Yaoundé pour l'établissement de la Lettre-Commande.

Les soumissionnaires n'ayant pas été retenus, sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine passé ce délai, hormis l'exemplaire réservé à l'ARMP, ces offres seront purement et simplement détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation.

YAOUNDE le 26 Janvier 2022

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

DR AHMADOU SARDAOUNA

AGENCE D'ELECTRIFICATION RURALE

COMMUNIQUE N°02/AER/DG/DARH/SDA/SM/2022 PORTANT ATTRIBUTION DE LETTRE – COMMANDE SUITE À LA DEMANDE DE COTATIONS N°004/DCO/AER/DG/DARH/SDA/SM/2021 DU 16/12/2021, RELATIVE AU NETTOYAGE ET À L'ENTRETIEN DE LA DIRECTION GÉNÉRALE, DES BUREAUX ANNEXES ET DES SERVICES DÉCONCENTRÉS DE L'AGENCE D'ELECTRIFICATION RURALE DU CAMEROUN POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

A l'issue de la procédure de passation des marchés suite à Demande de Cotations N°004/DCO/AER/DG/DARH/SDA/SM/2021 du 16/12/2021, relative au nettoyage et à l'entretien de la Direction Générale, des bureaux annexes et des Services déconcentrés de l'Agence d'Electrification Rurale du Cameroun pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Le soumissionnaire ci-après est déclaré adjudicataire aux montants et délais suivants :

Désignations	Entreprises Attributaires	Délais	Montant TTC (FCFA)
Nettoyage et entretien de la Direction Générale, des bureaux annexes et des Services déconcentrés de l'Agence d'Electrification Rurale du Cameroun pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2022	NETT – WORKS ENTERPRISE BP : 11040 Yaoundé Tél : 660588822 Mail: elwahis@yahoo.fr	Douze (12) mois	13 356 000

L'adjudicataire est prié de prendre attache avec le Service des Marchés de l'AER pour souscrire à la Lettre – Commande.

L'autre soumissionnaire ayant répondu à la Demande Cotations susvisée n'a pas été retenus aux motifs ci-après :

Entreprise soumissionnaire	Motif
ETS SMART ENGINEERING Tél : 690 733 673	Offres non conforme (aucune référence, absence des CV, absence des certificats médicale du personnel présenté).
DONVIDEX SUPPORT SERVICES SARL P.O BOX : 13048 Tél : 691 489 399	Offres non moins disante

Les entreprises dont les soumissions n'ont pas été retenues sont priées de passer retirer les copies de leurs offres dans un délai de 15 jours au Service des Marchés; passé ce délai, les offres seront purement et simplement détruites.

YAOUNDE le 21 Janvier 2022

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

MOUSSA OUSMANOU

MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE

COMMUNIQUE N°0000001 /21/C/MINEE DU 07 JANVIER 2022 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET N°000575/21/ASMI/MINEE/FDSE DU 25 OCTOBRE 2021 POUR LA PREQUALIFICATION DES CONSULTANTS EN VUE DU RENFORCEMENT DES CAPACITES DES CADRES DU MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE SUR LES PRINCIPES DE LA TARIFICATION DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE MINISTRE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE COMMUNIQUE :**

Conformément aux dispositions de l'Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt N°000575/21/ASMI/MINEE/FDSE du 25 octobre 2021 les candidats pré-qualifiés ci-après, sont autorisés à soumissionner à l'Appel d'offre international restreint en vue du renforcement des capacités des cadres du ministère de l'eau et de l'énergie sur les principes de la tarification du secteur de l'électricité :

CANDIDATS PREQUALIFIES	ADRESSE	SCORE	RANG
INTERNATIONAL BRAIN CONSULTING (IBC)	BP : 15797 YAOUNDE Tel : 222 22 94 27	96,5	1 ^{er}
DELOITTE & TOUCHE AFRIQUE CENTRALE	BP : 50393 DOUALA Tel : 233 42 55 59/6 79 52 38 19	96	2 ^{ème}
KPMG AFRIQUE CENTRALE	BP : 15551 DOUALA Tel : 6 99 30 15 05	85	3 ^{ème}
GROUPEMENT BRAINS TORMCONSULTING /ERNST AND YOUNG (EY)	Tel : 6 99 91 78 71. Mail : murielle.kaze@brains-tormconsulting.net	84	4 ^{ème}

Par ailleurs, les candidats qui n'ont pas été sélectionnés sont priés de passer retirer leurs offres sous huitaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, ces offres seront détruites. Le présent communiqué tient lieu d'agrément pour les soumissionnaires retenus. /-

YAOUNDE le 7 Janvier 2022

Le MINISTRE

ELOUNDOU ESSOMBA GASTON

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CAMEROUN

DECISION N°0007/D/SIC/DG/2022 DU 26 JANVIER 2022 PORTANT ATTRIBUTION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°019/AONO/SIC/CIPM/2021 DU 17 SEPTEMBRE 2021 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE SECURISATION DE LA CITE SIC DE GRAND MESSA A YAOUNDE.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE IMMOBILIERE DU CAMEROUN

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n° 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les Règles Communes Applicables aux Marchés des Entreprises Publiques ;

Vu les Statuts de la Société Immobilière du Cameroun approuvés par l'Assemblée Générale du 10 Août 2001 ;

Vu la Résolution n°06/CA/SIC/2019 du 20 Août 2019 portant élection du Président du Conseil d'Administration de la Société Immobilière du Cameroun (SIC) ;

Vu la Résolution n°07/CA/SIC/2019 du 20 Août 2019 portant nomination du Directeur Général de la Société Immobilière du Cameroun (SIC) ;

Vu la Résolution n°054/CA/SIC/2021 du 09 septembre 2021, portant régime spécifique de la commande publique applicable à la Société Immobilière du Cameroun (SIC) ;

Vu la Résolution n°079/CA/SIC/2020 du 20 décembre 2020 déléguant au Président du Conseil d'Administration le pouvoir de donner en inter-session l'avis de conformité sur la proposition d'attribution d'un marché inférieur à cinquante millions (50 000 000) FCFA ;

Vu l'avis d'Appel d'Offres National Ouvert n°019/SIC/CIPM/2021 du 17 septembre 2021 pour la réhabilitation et la sécurisation de la Cité SIC de Grand MESSA A Yaoundé ;

Vu la Résolution N°068/CA/SIC/2021 du 31 décembre 2021 portant avis conforme sur la proposition d'attribution des marchés relatifs à l'avis d'Appel d'Offres National Ouvert n°019/SIC/CIPM/2021 du 17 septembre 2021 pour la réhabilitation et la sécurisation de la Cité SIC de Grand MESSA A Yaoundé.

DECIDE :

Article 1^{er} : L'entreprise ci-dessous indiquée est attributaire de l'avis d'Appel d'Offres National Ouvert n°019/SIC/CIPM/2021 du 17 septembre 2021 pour la réhabilitation et la sécurisation de la Cité SIC de Grand MESSA A Yaoundé, selon l'allotissement ci-après :

N°lot	Objet de la prestation	Titulaire	Montant TTC FCFA	Délai
-------	------------------------	-----------	---------------------	-------

1	Travaux de réhabilitation des immeubles A, B, et Garet à la Cité SIC de Grand Messa Yaoundé	Groupement SPIDER CORPORATION et ETS LES COMPLICES BP : Yaoundé	201 521 720	Six (06) mois
2	Travaux de réhabilitation des immeubles E, F de Grand Messa Yaoundé	MAGNUM SARL BP : 80 Yaoundé	126 916 583	Six (06) mois
5	Travaux de construction d'une clôture autour de onze (11) immeubles et de quatre (04) guérites à la Cité SIC de Grand Messa Yaoundé.	Groupement SPIDER CORPORATION ET ETS LES COMPLICES BP : Yaoundé	105 799 423	Six (06) mois
3	Travaux de réhabilitation des immeubles D, G, et T à la Cité SIC de Grand Messa Yaoundé.	GREENFIELD GROUP BP : 80 Yaoundé	188 705 591	Six (06) mois
4	Travaux de réhabilitation des immeubles U, C, H, et J, à la Cité SIC de Grand Messa Yaoundé.	GREENFIELD GROUP BP : 80 Yaoundé	236 171 561	Six (06) mois

Article 2 : Les responsables desdites Entreprises ou leurs mandataires sont priés de passer à la Cellule des Marchés de la SIC à Yaoundé pour l'établissement des marchés.

YAOUNDE le 26 Janvier 2022
 Le DIRECTEUR GÉNÉRAL
DR AHMADOU SARDAOUNA



OFFICE NATIONAL DU CACAO ET DU CAFÉ

AVIS DE CONSULTATION N°02/DC/ONCC/CIPM/2022 DU 28 JANVIER 2022 POUR LA FOURNITURE DES PRESTATIONS DE GARDIENNAGE DES LOCAUX DE L'OFFICE NATIONAL DU CACAO ET DU CAFE (ONCC) FINANCEMENT : BUDGET DE L'OFFICE –EXERCICE 2022

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)
IMPUTATION
612 060

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur Général de l'Office National du Cacao et du Café, Maitre d'Ouvrage, lance pour le compte de l'Office National du Cacao et du Café (ONCC), dont le siège est à Douala, un Avis de Consultation pour la fourniture des prestations de gardiennage de ses locaux situés à Douala.

2. Consistance des prestations

La fourniture objet de la présente Demande de Cotation concerne le gardiennage des locaux du siège et du Laboratoire de l'ONCC.

3. Cout Prévisionnel

Le Budget prévisionnel à l'issue de l'Etude préalable est de **49.9 millions FCFA** (Quarante neuf millions neuf cent mille).

4. Participation et origine

La participation à la présente Demande de Cotation est ouverte aux Sociétés de gardiennage domiciliées au Cameroun.

5. Financement

La fourniture objet de la présente Demande de Cotation, est financée par le budget de l'ONCC exercice 2022, Paragraphe « 612 060 : gardiennage des locaux ».

6. Consultation du Dossier

N/A

7. Acquisition du Dossier

Le Dossier de Cotation peut être consulté et retiré au 9^{ème} étage de l'immeuble siège à Bonanjo porte 9/4, tél : 233-42-59-36, dès publication du présent avis, sur présentation du reçu de versement d'une somme non remboursable de **50 000 FCFA**, au compte spécial CAS-ARMP ouvert à la BICEC.

8. Remises des offres

Chaque offre rédigée en Français ou Anglais en (sept) 07 exemplaires dont un (01) original et (six) 06 copies marqués comme tels, devra parvenir à la cellule des marchés de l'ONCC, sise au siège, porte 9/4, tél : 233 42 10 48, au plus tard le **23 Février 2022 à 13 heures précises** et devront porter obligatoirement la mention suivante :

DEMANDE DE COTATION
N°02/DC/ONCC/CIPM/2022 DU 28 JANVIER 2022 POUR LA FOURNITURE DES PRESTATIONS DE GARDIENNAGE DES LOCAUX DE L'OFFICE NATIONAL DU CACAO ET DU CAFE (ONCC)
FINANCEMENT : Budget de l'Office –Exercice 2022
“Confidentiel – A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ”

9. Delai de Livraison

Le délai d'exécution de la prestation de gardiennage prévue par le Maître d'Ouvrage, objet de la présente Demande de Cotation est de 22 mois.

10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission de **998 000 FCFA** d'une durée de validité de 120 jours à compter de la date de dépôt des offres, établie par une Banque de Premier Ordre ou une Compagnie d'Assurance agréée par le Ministère des Finances, et dont la liste figure sur la pièce n°4 du Dossier de Demande de Cotation.

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis de Consultation.

Toute offre incomplète ou non présentée conformément aux prescriptions de la Demande de Cotation sera déclarée irrecevable. Notamment, l'absence de la caution de soumission délivrée par une Banque de Premier Ordre ou une Compagnie d'Assurance, agréée par le Ministère en charge des Finances, le non respect des modèles de pièces de la demande de Cotation, ou le défaut de présentation de l'enveloppe extérieure et entraînera automatiquement le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres s'effectuera à l'immeuble ONCC à Douala, le **23 février 2022 à 14 heures précises**, par la Commission de Passation des Marchés auprès de l'ONCC siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés, et ayant une parfaite connaissance de l'offre dont ils ont la charge, à raison d'un représentant par soumissionnaire sous peine de ne pas être admis en salle.

13. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires :

Les critères éliminatoires de la présente demande de cotation sont les suivants :

- Absence de Caution de Soumission ;
- Absence ou non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif ci-après, 48h après l'ouverture des Offres:

- L'original de l'Attestation d'Immatriculation (timbré) ;
- La copie certifiée conforme du Registre de Commerce ;
- L'original de l'Attestation de Non redevance (timbré) ;
- L'original de l'attestation de non-faillite délivrée par le greffe du T.P.I
- L'original de l'attestation pour Soumission de la CNPS ;
- L'original de l'attestation de domiciliation bancaire
- L'original du reçu de versement des frais d'Achat de la D.C.
- L'original de l'attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'ARMP ;
- L'agrément réglementaire ou l'attestation de dépôt du dossier d'agrément;
- Absence de preuve de l'expérience dans les prestations analogues (Procès Verbal de réception, Marché ou lettre Commande certifiés par le service émetteur 1ère et dernière page).

14. Attribution

La lettre-commande sera attribuée au soumissionnaire ayant présenté une offre entièrement conforme aux exigences administratives, aux prescriptions du descriptif technique et la moins disante.

Période d'exécution :

La période d'exécution court du 1^{er} Mars 2022 au 31 Décembre 2023.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres susmentionnées.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au 9^{ème} étage de l'immeuble siège à Bonanjo porte 9/5.

Dénonciation :

La dénonciation de tout acte de corruption se fait à travers un appel aux numéros 673 20 57 25/699 37 07 48.

DOUALA le 27 Janvier 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NDOPING Michael

SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DE DÉPÔTS PÉTROLIERS

DECISION D'ATTRIBUTION N°001/DA/DG/CM—SCDP/2022

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers (SCDP)/Maître d'Ouvrage,

Vu la Loi n°2017/01 1 du 12 juillet 2017 portant statut général des Entreprises publiques ; Vu la Loi n°2021/025 du 16 décembre 2021 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
Vu le Décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
Vu la Circulaire N°0000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'Exercice 2022 ;
Vu la Résolution n°01/05 du 02 février 2021 du Conseil d'Administration portant désignation du Président, des membres et du Secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés de la SCDP ;
Vu la Résolution n°03/03 de la session extraordinaire du Conseil Administration du 28 décembre 2021 portant autorisation de signer un Marché par la procédure de gré à gré pour les travaux d'installation et la mise en service de trois (03) nouvelles électropompes à l'ancien Poste de Dépotage Wagons Citernes au dépôt SCDP de Nsam à Yaoundé ;
Considérant le Dossier de Consultation des Entreprises n°001/DCE/DG/DTEC/SDMIM/SMI/CIPM-SCDP/2022 du 13/01/2022 relatif à la finalisation des travaux d'installation et 'de mise en service de trois (03) nouvelles électropompes à l'ancien Poste de Dépotage Wagons Citernes au dépôt SCDP de Nsam à Yaoundé ;
- Considérant la proposition d'attribution signée par la Présidente de la CIPM-SCDP.

DECIDE :

Article 1er : L'entreprise ci-après est désignée adjudicataire du Marché relatif à la finalisation des travaux d'installation et de mise en service de trois (03) nouvelles électropompes à l'ancien Poste de Dépotage Wagons Citernes au dépôt SCDP de Nsam à Yaoundé.

Adjudicataire	Montant TTC (en F CFA)	Délai d'exécution
PARLYM CAMEROUN Sarl B.P: 12 197 Douala-CAMEROUN Tel : 655 65 97 21	66 485 005	Deux (02) mois

Article 2 : Le Directeur Général de ladite entreprise est prié de se présenter à la Direction Générale de la SCDP (Cellule des Marchés) pour recevoir notification de la présente décision ainsi que du projet de marché y relatif.

DOUALA le 26 Janvier 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOAMPEA MBIO NEE MANZOUA VERONIQUE

COMMUNE DE MENGANG**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE
D'URGENCE N°002/AONO/C-MENGANG/CIPM-MG/2022 DU 11/01/ 2022**[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	Financement
	Au lieu de ... Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public (BIP), Exercice 2022.
	Lire plutot Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public (BIP), Exercice 2022 Cout prévisionnel du projet : 16 500 000fcfa (seize million cinq cent francs cfa)

2	Critères d'évaluation
	Au lieu de ... <u>Critères essentiels :</u> Les critères éliminatoires sont les suivants : <ul style="list-style-type: none">- dossier administratif incomplet ou pièces administratives non-conformes;- dossier technique incomplet ;- dossier financier incomplet ;- omission d'un prix quantifié dans le bordereau des prix ;- toute déclaration fausse ou mensongère relevée dans le dossier ;- absence de preuve de la possibilité d'avoir un atelier de forage ;- note technique inférieure à 28/39. <u>Principaux critères de qualification :</u> Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur : L'évaluation des offres techniques sera faite suivant le système binaire (oui/non) sur la base des critères essentiels de qualification ci-dessous : <ul style="list-style-type: none">a); L'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières;b) Références de l'entreprise;c) Matériel de chantier à mobiliser;d) Personnel d'encadrement de l'entreprise;e) Proposition technique ;f) Présentation de l'offre ;i) Attestation de visite de site Seules les soumissions qui auront obtenues 28 OUI sur 39 pour l'analyse des offres techniques seront admises à l'analyse des offres financières.

2	Critères d'évaluation
	<p>Lire plutot</p> <p><u>Principaux critères éliminatoires :</u> Les critères éliminatoires sont les suivants : Dossier Administratif incomplet ou non conforme (<i>sous réserve des dispositions du point I de la circulaire N° 002/CAB/PM du 31 Janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics (oui ou non)</i>) ;selon les dispositions du code général des marchés Fausses déclarations ou présence des pièces falsifiées (<i>la CIPM-CMG se réservant le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux</i>) (oui ou non) ; Dossier technique et financier incomplet (hors mis les références de l'entreprise) (oui ou non) ; Omission dans le bordereau des prix, d'un prix unitaire quantifié (oui ou non) ; Non-respect des modèles joints en annexe (oui ou non) ; Non satisfaction d'au moins 70% des critères de qualification (oui ou non). Defaut d'une caution de soumission d'un montant de 330.000fcfa à l'ouverture des plis</p>
3	Autres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>N/A</p>

3 Autres

Lire plutot

Au lieu de

Article 26: Décompte général et définitif (CCAG Article 35)

26.1. A la fin de la période de garantie qui donne lieu à la réception définitive des travaux, le Chef de service dispose d'un délai de dix (10) jours pour dresser le décompte général et définitif du marché qu'il fait signer contradictoirement par l'entrepreneur et le Maître d'Ouvrage. Ce décompte comprend :

- le décompte final,
- le solde,
- la récapitulation des acomptes mensuels.

La signature du décompte général et définitif sans réserve par l'entrepreneur, lie définitivement les parties et met fin au marché, sauf en ce qui concerne les intérêts moratoires.

26.2. L'Entrepreneur lui dispose d'un délai de sept (7) jours pour renvoyer le décompte général et définitif revêtu de sa signature

Lire plutôt

A la fin de la période de garantie relative aux ouvrages qui donne lieu à la réception définitive des travaux, l'Ingénieur du marché dresse le décompte général et définitif du marché qu'il fait signer contradictoirement par l'attributaire l'autorité des marchés publics (MINMAP) et le Maître d'Ouvrage, ce décompte dont le modèle comprend :

- le décompte final
- l'acompte pour solde
- la récapitulation des acomptes mensuels

La signature du décompte général et définitif sans réserve par l'attributaire, délie définitivement les parties et met fin au marché, sauf en ce qui concerne les intérêts moratoires

Lire plutôt

date limite de dépôt des offres et de l'ouverture des plis le 03/02/2022

Au lieu de

Article 5: Pièces constitutives du marché (CCAG Article 9)

Les pièces contractuelles constitutives du présent marché sont par ordre de priorité : *[A adapter en fonction de la nature des travaux]*.

1. La lettre de soumission ;
2. La soumission de l'entrepreneur et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des Clauses Administratives Particulières et au Cahier des Clauses Techniques Particulières ci-dessous visés ;
3. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
4. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Lire plutôt

Article 5: Pièces constitutives du marché (CCAG Article 9)

Les pièces contractuelles constitutives du présent marché sont par ordre de priorité : *[A adapter en fonction de la nature des travaux]*.

1. La lettre de soumission ;
2. La soumission de l'entrepreneur et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des Clauses Administratives Particulières et au Cahier des Clauses Techniques Particulières ci-dessous visés ;

YAOUNDE le 31 Janvier 2022

Le MAIRE

AYIA Gabriel bienvenu

COMMUNE DE MENGANG

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001 /AONO/C-MENGANG/CIPM-MG/2022 DU11/01/ 2022

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Financement
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public (BIP), Exercice 2022</p>
	<p>Lire plutôt</p> <p>Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public (BIP), Exercice 2022</p> <p>Cout prévisionnel du projet : 16 500 000fcfa (seize million cinq cent francs cfa)</p>

2	Critères d'évaluation
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Principaux critères éliminatoires : Les critères éliminatoires sont les suivants : -Dossier Administratif incomplet ou non conforme (<i>sous réserve des dispositions du point I de la circulaire N° 002/CAB/PM du 31 Janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics</i>) (oui ou non) ;selon les dispositions du code général des marchés -Fausses déclarations ou présence des pièces falsifiées (<i>la CIPM-CMG se réservant le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux</i>) (oui ou non) ; -Dossier technique et financier incomplet (hors mis les références de l'entreprise) (oui ou non) ; -Omission dans le bordereau des prix, d'un prix unitaire quantifié (oui ou non) ; -Non-respect des modèles joints en annexe (oui ou non) ; -Non satisfaction d'au moins 70% des critères de qualification (oui ou non).</p> <p>Principaux critères de qualification : Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur : 1-Le Chiffre d'affaires de la patente en cours : au moins égal à 20.000.000FCFA (oui/non) 2-L'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières : présentation d'une attestation de solvabilité d'un montant au moins égal à 16.000.000FCFA (oui/non) ; 3-Attestation de visite des lieux avec un rapport descriptif accompagné des photos signé sur l'honneur (oui/non) (Modèle joint) ; 4-Disponibilité du matériel et des équipements essentiels (oui/non) ; 5-Planning des travaux expliqué (oui/non) ; 6-Exécution au cours des quatre dernières années d'au moins deux (02) marchés de travaux similaires ayant chacun un montant supérieur ou égal à 15 millions FCFA TTC, joindre PV de réception des travaux (oui ou non) ; 7-Méthodologie détaillée de mise en œuvre des matériaux (oui/non) ; 8-La présentation de l'Offre : intercalaires en couleur (oui/non) ; 9-L'expérience du personnel d'encadrement (oui/non) ;</p>

2	Critères d'évaluation
	<p>Lire plutôt</p> <p>Principaux critères éliminatoires : Les critères éliminatoires sont les suivants : Dossier Administratif incomplet ou non conforme (<i>sous réserve des dispositions du point I de la circulaire N° 002/CAB/PM du 31 Janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics (oui ou non)</i>) ;selon les dispositions du code général des marchés Fausses déclarations ou présence des pièces falsifiées (<i>la CIPM-CMG se réservant le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux</i>) (oui ou non) ; Dossier technique et financier incomplet (hors mis les références de l'entreprise) (oui ou non) ; Omission dans le bordereau des prix, d'un prix unitaire quantifié (oui ou non) ; Non-respect des modèles joints en annexe (oui ou non) ; Non satisfaction d'au moins 70% des critères de qualification (oui ou non). Defaut d'une caution de soumission d'un montant de 330.000fcfa à l'ouverture des plis</p>

3	Durée Validité des Offres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Les Soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant Quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.</p>
	<p>Lire plutôt</p> <p>Les Soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant Quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres La caution de soumission (suivant le modèle joint) d'un montant de : TROIS CENT TRENTE MILLE (330.000) Francs CFA et d'une durée de validité de Quatre-vingt-dix (90) jours au-delà de la date originale de la validité des offres</p>

MENGANG le 31 Janvier 2022

Le MAIRE

AYIA Gabriel bienvenu

COMMUNE DE MENGANG

**ADDITFAPPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE
D'URGENCE N°004/AONO/C-MENGANG/CIPM-MG/2020 DU11/01/2022**

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	Financement
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public (BIP), Exercice 2022.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public (BIP), Exercice 2022</p> <p>Cout prévisionnel du projet : 16 500 000fca (seize million cinq cent francs cfa)</p>

2 Critères d'évaluation

Au lieu de ...

Les critères éliminatoires sont les suivants :

- dossier administratif incomplet ou pièces administratives non-conformes;
- dossier technique incomplet ;
- dossier financier incomplet ;
- omission d'un prix quantifié dans le bordereau des prix ;
- toute déclaration fausse ou mensongère relevée dans le dossier ;
- note technique inférieure à **28/39**.

12- Principaux critères de qualification :

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

L'évaluation des offres techniques sera faite suivant le système binaire (**oui/non**) sur la base des critères essentiels de qualification ci-dessous :

- a); L'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières;
- b) Références de l'entreprise;
- c) Matériel de chantier à mobiliser;
- d) Personnel d'encadrement de l'entreprise;
- e) Proposition technique ;
- f) Présentation de l'offre ;
- i) Attestation de visite de site

Seules les soumissions qui auront obtenues **28 OUI sur 39** pour l'analyse des offres techniques seront admises à l'analyse des offres financières.

2	Critères d'évaluation
	<p>Lire plutot</p> <p>Principaux critères éliminatoires : Les critères éliminatoires sont les suivants : Dossier Administratif incomplet ou non conforme (sous réserve des dispositions du point I de la circulaire N° 002/CAB/PM du 31 Janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics (oui ou non) ;selon les dispositions du code général des marchés Fausses déclarations ou présence des pièces falsifiées (la CIPM-CMG se réservant le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux) (oui ou non) ; Dossier technique et financier incomplet (hors mis les références de l'entreprise) (oui ou non) ; Omission dans le bordereau des prix, d'un prix unitaire quantifié (oui ou non) ; Non-respect des modèles joints en annexe (oui ou non) ; Non satisfaction d'au moins 70% des critères de qualification (oui ou non). Défaut d'une caution de soumission d'un montant de 330.000fcfa à l'ouverture des plis</p>

3	Autres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>N/A</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Au lieu de Article 26: Décompte général et définitif (CCAG Article 35) 26.1. A la fin de la période de garantie qui donne lieu à la réception définitive des travaux, le Chef de service dispose d'un délai de dix (10) jours pour dresser le décompte général et définitif du marché qu'il fait signer contradictoirement par l'entrepreneur et le Maître d'Ouvrage. Ce décompte comprend : - le décompte final, - le solde, - la récapitulation des acomptes mensuels.</p> <p>La signature du décompte général et définitif sans réserve par l'entrepreneur, lie définitivement les parties et met fin au marché, sauf en ce qui concerne les intérêts moratoires.</p> <p>26.2. L'Entrepreneur lui dispose d'un délai de sept (7) jours pour renvoyer le décompte général et définitif revêtu de sa signature Lire plutôt A la fin de la période de garantie relative aux ouvrages qui donne lieu à la réception définitive des travaux, l'Ingénieur du marché dresse le décompte général et définitif du marché qu'il fait signer contradictoirement par l'attributaire l'autorité des marchés publics (MINMAP)et le Maître d'Ouvrage, ce décompte dont le modèle comprend : - le décompte final - l'acompte pour solde - la récapitulation des acomptes mensuels</p> <p>La signature du décompte général et définitif sans réserve par l'attributaire, délie définitivement les parties et met fin au marché, sauf en ce qui concerne les intérêts moratoires</p>

MENGANG le 31 Janvier 2022

Le MAIRE

AYIA Gabriel bienvenu

COMMUNE DE NGOURA

**ADDITIF RECTIFICATIF SUR AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
002/AONO/C.NGRA/SG/ST/CIPM/NGRA/2022 DU 22 JANVIER 2022 POUR LES TRAVAUX
D'AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION DE CERTAINES INFRASTRUCTURES (STADE DE FOOTBALL ET
TRIBUNE PLACE DES FETES) A NGOURA DANS LA COMMUNE DE NGOU**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1 Critères d'évaluation**Au lieu de ...****A. Critères éliminatoires :****a. Offre Administrative**

- 1) Absence d'une pièce administrative ;
- 2) Pièce falsifiée ;
- 3) Non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire ;

b. Offre technique

- 1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 2) N'avoir pas réuni au moins 80% de critères de qualification.

c. Offre Financière 1) Absence du sous-détail d'un prix unitaire quantifié ;

2) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;

3) Quantités de matériaux entrant dans la constitution des prix erronées, en rapport aux dispositions du Bordereau des Prix Unitaires et du Cahier des Clauses Techniques Particulières, dans plus de 20 % des sous-détails.

N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

B. Critères de qualification des offres techniques :

05 Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1) La capacité financière Oui/Non
- 2) Les références de l'Entreprise Oui/Non
- 3) L'organisation, les plannings d'approvisionnement et d'exécution des travaux et la compréhension du projet Oui/Non
- 4) L'expérience du personnel d'encadrement. Oui/Non
- 5) Le matériel et les équipements essentiels. Oui/Non Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80% seront examinées.

1	Critères d'évaluation
	<p>Lire plutot</p> <p>CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES</p> <p>A. Critères éliminatoires :</p> <p>a. Offre Administrative</p> <p>1) Absence de la caution de soumission ;</p> <p>2) Pièce falsifiée ;</p> <p>3) Non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire ;</p> <p>b. Offre technique</p> <p>1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;</p> <p>2) N'avoir pas réuni au moins 80% de critères de qualification.</p> <p>c. Offre Financière</p> <p>1) Absence du sous-détail d'un prix unitaire quantifié ;</p> <p>2) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;</p> <p>3) Quantités de matériaux entrant dans la constitution des prix erronées, en rapport aux dispositions du Bordereau des Prix Unitaires et du Cahier des Clauses Techniques Particulières, dans plus de 20 % des sous-détails. N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.</p> <p>6 B. Critères de qualification des offres techniques : Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :</p> <p>1) La capacité financière Oui/Non</p> <p>2) Les références de l'Entreprise Oui/Non</p> <p>3) L'organisation, les plannings d'approvisionnement et d'exécution des travaux et la compréhension du projet Oui/Non</p> <p>4) L'expérience du personnel d'encadrement. Oui/Non</p> <p>5) Le matériel et les équipements essentiels. Oui/Non</p>

2	Attribution
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Le Marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre: 1-administrative sera jugée conforme ; 2-technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80 % ; 3-financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Le Marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre: 1-administrative sera jugée conforme ; 2-technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80 % ; 3-financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante</p> <p>UN SOUMISSIONNAIRE PEUT ETRE ATTRIBUTAIRE DE PLUSIEURS LOTS</p>

NGOURA le 28 Janvier 2022

Le MAIRE

MADA Michel

COMMUNE DE NGOURA

**ADDITIF RECTIFICATIF SUR AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
005/AONO/C.NGRA/SG/ST/CIPM/NGRA/2022 DU 22JANVIER2022 POUR LES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION DE TROIS (03)FORAGES EQUIPES DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE ET D'UNE
ADDUCTON D'EAU POTABLEDANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE NGOURA.**

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)**1 Critères d'évaluation****Au lieu de ...**

11 - Principaux critères d'évaluation des offres :

11.1 Critères éliminatoires :

- 1) Offre administrative, technique ou financière incomplète ou non conforme ;
- 2) Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- 3) Omission dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis du prix d'une tâche quantifiée ;
- 4) Absence dans le sous-détail des prix d'un prix unitaire quantifié ;
- 5) Pièce dont la date de légalisation est supérieure à trois(03) mois ;
- 6) N?avoir pas réuni au moins 80% de critères de qualifications ;
- 7) N?avoir pas achevé un projet de l'exercice 2020 dans le Département du Lom et DJEREM.

11.2 Critères de qualification :

Les critères relatifs à la qualification des candidats, basés sur le système binaire (oui/non) porteront sur ce qui suit
:(voir détail Pièce 12):

- 1) Présentation générale des offres Oui/Non
- 2) Expérience générale de l'Entreprise Oui/Non
- 3) Expérience dans les travaux similaires Oui/Non
- 4) Capacité technique (moyens techniques et humains) Oui/Non
- 5) Moyens logistique de l'Entreprise Oui/Non
- 6) Matériel de sécurité Oui/Non
- 7) Autres matériels Oui/Non
- 8) Méthodologie d'exécution Oui/Non
- 9) Organisation et déroulement du projet Oui/Non
- 10) Capacité financière Oui/Non

Seuls les soumissionnaires dont les offres techniques auront au moins huit (8) « Oui » sur dix (10) verront leurs offres financières analysées.

1	Critères d'évaluation
	<p>Lire plutot</p> <p>11 - Principaux critères d'évaluation des offres :</p> <p>11.1 Critères éliminatoires :</p> <p>1) Absence de la caution de soumission ;</p> <p>2) Fausse déclaration ou pièces falsifiées</p> <p>3) Non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire ;</p> <p>Omission dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis du prix d'une tâche quantifiée ;</p> <p>4) Absence dans le sous-détail des prix d'un prix unitaire quantifié ;</p> <p>5) Pièce dont la date de légalisation est supérieure à trois(03) mois ;</p> <p>6) N?avoir pas réuni au moins 80% de critères de qualifications ;</p> <p>7) ----- Supprimé</p> <p>11.2 Critères de qualification :</p> <p>Les critères relatifs à la qualification des candidats, basés sur le système binaire (oui/non) porteront sur ce qui suit :(voir détail Pièce 12):</p> <p>1) Présentation générale des offres Oui/Non</p> <p>2) Expérience générale de l'Entreprise Oui/Non</p> <p>3) Expérience dans les travaux similaires Oui/Non</p> <p>4) Capacité technique (moyens techniques et humains) Oui/Non</p> <p>5) Moyens logistique de l'Entreprise Oui/Non</p> <p>6) Matériel de sécurité Oui/Non</p> <p>7) Autres matériels Oui/Non</p> <p>8) Méthodologie d'exécution Oui/Non</p> <p>9) Organisation et déroulement du projet Oui/Non</p> <p>10) Capacité financière Oui/Non</p>

2	Attribution
	<p>Au lieu de ...</p> <p>N/D</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>UN SOUMISSIONNAIRE PEUT ETRE ATTRIBUTAIRE DE PLUSIEURS LOTS</p>

NGOURA le 28 Janvier 2022

Le MAIRE

MADA Michel

COMMUNE DE NGOURA

**ADDITIF RECTIFICATIF SUR AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
003/AONO/C.NGRA/SG/ST/CIPM/NGRA/2022 DU 22 JANVIER 2022 POUR LES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION DU POSTE AGRICOLE DE GUIWA-YANGAMO DANS LA COMMUNE DE NGOURA.**

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)**1 Critères d'évaluation****Au lieu de ...****A. Critères éliminatoires :****a. Offre Administrative**

- 1) Absence d'une pièce administrative ;
- 2) Pièce falsifiée ;
- 3) Non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire ;

b. Offre technique

- 1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 2) N'avoir pas réuni au moins 80% de critères de qualification.

c. Offre Financière

- 1) Absence du sous-détail d'un prix unitaire quantifié ;
- 2) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;
- 3) Quantités de matériaux entrant dans la constitution des prix erronées, en rapport aux dispositions du Bordereau des Prix Unitaires et du Cahier des Clauses Techniques Particulières, dans plus de 20 % des sous-détails. N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées. B. Critères de qualification des offres techniques : Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :
 - 1) La capacité financière Oui/Non
 - 2) Les références de l'Entreprise Oui/Non Page 6 sur 104
 - 3) L'organisation, les plannings d'approvisionnement et d'exécution des travaux et la compréhension du projet Oui/Non
 - 4) L'expérience du personnel d'encadrement. Oui/Non
 - 5) Le matériel et les équipements essentiels. Oui/Non Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre



technique aura obtenu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80% seront examinées.

1	Critères d'évaluation
	<p>Lire plutot</p> <p>CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES</p> <p>A. Critères éliminatoires :</p> <p>a. Offre Administrative</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Absence de la caution de soumission ; 2) Pièce falsifiée ; 3) Non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire ; <p>b. Offre technique</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ; 2) N'avoir pas réuni au moins 80% de critères de qualification. <p>c. Offre Financière</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Absence du sous-détail d'un prix unitaire quantifié ; 2) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ; 3) Quantités de matériaux entrant dans la constitution des prix erronées, en rapport aux dispositions du Bordereau des Prix Unitaires et du Cahier des Clauses Techniques Particulières, dans plus de 20 % des sous-détails. N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées. <p>6 B. Critères de qualification des offres techniques : Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) La capacité financière Oui/Non 2) Les références de l'Entreprise Oui/Non 3) L'organisation, les plannings d'approvisionnement et d'exécution des travaux et la compréhension du projet Oui/Non 4) L'expérience du personnel d'encadrement. Oui/Non 5) Le matériel et les équipements essentiels. Oui/Non

2	Attribution
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Le Marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre: 1- administrative sera jugée conforme ; 2- technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80 % ; 3- financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Le Marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre: 1- administrative sera jugée conforme ; 2- technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80 % ; 3- financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.</p> <p>UN SOUMISSIONNAIRE PEUT ETRE ATTRIBUTAIRE DE PLUSIEURS LOTS</p>

NGOURA le 28 Janvier 2022

Le MAIRE

MADA Michel

COMMUNE DE YINGUI

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°
006/AONO/C-YINGUI/CIPM/2022 DU 1ER FEVRIER 2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN
MAGASIN DE STOCKAGE A MANINGA DANS LA COMMUNE DE YINGUI - DEPARTEMENT DU NKAM -
REGION DU LITTORAL.FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DE LA RÉPUBLIQUE DU
CAMEROUN, EXERCICE 2022**

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public de l'exercice 2022, le Maire de la Commune de YINGUI lance un APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MAGASIN DE STOCKAGE A MANINGA DANS LA COMMUNE DE YINGUI.

2. Consistance des prestations

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres consistent en la construction d'un bâtiment constitué d'un Hall de stockage, d'un bureau et d'un magasin annexe. Tous les corps d'état prévus sont détaillés dans le cadre du devis estimatif notamment :

- Travaux préparatoires ;
- Fondations ;
- Maçonnerie en Élévations ;
- Charpente et couverture ;
- Menuiseries bois et métalliques ;
- Revêtements et Peinture ;
- Électricité ;
- Vitrierie ;
- VRD et divers.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **23 000 000 (Vingt-trois millions) Francs CFA**

4. Allotissement

Lot unique

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises camerounaises de bonne moralité. Ces entreprises devront justifier des capacités techniques et financières pour la réalisation des travaux d'énergie solaire.

6. Financement

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres, sont financées par le Budget d'Investissement Public (BIP), exercice 2022 de la République du Cameroun, sur la ligne d'imputation budgétaire

7. Consultation du Dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté aux heures ouvrables dès publication du présent avis à la Mairie de YINGUI.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu aux heures ouvrables à la Mairie de YINGUI, dès publication du présent Avis contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **Quarante mille (40 000) FCFA** Payable à la recette municipale de YINGUI.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles devrait parvenir à la Mairie de YINGUI sous pli fermé au plus tard le **22 Février 2022 à 11 heures**, heure locale et devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N° 006/AONO/C-YINGUI/CIPM/2022 DU 1er FEVRIER 2022
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MAGASIN DE STOCKAGE A MANINGA DANS LA COMMUNE
DE YINGUI - DEPARTEMENT DU NKAM - REGION DU LITTORAL.
. Financement : Budget d'Investissement Public
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

10. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux est de trois (03) mois à compter de la notification de l'ordre de service pour le démarrage.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO, dont le montant est de **quatre cent soixante mille (460 000) FCFA** ; et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative agréée à cet effet, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres aura lieu le **22 Février 2022** à 12 heures et se fera en un (01) temps, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la commune de YINGUI, dans la salle de réunion de la Mairie de YINGUI. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée, ayant une bonne connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

Principaux critères éliminatoires

- Dossier non produit en sept (07) exemplaires ;
- La non-exécution d'un marché antérieur similaire ;
- Absence de la caution de soumission ;
- La non – exécution d'un projet de construction de bâtiment neuf d'un montant ? 18 000 000 TTC
- Offre Financière incomplète pour absence de :
 - ? Lettre de soumission ;
 - ? D'un prix unitaire quantifié;
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- Non acceptation des clauses du marché (CCAP et CCTP non paraphés à chaque page, non signés et non datés à la fin) ;
- Absence de l'attestation de visite du site, du rapport avec une photo couleur montrant une place de la localité ressortant le nom sur une plaque ;
- Offre Technique incomplète pour absence de:
 - ? La déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années, et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défailtantes établies par l'ARMP/MINMAP;
 - ? Un Conducteur des travaux ayant la qualification exigée dans le dossier d'Appel d'Offres.
 - ? De rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- Note inférieur à 16 sur 21

Principaux critères de qualification

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

- le personnel d'encadrement (08 rubriques) oui/non
- la disponibilité du matériel (02 rubriques) oui/non
- les références de l'entreprise (03 rubriques) oui/non
- l'organisation et la compréhension du projet (05 rubriques) oui/non
- la présentation des offres (03 rubriques) oui/non

Le non-respect d'au moins 16/21 des rubriques entraîne l'élimination de l'offre conformément aux grilles d'évaluation.

15. Attribution

Le marché est attribué au soumissionnaire le moins disant (hors taxes) dont l'offre aura été reconnue conforme au Dossier d'Appel d'Offres et remplissant les capacités techniques et financières requises.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Mairie de YINGUI.

-Bien vouloir appeler gratuitement aux numéros verts suivant 673 20 57 25/699 37 07 48 pour dénonciation de mauvaises pratiques et dysfonctionnement observés dans le processus de passation et d'exécution des marchés publics.

YINGUI le 31 Janvier 2022

Le MAIRE

BANENGUI Lovet Laurent

PRÉFECTURE DE LA BOUMBA ET NGOKO

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 001/AONO/B12/CDPM/2022 DU 27/01/2022 LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MINEPAT DE LA BOUMBA ET NGOKO

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
N/D

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

LE PREFET DU DEPARTEMENTALE DU DE LA BOUMBA ET NGOKO AUTORITE CONTRACTANT LANCE UN APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT POUR LA REALISATION DE L'OPERATION SUS INDIQUEE.

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent les tâches suivantes dont la liste n'est pas exhaustive :

Travaux préparatoires ;
Terrassements ;
Fondations ;
Maçonnerie-Élévation ;
Charpente-Couverture ;
Menuiserie ;
Electricité ;
Peinture ;
Aménagement VRD.

3. Cout Prévisionnel

Montant = 15 000 000 (Trente millions) Francs CFA TTC;

4. Allotissement

N/D

5. Participation et origine

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux entreprises spécialisées dans le domaine du Bâtiment et Travaux Publics et installées en territoire camerounais.

6. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés sur le Budget d'investissement Public (BIP), Exercice 2022.

7. Consultation du Dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté et retiré à la Préfecture de la Boumba et Ngoko, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant, le versement de la somme non remboursable de Cinquante mille (50 000) francs CFA payable à la Recette des Finances de Yokadouma.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté et retiré à la Préfecture de la Boumba et Ngoko, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant, le versement de la somme non remboursable de Cinquante mille (50 000) francs CFA payable à la Recette des Finances de Yokadouma.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies, devra parvenir sous pli fermé à la Préfecture de Yokadouma, au plus tard le 28/02/2022 à 13 heures précises et devra porter la mention suivante ;

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 001/AONO/B12/CDPM/2022 du 27/01/2022 LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MINEPAT DE LA BOUMBA ET NGOKO

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

10. Délai de Livraison

Le délai maximum d'exécution est de quatre (04) mois, incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement et aux contraintes particulières du site relatif aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place, à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux. Il revient au Cocontractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

11. Cautionnement Provisoire

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission d'un montant de 2% du montant prévisionnel soit Trois cent mille (300 000) francs CFA délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère en charge des Finances.

12. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre aux pièces administratives requises, une caution de soumission d'un montant de 2% du montant prévisionnel soit Trois cent mille (300 000) francs CFA délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère en charge des Finances.

La caution devra rester valable soixante (60) jours à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises dont la caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera à la Préfecture de Yokadouma, le 28/02/2022 à 14 heures précises par la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics de la Boumba et Ngoko, en présence ou non des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

14. Critères d'évaluation

CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES TECHNIQUES

A. Critères éliminatoires :

- 1) Offre administrative, technique ou financière incomplète ou non conforme, 48 heures pour se conformer après ouverture des offres ;
- 2) Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- 3) Omission dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis du prix d'une tâche quantifiée ;

B. Critères essentiels :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du PAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1) la capacité financière : Oui/Non
- 2) Les références dans les travaux similaires ; Oui/Non
- 3) L'organisation, les plannings d'approvisionnement et d'exécution des travaux et la compréhension du projet ; Oui/Non
- 4) L'expérience du personnel d'encadrement. Oui/Non
- 5) Le matériel et les équipements essentiels ; Oui/Non

Toute offre ayant obtenu au moment de son évaluation technique un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à quatre vingt pour cent (80%) sera son offre financière examinée.

15. Attribution

l'autorité contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au dossier d'appel d'offre et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante. en incluant le cas échéant les rabais proposés.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant soixante (60) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Préfecture de Yokadouma, aux numéros de téléphones : 675 6815 41 et 699 02 63 34

YOKADOUMA le 27 Janvier 2022

Le MAIRE

KUELA VALERIE NORBERT

COMMUNE DE MVANGAN

AVIS D'APPELS D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 003/AONO/PU/C-MVGAN/CIPM/2022 DU 31/01/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE (02) DEUX Puits EQUIPES DE PMH DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE MVANGAN, DEPARTEMENT DE LA MVANGAN, REGION DU SUD EN PROCEDURE D'URGENCE.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la Commune de Mvangan. Maître d'Ouvrage, lance pour le compte de la Commune suscitée, un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour les travaux de construction de (02) deux puits équipés de PMH dans certaines localités de la Commune de Mvangan, Département de la Mvila. Région du Sud

2. Consistance des prestations

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, concernant tous les corps d'état prévus et détaillés dans le cadre du Devis Quantitatif et comprennent notamment :

Le choix de l'emplacement (étude hydrogéologique);

- L'installation du chantier (travaux préliminaire);
- La mise en oeuvre du béton ;
- Le fonçage ;
- Prélèvement et analyse physico-chimique de l'eau au laboratoire en présence de l'ingénieur du marché
- La fabrication et installation des buses dans le puits ;
- La mise en eau ;
- Le cuvelage du puits;
- La dalle de surface ;
- La clôture de protection ;
- Le socle de la pompe ;
- Le puits perdu ;
- La fourniture et installation de la pompe à motricité humaine ;
- Le traitement de l'eau ;
- L'analyse de l'eau ;
- Formation du comité de gestion agent de maintenance et remise d'une caisse d'outils La labellisation.

La méthodologie d'exécution des différentes tâches selon les normes constructives des réseaux en eau potable sur financement public est exposée dans le cahier des prescriptions techniques du présent DAO

3. Cout Prévisionnel

coût estimatif total de douze millions trois cent douze mille cinq cent (12 312 500) de Francs CFA

4. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits l'hydraulique.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises retenues sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

5. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local, Exercice 2022. pour un coût estimatif total de douze millions trois cent douze mille cinq cent (12 312 500) de Francs CFA suivant l'imputation budgétaire

6. Consultation du Dossier

Dès publication du présent avis le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès du Service du Courrier de la Mairie de Mvangan.

7. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu à la Mairie de Mvangan (Secrétariat Général). dès publication du présent avis, contre présentation de la quittance de versement d'une somme non remboursable de **Vingt cinq mille (25 000) francs CFA** . représentant les frais d'acquisition du dossier. payable à la Recette Municipale de Mvangan.

NB : En cas de difficultés, Bien vouloir contacter L' ARMP.

8. Remises des offres

Les documents constituant l'offre sont répartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont

L'enveloppe A contenant les pièces administratives (Volume 1) ;

L'enveloppe B contenant l'offre technique (Volume 2) ;

L'enveloppe C contenant l'offre financière (Volume 3).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de même couleur.

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir à la Salle des réunion de la Mairie **au plus tard le 01/03/2022 à 14 heures** et devra porter la mention:

**AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 003/AONO/PU/C- MVGAN/CIPM/ 2022 DU 31/01/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE (02) DEUX PUIITS EQUIPES DE PMH DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE MVANGAN, DEPARTEMENT DE LA MVANGAN, REGION DU SUD EN PROCEDURE D'URGENCE.
"A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT"**

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

9. Delai de Livraison

Pour cet Appel d'Offres, le délai de réponse est fixé à vingt un (21) jours ouvrables aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de trois (03) mois, soient 90 jours calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux, date de signature de votre contrat.

10. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO. d'un montant de 246 250 (Deux cent quarante six mille deux cent cinquante) [FCFA. et](#) valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif. Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur

11. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps, **le 01/03/2022 à 15 heures** précises au siège de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de Mvangan dans la salle de réunion de la Mairie à Mvangan.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée (même en cas de groupement) et ayant une parfaite connaissance du dossier. Toutefois, une personne supplémentaire agissant comme interprète est acceptée, si nécessaire.

12. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes :

- 1^{re} étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- 2^e étape : Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- 3^e étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

Critères éliminatoires

Pièces administratives

- a) Absence de caution de soumission
- b) Absence d'une pièce administrative ou non conforme et non régularisée dans les 48 heures après l'ouverture
- e) Dossier incomplet:
- d) Pièce falsifiée ou non authentique.

Offre technique

- a) Fausse déclaration. documents falsifiés ou scannés :
- b) N'avoir pas justifié de la réalisation au cours des trois dernières années, comme entrepreneur principal, d'un chantier d'hydraulique;

c) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation. méthodologie et planning » ;

d) Non [satisfaction. au](#) moins, à dix sept (17) critères essentiels sur vingt deux (22).

Offre financière

a) Offre financière incomplète ;

b) Pièces non conformes;

c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;

d) Absence d'un sous-détail de prix.

Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des 22 critères essentiels ci-dessous :

a) Présentation générale sur 4 critères :

h) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur 6 critères :

e) Le matériel de chantier à mobiliser sur 2 critères ;

13. Attribution

d) La méthodologie d'exécution sur 5 critères ;

Le Maitre d'Ouvrage attribuera la Lettre Commande au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins disante et remplissant les capacités financières, techniques et administratives requises résultant des critères dits essentiels et ceux énumérés ci-dessous.

14. Durée Validité des Offres

f) Preuves d'acceptation des conditions de la Lettre Commande sur 3 critères.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Mairie de Mvangan

MVANGANE le 31 Janvier 2022

Le MAIRE

MINSILI EBA Thomas

COMMUNE DE YINGUI

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°007/AONO/C-YINGUI/CIPM/2022 DU 1ER FEVRIER 2022 POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION ET DE
RENFORCEMENT DU RESEAU D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE YINGUI-CENTRE : CONSTRUCTION
D'UN CHATEAU D'EAU ET EXTENSION UEBC NDEM-KAK (PHASE I) DANS LA COMMUNE DE YINGUI
-DEPARTEMENT DU NKAM REGION DU LITTORAL. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT
PUBLIC DE LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN, EXERCICE 2022**

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public de l'exercice 2022, le Maire de la Commune de YINGUI lance un APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION ET DE RENFORCEMENT DU RESEAU D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE YINGUI-CENTRE : CONSTRUCTION D'UN CHATEAU D'EAU ET EXTENSION UEBC-NDEM-KAK (PHASE I) DANS LA COMMUNE DE YINGUI.

2. Consistance des prestations

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont détaillés dans le cadre du devis quantitatif et estimatif.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **44 700 000 (quarante-quatre millions sept cent mille) Francs CFA**

4. Allotissement

Lot unique

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises camerounaises de bonne moralité. Ces entreprises devront justifier des capacités techniques et financières pour la réalisation des travaux d'énergie solaire.

6. Financement

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres, sont financées par le Budget d'Investissement Public (BIP), exercice 2022 de la République du Cameroun, sur la ligne d'imputation budgétaire

7. Consultation du Dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté aux heures ouvrables dès publication du présent avis à la Mairie de YINGUI.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu aux heures ouvrables à la Mairie de YINGUI, dès publication du présent Avis contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **Soixante un mille (61 000) FCFA** Payable à la recette municipale de YINGUI.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles devrait parvenir à la Mairie de YINGUI sous pli fermé au plus tard le **22 Février 2022 à 11 heures**, heure locale et devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°007/AONO/C-YINGUI/CIPM/2022 DU 1^{er} FEVRIER 2022
POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION ET DE RENFORCEMENT DU RESEAU D'ADDUCTION D'EAU POTABLE
DE YINGUI-CENTRE : CONSTRUCTION D'UN CHATEAU D'EAU ET EXTENSION UEBC NDEM-KAK (PHASE I)
DANS LA COMMUNE DE YINGUI -DEPARTEMENT DU NKAM REGION DU LITTORAL.
. Financement : Budget d'Investissement Public
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

10. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux est de cinq (05) mois à compter de la notification de l'ordre de service pour le démarrage.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO, dont le montant est de **Huit cent quatre-vingt-quatorze mille (894 000) F CFA**; et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative agréée à cet effet, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres aura lieu le **22 Février 2022 à 12 heures** et se fera en un (01) temps, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la commune de YINGUI, dans la salle de réunion de la Mairie de YINGUI. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée, ayant une bonne connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

Principaux critères éliminatoires

- Dossier non produit en sept (07) exemplaires ;
- La non-exécution d'un marché antérieur ;
- Absence de la caution de soumission ;
- Non-exécution d'un projet similaire avec château d'eau d'au moins 30 000 000 FCFA ;
- Offre Financière incomplète pour absence de :
 - ? Lettre de soumission ;
 - ? D'un prix unitaire quantifié ;
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- Non acceptation des clauses du marché (CCAP et CCTP non paraphés à chaque page, non signés et non datés à la fin) ;
- Absence de l'attestation de visite du site, du rapport avec une photo couleur montrant une place de la localité ressortant le nom sur une plaque ;
- Offre Technique incomplète pour absence de :
 - ? La déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années, et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défailtantes établies par l'ARMP/MINMAP ;
 - ? Un Conducteur des travaux ayant la qualification exigée dans le dossier d'Appel d'Offres.
 - ? De rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- Note inférieur à 18/24

Principaux critères de qualification

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

- la présentation des offres (03 rubriques) oui/non
- les références de l'entreprise (03 rubriques) oui/non
- le personnel d'encadrement (10 rubriques) oui/non
- Organisation-planning-méthodologie (06 rubriques) oui/non
- la disponibilité du matériel (02 rubriques) oui/non

Le non-respect d'au moins 18/24 des rubriques entraîne l'élimination de l'offre conformément aux grilles d'évaluation.

15. Attribution

Le marché est attribué au soumissionnaire le moins disant (hors taxes) dont l'offre aura été reconnue conforme au Dossier d'Appel d'Offres et remplissant les capacités techniques et financières requises.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Mairie de YINGUI et à la Délégation Départementale de l'Eau et de l'Energie du Nkam à Yabassi

-Bien vouloir appeler gratuitement aux numéros verts suivant 673 20 57 25/699 37 07 48 pour dénonciation de mauvaises pratiques et dysfonctionnement observés dans le processus de passation et d'exécution des marchés publics.

YINGUI le 31 Janvier 2022

Le MAIRE

BANENGUI Lovet Laurent

COMMUNE DE MVANGAN

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/C-MVGAN/CIPM/2022 DU 31/01/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE HANGARS COMMUNAUTAIRES DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE MVANGAN, DEPARTEMENT DE LA MVILA, REGION DU SUD EN PROCEDURE D'URGENCE.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du BIP 2022, le Maire de la Commune de Mvangan lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour l'exécution des travaux de construction de quatre (04) hangars communautaires dans certaines localités de la commune de Mvangan, Département de la Mvila, Région du sud

2. Consistance des prestations

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, comprennent tous les corps d'état prévus et détaillés dans le cadre du Devis Quantitatif et Estimatif et comprennent notamment :

TRAVAUX PREPARATOIRES-ETUDES,

FONDATIONS,

MACONNERIE -ELEVATIONS,

CHARPENTE ET COUVERTURE,

MENUISERIE METALLIQUE,

PEINTURE

ELECTRICITE,

VRD.

La méthodologie d'exécution des différentes tâches selon les normes constructives du BTP sur financement public est exposée dans le cahier des prescriptions techniques du présent DAO.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel du projet à l'issue des études préalables est de 54 500 000 (cinquante quatre millions cinq cent mille) de francs CFA.

4. Allotissement

Les travaux sont en un seul lot.

5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toute Entreprise de droit Camerounais témoignant d'une expérience claire et d'une aptitude technique (personnel et matériel) dans les travaux de construction. en milieu rural et [urbain. et](#) n'ayant aucun antécédent lié aux pratiques de fraude, d'abandon de chantier, aux chantiers élargis sur plusieurs années budgétaires observés ces cinq dernières années dans le Département de la Mvila et ailleurs. Tout antécédent recensé et vérifié relatif aux motifs ci-dessus, entraînera la disqualification de l'offre de l'Entreprise concernée.

6. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Budget d'Investissement Public, exercice 2022 du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MINDDEVEL).

7. Consultation du Dossier

Le présent dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Mairie de Mvangan particulièrement au secrétariat, ou au site web de L' ARMP (WWW.ARMP.CM) dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le présent dossier d'Appel d'Offres s'obtient à la mairie de Mvangan. dès publication du présent avis, contre versement de la somme non remboursable de : 75 000 (soixante quinze mille) francs CFA. Auprès de la Recette Municipale de la commune de Mvangan ou ils se feront enregistrer avec leur adresse complète Boite postale, téléphone, Fax, E-mail

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en Sept (07) exemplaires dont un (01) original et Six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la mairie de MVANGAN **au plus tard le 01/03/2022 à 14 heures** et devant porter la mention ci - après :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/A0NO/PU/C-MVGAN/CIPM/2022 DU 31/01/2022 POUR
LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE HANGARS COMMUNAUTAIRES DANS CERTAINES
LOCALITES DE LA COMMUNE DE MVANGAN, DEPARTEMENT DE LA MVILA, REGION DU SUD EN
PROCEDURE D'URGENCE.
(A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement)**

10. Delai de Livraison

Le délai prescrit par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de trois

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances selon la liste figurant dans la pièce 12 du DAO, soit un montant de 1 090 000 (Un million quatre vingt dix mille) francs CFA, valable(30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du dossier d'appel d'offres, entraînera le rejet de l'offre.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un seul temps dans la salle de réunion de la Mairie de Mvangan **le 01/03/2022 à 15 heures**. La Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de Mvangan procédera à l'ouverture des offres en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier. Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

14. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en trois étapes :

- 1^{ère} étape : Vérification de la conformité des offres administratives de chaque soumissionnaire ;
- 2^e étape : Evaluation technique des offres administrativement conformes ;
- 3^{ème} étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement

qualifiées et administrativement conformes. Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

Critères éliminatoires

Les critères ci-dessous entraînent chacun le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment de :

- Abandon d'un marché public dans le territoire national ;
- Pièces administratives ;
- Absence de la caution de soumission ;
- Absence d'une pièce Administrative après les 48 heures prévues pour la régularisation ;
- La présence des pièces falsifiées dans l'offre du soumissionnaire sous réserve des poursuites judiciaires

envisageables contre leurs auteurs (la CIPM et le Maître d'Ouvrage se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux) :

Offre technique :

- Les Fausses déclarations sur l'aptitude du soumissionnaire ;
- Offre technique incomplète ;
- Non acceptation des conditions de la Lettre Commande (CCAP, CCTP, CCES et plans paraphés à chaque page et signés à la dernière) ;
- Présence des pièces falsifiées ;
- Le non-respect de deux (02) critères essentiels.

Offre financière :

- L'absence d'un prix unitaire quantifié ;
- Offre financière incomplète ;
- L'absence du sous-détail d'un prix unitaire quantifié dans le DAO ;

Critères essentiels

Les critères relatifs à la qualification des soumissionnaires porteront sur:

1. La capacité financière ; présentation d'une attestation de capacité financière au moins égale aux deux-tiers (2/3) du coût prévisionnel;
2. L'expérience de l'entreprise dans les travaux similaires sur financement public (exécution d'au moins un (01) projet similaire au cours des quatre (04) dernières années);

3. La qualification et l'expérience des personnels d'encadrement un conducteur des travaux, (Technicien Supérieur du génie Civil ou du Génie Rural, trois (03) ans d'expérience minimum);

4. La disponibilité par le soumissionnaire des matériels appropriés pour l'exécution de ce type de travaux (en propre ou en location un (01) pick up de liaison. un (01) camion benne,

5. La méthodologie d'exécution des tâches.

15. Attribution

Le Maire de la commune de Mvangan attribuera la lettre commande au Soumissionnaire dont l'offre cohérente dans l'ensemble est reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'offres et qui dispose des capacités techniques et financières établies pour exécuter la lettre commande de façon satisfaisante et dont l'offre enfin est évaluée la moins-disante. Les remises proposées par certains soumissionnaires non contenues dans le montage des offres technique et financière (coût et délais) dans le seul but d'être moins-disant sont formellement proscrites pour la présente consultation.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des dites offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Mairie de Mvangan.

MVANGANE le 31 Janvier 2022

Le MAIRE

MINSILI EBA Thomas

COMMUNE DE SALAPOUMBE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 001/AONO/C.SAL/SG/ST/CIPM/2022 DU 27/01/2022
POUR LES TRAVAUX D'OUVERTURE DE LA PISTE AGRICOLE NDOUNOUKEFIO-SOKOULE LA
COMMUNE DE SALAPOUMBE, DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO, REGION DE L'EST.**

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
N/D

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public de l'Exercice 2021, LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SALAPOUMBE, Maître d'Ouvrage, lance pour le compte de la Commune de SALAPOUMBE, un appel d'offres national ouvert pour l'exécution des travaux d'ouverture de la piste agricole NDOUNOUKEFIO-SOKOULE (12 KM) dans la commune de SALAPOUMBE, Département DE LA Boumba et Ngoko, Région de l'Est.

2. Consistance des prestations

Les travaux objet du présent Appel d'Offres portent sur :

- “ L'Installation,
- “ Le nettoyage et terrassement.

3. Cout Prévisionnel

Montant prévisionnel : 30 000 000 (Trente millions) Francs CFA TTC.

4. Allotissement

N/D

5. Participation et origine

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises spécialisées dans le domaine du Bâtiment et Travaux Publics et installées en territoire camerounais.

6. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public de la République du Cameroun, Exercice 2022 :

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré à la Mairie de SALAPOUMBE, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant, le versement de la somme non remboursable de cinquante mille (50 000) francs CFA, payable à la Recette Municipale de SALAPOUMBE.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré à la Mairie de SALAPOUMBE, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant, le versement de la somme non remboursable de cinquante mille (50 000) francs CFA, payable à la Recette Municipale de SALAPOUMBE.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous pli fermé à la Mairie de SALAPOUMBE (Secrétariat du Maire), au plus tard le 03/03/2022 à 12 heures précises et devra porter la mention suivante :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 001/A0N0/C.SAL/SG/ST/CIPM/2022 DU 27/01/2022
POUR LES TRAVAUX D'OUVERTURE DE LA PISTE AGRICOLE NDOUNOUKEFIO-SOKOULE LA COMMUNE
DE SALAPOUMBE, DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO, REGION DE L'EST.**

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

10. Delai de Livraison

Le délai prévisionnel d'exécution est de trois (03) mois, incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, aux contraintes particulières du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux. Il revient au Cocontractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

11. Cautionnement Provisoire

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de 1^{er} ordre agréé par le Ministère en charge des Finances d'un montant de 2% du montant prévisionnel, soit 540 000 (Cinq cent quarante mille) Francs CFA.

12. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de 1^{er} ordre agréé par le Ministère en charge des Finances d'un montant de 2% du montant prévisionnel, soit 600 000 (Six cent mille) Francs CFA.

La caution devra rester valable soixante (60) jours à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après les date et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en un temps à la Mairie de SALAPOUMBE le 03/03/ 2022 à 13 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de SALAPOUMBE, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

14. Critères d'évaluation

A. Critères éliminatoires :

a. Offre Administrative

- 1) Absence d'une pièce administrative ;
- 2) Pièce falsifiée ;
- 3) Non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire ;

b. Offre technique

- 1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 2) N'avoir pas réuni au moins 80% de critères de qualification.

c. Offre Financière

- 1) Offre financière incomplète ;
- 2) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif;

N.B: Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

B. Critères de qualification des offres techniques :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAG et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1) La capacité financière de Vingt millions FCFA (20 000 000) Oui
- 2) Les références de l'Entreprise Oui
- 3) La compréhension du projet pour Oui
- 4) L'expérience du personnel d'encadrement Oui
- 5) Le matériel et les équipements essentiels Oui

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80% seront examinées.

15. Attribution

Le Marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre :

- 1- Administrative sera jugée conforme ;
- 2- Technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80 % ;
- 3- Financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant soixante (60) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Mairie de SALAPOUMBE Tél : 691 701 441 / 670 621 257.

SALAPOUMBE le 27 Janvier 2022

Le MAIRE

MOSSADICKO Norbert

CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT NO_0000017/AONO/CCAA/PDST/CIPM/SPM/2022 DU_26 JAN 2022_POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT (Y COMPRIS LES VOIES D'ACCES) SUR LA ROUTE DE CONTOURNEMENT DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE YAOUNDÉ - NSIMALEN ACTIVITÉ N0 CM-CCAA-145 784-CW-RFB DU PPM

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Gouvernement de la République du Cameroun a reçu un financement de Banque Mondiale pour financer le Projet de Développement du Secteur des Transports, et à l'intention d'utiliser une partie de ce prêt pour effectuer des paiements au titre des Marchés des travaux de construction d'un pont (y compris les voies d'accès) sur la route de contournement de l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen : « Pour ce Marché, l'Emprunteur effectuera les paiements en recourant à la méthode de décaissement par Paiement Direct, comme définie dans les Directives de la Banque Mondiale applicables aux Décaissements dans le cadre de Financements de Projets d'Investissement (FPI) ».

2. Consistance des prestations

La Cameroon Civil Aviation Authority (CCAA) sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir des travaux de construction d'un ouvrage de franchissement et de ses voies d'accès sur la route de contournement de l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen pour un délai d'exécution de quatre (04) mois.

3. Participation et origine

Les exigences en matière de qualifications sont :

- (i) Le Soumissionnaire doit démontrer qu'il dispose d'avoirs liquides ou a accès à des actifs non grevés ou des lignes de crédit, etc. autres que l'avance de démarrage éventuelle, à des montants suffisants pour subvenir aux besoins de trésorerie nécessaires à l'exécution des travaux objet du présent Appel d'Offres à hauteur de **600 000 US\$, soit environ 300 000 000 XAF** et nets de ses autres engagements ;
- (ii) Soumission de bilans vérifiés ou, si cela n'est pas requis par la réglementation du pays du candidat, autres états financiers acceptables par le Maître de l'Ouvrage pour **les 05 dernières années (2017-2021)** démontrant la solvabilité actuelle et la rentabilité à long terme du Soumissionnaire.
- (iii) Avoir un chiffre d'affaires annuel moyen d'au moins **1 400 000 US\$, soit environ 700 000 000 XAF environ** calculé de la manière suivante : le total des paiements mandatés reçus pour les marchés en cours et/ou achevés au cours **des 05 dernières années (2017-2021) divisé par 5**.
- (iv) Avoir participé à titre d'entrepreneur principal, de membre d'un groupement, d'ensemblier, ou de sous-traitant dans (i)- 2 marchés de construction d'ouvrage d'art d'un montant minimum de **700 000 000 FCFA HTVA chacun**. Les marchés présentés au titre de ce critère doivent être similaires (la similarité sera établie en fonction de la taille physique, de la complexité des méthodes/technologies de construction et/ou d'autres caractéristiques décrites dans les spécifications techniques) et exécutés au cours des Cinq (05) dernières années à compter du 1^{er} janvier 2017 jusqu'à la date limite de remise des offres de manière satisfaisante et achevés pour l'essentiel (on entend ici des travaux exécutés à 80% ou plus des travaux prévus au marché),
- (v) Justifier de la possession de matériels et équipements nécessaires cités dans la section III critères d'évaluation et de qualification du Dossier d'Appel d'Offres disponible pour consultation au service de Passation des marchés du PDST-volet aérien.
- (vi) Justifier de la possession d'un personnel jouissant de l'expérience requise, tel que décrit dans le Dossier d'Appel d'Offres (section III, critères d'évaluation et de qualification) disponible pour consultation au service de passation des marchés du PDST-volet aérien.

Une marge de préférence ne sera pas octroyée aux soumissionnaires éligibles.

4. Financement

La procédure sera conduite par Appel d'Offres National Ouvert (AONO) tel que défini dans les *Directives : Passation des marchés de biens, travaux et services (autres que les services de consultants) par les emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des prêts de la BIRD et des crédits et dons de l'AID édition de janvier 2011 révisée en juillet 2014*, et ouvert à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Directives.

5. Consultation du Dossier

Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de *l'Unité de Gestion du Projet*, E-mail : *pdst.tender@ccaa.aero*, et prendre connaissance du dossier d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous, tous les jours ouvrables entre 9 heures et 15 heures.

6. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'offres en Français peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous **contre un paiement non remboursable de cinquante mille (50 000) Francs CFA, ou 75 Euros au Compte Spécial CAS- ARMP N° 335988 ouvert à cet effet par l'ARMP, dans les Agences BICEC des Chefs-lieux de provinces et dans les villes de Limbé et Dschang.**

7. Remises des offres

Les offres devront être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard le **07 MARS 2022 à 13 heures (heure locale, GMT+1)**. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Toute offre arrivée après l'expiration du délai limite de remise des offres sera écartée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes à l'adresse mentionnée ci-dessous à **14 heures (heure locale, GMT+1)**.

8. Delai de Livraison

4 MOIS

9. Cautionnement Provisoire

Les offres doivent être accompagnées d'une *garantie d'offre* **pour un montant de quatorze (14) millions XAF**, délivrée par une banque commerciale ou une compagnie d'assurance agréée par le MINFI. Pour les étrangers, il faut avoir un correspondant local.

10. Ouverture des Plis

Les offres devront être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard le **07 MARS 2022 à 13 heures (heure locale, GMT+1)**. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Toute offre arrivée après l'expiration du délai limite de remise des offres sera écartée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes à l'adresse mentionnée ci-dessous à **14 heures (heure locale, GMT+1)**.

11. Renseignements Complémentaires

Toutes les Offres doivent être accompagnées par une Déclaration sur l'Exploitation et les Abus Sexuels (EAS) et/ou le Harcèlement Sexuel (HS).

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Cameroon Civil Aviation Authority

A l'attention de Madame le Directeur Général, Projet de Développement du Secteur des Transports-Volet aérien, sis au 1^{er} étage de l'immeuble CCAA/CDOU, Aéroport international de Yaoundé Nsimalen.

YAOUNDE le 26 Janvier 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

ASSOUMOU KOKI Paule

COMMUNE DE MVANGAN

AVIS APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 001/AONO/PU/C-MVGAN/CIPM/ 2022 DU 31/01/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE D'ANDJECK 2, COMMUNE DE MVANGAN, DEPARTEMENT DE LA MVILA, REGION DU SUD, EN PROCEDURE D'URGENCE FINANCEMENT : BI P MINEDUB, EXERCICE 2022

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du BIP 2022, le Maire de la Commune de Mvangan lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour l'exécution des travaux de construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'Ecole Publique d'ANDJECK 2, Commune de Mvangan, Département de la Mvila, Région du Sud.

2. Consistance des prestations

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, comprennent tous les corps d'état prévus et détaillés dans le cadre du Devis Quantitatif et Estimatif et comprennent notamment :

Travaux préparatoires — Etudes ;

Terrassements ;

Fondations ;

Maçonneries et élévations ;

Charpente — Couverture ;

Menuiserie bois ;

Menuiserie métallique ;

Electricité ;

Peinture ;

VR1.

La méthodologie d'exécution des différentes tâches selon les normes constructives du BTP sur financement public est exposée dans le cahier des prescriptions techniques du présent DAO.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel du projet à l'issue des études préalables est de dix sept millions (17 000 000) francs CFA et constitue l'enveloppe plafond du Maître d'Ouvrage.

4. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toute Entreprise de droit Camerounais témoignant d'une expérience claire et d'une aptitude technique (personnel et matériel) dans les travaux de construction, en milieu rural et urbain, et n'ayant aucun antécédent lié aux pratiques de fraude, d'abandon de chantier, aux chantiers élargis sur plusieurs années budgétaires observés ces cinq dernières années sur le territoire National. Tout antécédent recensé et vérifié relatif aux motifs ci-dessus, entrainera la disqualification de l'offre de l'Entreprise concernée.

5. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le BIP 2022 du MINEDUB

6. Consultation du Dossier

Le présent dossier d' Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Mairie de Mvangan (Secrétariat General), Tel : 691 52 77 48/ 675 38 43 91 dès publication du présent avis.

7. Acquisition du Dossier

Le présent dossier d'Appel d'Offres s'obtient à la Mairie de Mvangan (Secrétariat General), dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement à la Recette Municipale de la Commune de Mvangan d'une somme non remboursable de **30 000 (Trente mille) francs CFA.**

NB : En cas de difficultés, saisir l'ARMP et le MINMAP

8. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en Sept (07) exemplaires dont un (01) original et Six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la salle des réunions de la mairie de Mvangan **au plus tard le 01/03/2022 à 14 Heures** et devant porter la mention ci - après :

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°001/AONO/PU/C-MVGAN/CIPM/ 2022 du 31/01/2022 pour les travaux de construction de deux salles de classe à l'Ecole Publique d'ANDJECK 2, Commune de Mvangan, Département de la Mvila, Région du Sud en Procédure d'urgence; FINANCEMENT : BIP MINEDUB, EXERCICE 2022 (A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement)

9. Delai de Livraison

Le délai prescrit par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de trois (03) mois soit 90 jours calendaires.

10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances selon la liste figurant dans la pièce 12 du DAO, soit un montant de 340 000 (trois cent quarante mille) francs CFA valable trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du dossier d'appel d'offres, entraînera le rejet de l'offre.

Le présent Avis sera publié dans le journal des marchés de l'ARMP, et par voie d'affichage à la Mairie de Mvangan et auprès de la Délégation Départementale des Marchés Publics de la Mvila.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un seul temps dans la salle de réunion de **la Mairie de Mvangan le 01/03/2022 à 15 Heures**. La Commission Interne de Passation des Marchés Publics procédera à l'ouverture des offres en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

13. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en trois étapes :

- étape : Vérification de la conformité des offres administratives de chaque soumissionnaire ;
- 2^{ème} étape Evaluation technique des offres administrativement conformes ;
- 3^{ème} étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

Critères éliminatoires

Les critères ci-dessous entraînent chacun le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment de :

Abandon d'un marché public dans le territoire national ;

- Pièces administratives :

- Absence de la caution de soumission ;
- Absence d'une pièce Administrative après les 48 heures prévues pour la régularisation ;
- La présence des pièces falsifiées dans l'offre du soumissionnaire sous réserve des poursuites judiciaires envisageables contre leurs auteurs (la CIPM et le Maître d'Ouvrage se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux) ;

- Offre technique :

- Les Fausses déclarations sur l'aptitude du soumissionnaire ;
- Offre technique incomplète ;
- Non acceptation des conditions de la Lettre Commande (CCAP, CCTP, CCES et plans paraphés à chaque page et signés à la dernière) ;
- Présence des falsifiées ;
- Le non-respect de deux (02) critères essentiels.

Offre financière :

- L'absence d'un prix unitaire quantifié ;
- Offre financière incomplète ;
- L'absence du sous-détail d'un prix unitaire quantifié dans le DAO.

12.2 Critères essentiels

Les critères relatifs à la qualification des soumissionnaires porteront sur:

La capacité financière ; présentation d'une attestation de capacité financière au moins égale

aux deux-tiers (2/3) du coût prévisionnel du projet ;

2.L'expérience de l'entreprise dans les travaux similaires sur financement public (exécution d'au moins un (01) projet similaire au cours des trois (03) dernières années) ;

3.La qualification et l'expérience des personnels d'encadrement un conducteur des travaux, (Technicien Supérieur du génie Civil ou du Génie Rural, trois (03) ans d'expérience minimum); un chef chantier (Technicien de Génie civil ou de

Génie Rural, deux (02) ans d'expérience minimum)

4. La disponibilité par le soumissionnaire des matériels appropriés pour l'exécution de ce type de travaux (en propre ou en location : un (01) pick up de liaison, un (01) camion benne

5. La méthodologie d'exécution des tâches.

14. Attribution

Le Maire de la Commune de Mvangan attribuera la lettre commande au Soumissionnaire dont l'offre cohérente dans l'ensemble est reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'offres et qui dispose des capacités techniques et financières établies pour exécuter la lettre commande de façon satisfaisante et dont l'offre enfin est évaluée la moins-disante. Les remises proposées par certains soumissionnaires non contenues dans le montage des offres technique et financière (coût et délais) dans le seul but d'être moins-disant sont formellement proscrites pour la présente consultation.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des dites offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Mairie de Mvangan (Secrétariat General).

MVANGANE le 31 Janvier 2022

Le MAIRE

MINSILI EBA Thomas

COMMUNE DE SALAPOUMBE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 005/AONO/C.SAL/SG/ST/CIPM/SAL/2022 DU 31/0V2022 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MINI ADDUCTION EN EAU POTABLE A MIKEL DANS LA COMMUNE DE SALAPOUMBE DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO, REGION DE L'EST.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
N/D

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la Commune de Salapoumbé, lance un Appel d'Offres National Ouvert en vue de l'exécution des travaux de construction d'une mini adduction en eau potable à Mikel dans la Commune de Salapoumbé, Département de la Boumba et Ngoko, Région de l'Est. Les travaux sont regroupés en un seul lot ainsi qu'il suit :

2. Consistance des prestations

Les prestations à exécuter, détaillées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) joint au Dossier d'Appel d'Offres, se déclinent ainsi qu'il suit :

- Installation du chantier
- Réalisation du forage
- Construction d'un château d'eau
- Réalisation d'un réseau de refoulement
- F & P d'un cubitenaire de 3 m3
- Réalisation d'un réseau de distribution
- Réalisation de deux (02) bornes fontaines

3. Cout Prévisionnel

Le montant prévisionnel des travaux objet du présent d'Appel d'Offres est de : 16 000 000 (seize millions) Francs CFA TTC ;

4. Allotissement

N/D

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est réservée aux Entreprises installées au Cameroun et disposant des compétences dans le domaine et n'ayant pas abandonné un marché.

6. Financement

Les travaux objet du présent Dossier d'Appel d'Offres seront financés par le Budget d'Investissement public. Exercice 2022

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté aux heures ouvrables à la Mairie de SALAPOUMBE, Service de la Planification et du Développement Local, Tél : 670 621 257/ 691 701 441, dès publication du présent avis,

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAG) peut être obtenu dès publication du présent avis, à la Mairie de SALAPOUMBE, Service de la Planification et du Développement Local, Tél : 670 621 257/ 691 701 441, sur présentation d'une quittance de versement à la Recette Municipale de SALAPOUMBE, d'une somme non remboursable de Trente mille (30 000) FCFA, représentant les frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offre. Cette quittance devra identifier l'entreprise désireuse de participer à l'appel d'offres.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en Sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies respectivement marqués comme tel, placée sous pli cacheté et scellé sans indication sur l'identité du soumissionnaire sous peine de rejet, devra parvenir dans les services de la Mairie de SALAPOUMBE, Service de la Planification et du Développement Local, Tél : 670 621 257/ 691 701 441 au plus tard le 05/03/ 2022 à 10 heures précises et portera les mentions suivantes :

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/SG/ST/CIPM/SAU2022 DU 31/ 01/2022
POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MINI ADDUCTION EN EAU POTABLE
A MIKEL DANS LA COMMUNE DE SALAPOUMBE DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO, REGION DE
L'EST.**

" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

10. Délai de Livraison

Le délai prévisionnel d'exécution est de QUATRE (04) mois, incluant toutes les Contraintes éventuelles liées à l'enclavement, aux contraintes particulières du site, aux conditions Climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de L'ordre de service de commencer les travaux. Il revient au Cocontractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le Délai sus-indiqué.

11. Cautionnement Provisoire

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire d'une durée de validité de cent vingt jours (120) jours représentant 2% du cout prévisionnel soit : Trois cent vingt mille (320 000) FCFA, établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, par un établissement bancaire de premier ordre, agréé par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au-delà du trentième (30ème) jour après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la garantie de soumission, devront être impérativement produites en originaux datant de moins de trois (03) mois ou en copie certifiée conforme, signée par l'autorité compétente ou une autorité administrative.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en un temps à la Mairie de SALAPOUMBE, le 05/03/2022 à 11 HEURES précises par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de SALAPOUMBE. en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

14. Critères d'évaluation

13. Principaux critères d'évaluation des offres et critères essentiels

A. Critères éliminatoires :

a. Offre Administrative

2) Pièce falsifiée ou fausse déclaration ;

3) Absence de la caution de soumission ou non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures Réglementaire ;

b. Offre technique

1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;

2) N'avoir pas réuni au moins 80% de critères de qualification.

c. Offre Financière

1) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;

N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

B. Critères de qualification des offres techniques : critères essentiels

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAC et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

1) La capacité financière Oui/Non

2) Les références de l'Entreprise Oui/Non

3) L'organisation, les plannings d'approvisionnement et d'exécution des travaux et la compréhension du projet Oui/Non

4) L'expérience du personnel d'encadrement. Oui/Non

5) Le matériel et les équipements essentiels. Oui/Non

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80% seront examinées.

15. Attribution

1) administrative sera jugée conforme :

2) technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80 % ;

3) financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous-détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant soixante (60) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Mairie de SALAPOUMBE, Service de la Planification et du Développement Local, Tél : 670 621 257/ 691 701 441.

SALAPOUMBE le 31 Janvier 2022

Le MAIRE

MOSSADICKO Norbert

AEROPORTS DU CAMEROUN SA

COMMUNIQUE N° 0077-22/ADC/DG/DG.M/DG.ME2 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 14/AONO/ADC/CIPM/2021 DU 09/12/2021

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A. communique :

Par **Décision N° 0065-22/ADC/DG/DG.M/DG.ME2** du 19 janvier 2022, la lettre-commande relative au remplacement de la cellule haute tension inverseur de source arrivée normale/secours 15 kv de l'Aéroport International de Douala, a été attribuée à la société **PRIMELEC SARL**, BP: 3587 Douala, Tél: 675 92 50 24/672 63 02 52, pour un montant de **trente-quatre millions huit cent vingt et un mille (34 821 000) FCFA TTC** pour un délai d'exécution de **trente (30) semaines**.

YAOUNDE le 19 Janvier 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

OWONA ASSOUMOU Thomas

COMMUNE DE SALAPOUMBE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/C.SAL/SG/ST/CLPM/2022 DU 28/01/2022
POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CERTAINES INFRASTRUCTURES
SCOLAIRES DANS CERTAINES ECOLES PUBLIQUES PRIMAIRES DE LA COMMUNE DE SALAPOUMBE
DANS LE DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO, REGION DE L'EST.**

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
N/D

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la Commune de SALAPOUMBE, Maître d'Ouvrage, lance, un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux de construction de certaines infrastructures scolaires dans certaines écoles publiques primaires de la Commune de SALAPOUMBE dans le département DE LA BOUMBA ET NGOKO, Région de l'Est.

2. Consistance des prestations

Les travaux à réaliser portent sur ;

> Pour les travaux de construction d'un bloc de deux logements d'astreinte

Lot 100 : Travaux préparatoires-Etudes ;

Lot 200 : Terrassements ;

Lot 300 : Fondations ;

Lot 400 : Maçonnerie-Elévation ;

Lot 500 : Charpente-Couverture ;

Lot 600 : Menuiserie métallique ;

Lot 700 : Menuiserie bois ;

Lot 800 : Plomberie sanitaire ;

Lot 900 : Electricité ;

Lot 1000 : Peinture ;

Loti 100 :VRD.

> Pour les travaux de construction d'un bloc de deux salles de classe

Lot 100 : Travaux préparatoires-Etudes ;

Lot 200 : Terrassements ;

Lot 300 : Fondations ;

Lot 400 : Maçonnerie-Elévation ;

Lot 500 : Charpente-Couverture ;

Lot 600 : Miniseries ;

Lot 700 : Electricité ;

Lot 800 : Peinture ;

Lot 900 : Aménagement VRD.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel des travaux est de ;

n Dix-sept millions (17 000 000) FCFA TTC pour le lot 1 ;

n Dix-huit millions cinq cent mille (18 500 000) FCFA TTC pour les lots 2 et 3.

4. Allotissement

LOT 01

Construction d'un bloc de deux (02) logements d'astreinte à l'EPP pilote de Salapoumbé 17 000 000 - Caution de soumission : 340 000 Fcfa

LOT 02

Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'EPP de LAVIE 18 500 000 - Caution de soumission : 370 000 Fcfa

LOT 03

Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'EPP de OTELE MAWA 18 500 000 - Caution de soumission : 370 000 Fcfa

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les petites et moyennes entreprises de droit camerounais, jouissant des capacités juridiques, techniques et financières requises.

6. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le budget d'investissement public de la République du Cameroun, Exercice 2022

Imputation : ;

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté aux heures ouvrables à la Mairie de SALAPOUMBE, Service de la Planification et du Développement Local, Tél : 670 621 257/ 691 701 441, dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu dès publication du présent avis, à la Mairie de SALAPOUMBE. Service de la Planification et du Développement Local, Tél : 670 621 257/ 691 701 441, sur présentation d'une quittance de versement à la Recette Municipale de SALAPOUMBE, d'une somme non remboursable de Cinquante mille (50 000) FCFA, représentant les frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offre. Cette quittance devra identifier l'entreprise désireuse de participer à l'appel d'offres.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en Sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies respectivement marqués comme tel. placée sous pli cacheté et scellé sans indication sur l'identité du soumissionnaire sous peine de rejet, devra parvenir dans les services de la Mairie de SALAPOUMBE, Service de la Planification et du Développement Local, Tél : 670 621 257/ 691 701 441 au plus tard le 04/03/2022 à 12 heures précises et portera les mentions suivantes :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/C.SAL/SG/ST/CIPM/2022 DU 28/01/2022 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CERTAINES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES DANS CERTAINES ECOLES PUBLIQUES PRIMAIRES DE LA COMMUNE DE SALAPOUMBE DANS LE DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO, REGION DE L'EST.

. Préciser le lot sollicité (lot n°1,2 ou 3).

" A n 'ouvrir qu 'en séance de dépouillement "

10. Delai de Livraison

Le délai prévisionnel d'exécution des travaux est de quatre (04) mois, délai incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, à la particularité du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au co-contractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

11. Cautionnement Provisoire

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire d'une durée de validité de cent vingt jours (120) jours représentant 2% du cout prévisionnel de chaque lots; établi selon le modèle Indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, par un établissement bancaire de premier ordre, agréé par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au-delà du trentième (30ème) jour après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

12. Recevabilité des Offres

Les offres ne respectant pas le mode de séparation de Poffre financière des offres administrative et technique seront irrecevables. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment, celle dans laquelle il est constaté l'absence de la caution de soumission établie selon le modèle proposé dans le Dossier d'Appel d'Offres et délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances, valable pendant trente (30) jours au-delà du délai de validité des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en un temps à la Mairie de SALAPOUMBE, le 04/03/2022 à 13 HEURES précises par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de SALAPOUMBE, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

14. Critères d'évaluation

A. Critères éliminatoires :

a. Offre Administrative

- 1) Absence de la Caution de Soumission ;
- 2) Pièce falsifiée ;
- 3) Non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire ;

b. Offre techniaue

- 1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 2) N'avoir pas réuni au moins 80% de critères de qualification.

c. Offre Financière

- 1) Offre financière incomplète ;
 - 2) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;
- N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

B. Critères de qualification des offres techniques :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1) La capacité financière de Dix millions (10 000 000) Oui
- 2) Les références de l'Entreprise Oui
- 3) La compréhension du projet pour Oui
- 4) L'expérience du personnel d'encadrement Oui
- 5) Le matériel et les équipements essentiels Oui

Seules les offres financières des soumissionnaires dont Poffre technique aura obtenu un pourcentage de « Oui » supérieur ou égal à 80% de la note technique, (soit au moins 04 « Oui » sur 05 « Oui ») seront examinées.

15. Attribution

La Lettre-Commande à élaborer sera attribuée au soumissionnaire dont l'offre;

- 1- administrative sera jugée conforme ;
- 2- technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80 % ;
- 3- financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous-détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant soixante (60) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Mairie de SALAPOUMBE, Service de la Planification et du Développement Local, Tél ; 670 621 257/ 691 701441.

SALAPOUMBE le 28 Janvier 2022

Le MAIRE

MOSSADICKO Norbert

COMMUNE DE SALAPOUMBE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 004/AONO/C.SAL/SG/ST/CIPM/SAL/2022 DU 28/01/2022
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CINQ (05) BLOCS DE DIX (10) LOGEMENTS SOCIAUX
DANS LA COMMUNE DE SALAPOUMBE, DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO, REGION DE L'EST.**

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
N/D

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Publics de l'Exercice 2022, LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SALAPOUMBE, Maître d'Ouvrage, lance pour le compte de la Commune de SALAPOUMBE, un appel d'offres national ouvert pour l'exécution des travaux de construction de cinq (05) blocs de dix (10) logements sociaux dans la Commune de SALAPOUMBE, Département DE LA BOUMBA ET NGOKO, Région de l'Est.

2. Consistance des prestations

Les travaux objet du présent Appel d'Offres portent sur ;

- “ Travaux préparatoires-études ; ”
 - “ Terrassement et implantation ”
 - “ Fondations ; ”
 - “ Maçonneries, élévation et enduits ;
 - “ Charpente et Couverture faux plafond ; ”
 - “ Menuiserie bols ; ”
 - “ Menuiserie métallique ;
- 3- PARTICIPATION
Plomberie sanitaire et revêtement ;
Electricité ;
Aménagement espace extérieur-parkingspace
vert ;
Peinture ;
VRD.

3. Cout Prévisionnel

“ Montant prévisionnel : 100 000 000(Cent millions) Francs CFA TTC.

4. Allotissement

N/D

5. Participation et origine

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises spécialisées dans le domaine du Bâtiment et Travaux Publics et installées en territoire camerounais.

6. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Publics de la République du Cameroun, Exercice 2022 :

“ Imputation : ;

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré à la Mairie de SALAPOUMBE, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant, le versement de la somme non remboursable de cent mille (100 000) francs CFA, payable à la Recette Municipal de la Commune de SALAPOUMBE.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré à la Mairie de SALAPOUMBE, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant, le versement de la somme non remboursable de cent mille (100 000) francs CFA, payable à la Recette Municipal de la Commune de SALAPOUMBE.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (05) copies marqués comme tels, devra parvenir sous pli fermé à la Mairie de SALAPOUMBE (Secrétariat du Maire), au plus tard le 04/03/2022 à 13 heures précises et devra porter la mention suivante : **AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 004/AONO/C.SAL/SG/ST/CIPM/SAL/2022 DU 28/01/2022 B POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CINQ (05) BLOCS DE DIX (10) LOGEMENTS SOCIAUX DANS LA COMMUNE DE SALAPOUMBE, DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO, REGION DE L'EST**

«A n 'ouvrir qu 'en séance de dépouillement «

10. Delai de Livraison

Le délai prévisionnel d'exécution est de cinq (05) mois, incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, aux contraintes particulières du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux. Il revient au Cocontractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

11. Cautionnement Provisoire

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de 1^{er} ordre agréé par le Ministère en charge des Finances d'un montant de 2% du montant prévisionnel, soit 2 000 000 (Deux millions) Francs CFA.

12. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de 1^{er} ordre agréé par le Ministère en charge des Finances d'un montant de 2% du montant prévisionnel, soit 2 000 000 (Deux millions)

Francs CFA. La caution devra rester valable soixante (60) jours à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après les date et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée Irrecevable.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en un temps à la Mairie de SALAPOUMBE le 04/03/2022 à 14 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de SALAPOUMBE, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

14. Critères d'évaluation

A. Critères éliminatoires :

a. Offre Administrative

- 1) Absence d'une pièce administrative ;
- 2) Pièce falsifiée ;
- 3) Non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire ;

b. Offre technique

- 1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 2) N'avoir pas réuni au moins 80% de critères de qualification.

c. Offre Financière

- 1) Absence du sous-détail d'un prix unitaire quantifié ;
- 2) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;

NiB\ Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

1. Critères de qualification des offres techniques :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1) La capacité financière Oui/Non
- 2) Les références de l'Entreprise Oui/Non
- 3) L'organisation, les plannings d'approvisionnement et d'exécution des travaux et la compréhension du projet Oui/Non
- 4) L'expérience du personnel d'encadrement. Oui/Non
- 5) Le matériel et les équipements essentiels. Oui/Non

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80% seront examinées.

15. Attribution

Le Marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre :

2- administrative sera jugée conforme ;

3- technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80 % ;

4- financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant soixante (60) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Mairie de SALAPOUMBE, aux numéros de téléphones : 691 701 441 / 679 471 908.

SALAPOUMBE le 28 Janvier 2022

Le MAIRE

MOSSADICKO Norbert

COMMUNE DE SALAPOUMBE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006/AONO/C.SAL/SG/ST/CIPM/SAL/202 DU 31/01/2022
POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DU CENTRE DE SANTE INTEGRE (CSI) DE MIKEL DANS LA
COMMUNE DE SALAPOUMBE, DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO, REGION DE L'EST.**

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
N/D

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Publics de l'Exercice 2022, LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SALAPOUMBE, Maître d'Ouvrage, lance pour le compte de la Commune de SALAPOUMBE, un appel d'offres national ouvert pour l'exécution des travaux de réfection du Centre de Santé Intégré de Mikel dans la Commune de SALAPOUMBE, Département de la Boumba et Ngoko, Région de l'Est.

2. Consistance des prestations

Les travaux objet du présent Appel d'Offres portent sur :

- Travaux préparatoires-études ;
- Maçonneries, élévation et enduits ;
- Charpente et Couverture faux plafond ;
- Menuiserie bois ;
- Menuiserie métallique ;
- Plomberie sanitaire ;
- Electricité ;
- Peinture ;
- VRD.

3. Cout Prévisionnel

- Montant prévisionnel : 20 000 000(Vingt millions) Francs CFA TTC.

4. Allotissement

N/D

5. Participation et origine

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises spécialisées dans le domaine du Bâtiment et Travaux Publics et installées en territoire camerounais.

6. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Publics de la République du Cameroun, Exercice 2022 :

- Imputation :

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré à la Mairie de Salapoumbe, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant, le versement de la somme non remboursable de cinquante mille (50 000) francs CFA, payable à la Recette Municipal de la Commune de SALAPOUMBE.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré à la Mairie de Salapoumbe, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant, le versement de la somme non remboursable de cinquante mille (50 000) francs CFA, payable à la Recette Municipal de la Commune de SALAPOUMBE.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir sous pli fermé à la Mairie de SALAPOUMBE (Secrétariat du Maire), au plus tard le 05/03/2022 à 11 heures précises et devra porter la mention suivante : **AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006/AONO/C.SAL/SG/ST/CIPIVI/SAL/2022 du 31/01/2022 POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DU CENTRE DE SANTE INTEGRE (CSI) DE MIKEL DANS U COMMUNE DE SALAPOUMBE, DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO, REGION DE L'EST.**

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

10. Delai de Livraison

Le délai prévisionnel d'exécution est de quatre (04) mois, incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, aux contraintes particulières du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux. Il revient au Cocontractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

11. Cautionnement Provisoire

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de ordre agréé par le Ministère en charge des Finances d'un montant de 2% du montant prévisionnel, soit 400 000 (Quatre cent mille) Francs CFA.

12. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère en charge des Finances d'un montant de 2% du montant prévisionnel, soit 400 000 (Quatre cent mille) Francs CFA.

La caution devra rester valable soixante (60) jours à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après les date et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en un temps à la Mairie de SALAPOUMBE le 05/03/2022 à 12 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de SALAPOUMBE, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

14. Critères d'évaluation

A. Critères éliminatoires :

a. Offre Administrative

- 1) Absence d'une pièce administrative ;
- 2) Pièce falsifiée ;
- 3) Non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire ;

b. Offre technique

- 1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 2) N'avoir pas réuni au moins 80% de critères de qualification,

c. Offre Financière

- 1) Absence du sous-détail d'un prix unitaire quantifié ;
- 2) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;

NM\ Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

B. Critères de qualification des offres techniques ;

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1) La capacité financière Oui/Non
- 2) Les références de l'Entreprise Oui/Non
- 3) L'organisation, les plannings d'approvisionnement et d'exécution des travaux et la compréhension du projet Oui/Non
- 4) L'expérience du personnel d'encadrement. Oui/Non
- 5) Le matériel et les équipements essentiels. Oui/Non

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80% seront examinées.

15. Attribution

Le Marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre:

- 1- administrative sera jugée conforme ;
- 2- technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80 % ;
- 3- financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant soixante (60) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Mairie de SALAPOUMBE, aux numéros de téléphones : 691 701 441 / 679 471 908

SALAPOUMBE le 31 Janvier 2022

Le MAIRE

MOSSADICKO Norbert

SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DE DÉPÔTS PÉTROLIERS

COMMUNIQUE N°001/C/DG/CM-SCDP/2022 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES N°001/DCE/DG/DTEC/SDMIM/SMI/CIPM-SCDP/2022 DU 13/01/2022 RELATIF À LA FINALISATION DES TRAVAUX D'INSTALLATION ET 'DE MISE EN SERVICE DE TROIS (03) NOUVELLES ÉLECTROPOMPES À L'ANCIEN POSTE DE DÉPOTAGE WAGONS CITERNES AU DÉPÔT SCDP DE NSAM À YAOUNDÉ.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DES DÉPÔTS PÉTROLIERS(SCDP)/MAÎTRE D'OUVRAGE, COMMUNIQUE :

Conformément à la proposition d'attribution de la CIPM-SCDP portant sur le Dossier de Consultation des Entreprises susvisé, les résultats de ladite consultation se présentent comme suit :

. Adjudicataire	Note technique	Montant TTC (en F CFA)	Délai d'exécution	Observation
PARLYM CAMEROUN Sarl B.P: 12 197 Douala-CAMEROUN	5 critères validés sur 5, soit 100%	66 485 005	Deux (02) mois	Adjudicataire pour avoir présenté l'offre jugée la mieux disante.
GRADIENT B.P: 7 748 Douala-CAMEROUN	3 critères validés sur 5, soit 60%	/	/	Éliminée.

L'entreprise PARLYM CAMEROUN Sarl est invitée à se présenter dès publication du présent Communiqué à la Direction Générale (Cellule des Marchés) pour établissement du Marché correspondant.

Par ailleurs, les entreprises non-adjudicatrices sont priées de passer retirer leurs

Offres sous quinze jours de publication du présent Communiqué. Passé ce délai, ces Offres seront détruites.

DOUALA le 26 Janvier 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOAMPEA MBIO NEE MANZOUA VERONIQUE

MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE

COMMUNIQUE N°000002 /21/C/MINEE DU 07 JANVIER 2022 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET N°000574/21/ASMI/MINEE DU 25 OCTOBRE 2021 POUR LA PREQUALIFICATION DES CONSULTANTS EN VUE DU RENFORCEMENT DES CAPACITES DES CADRES DE LA DIRECTION DE L'ELECTRICITE SUR LES PRINCIPES GENERAUX DE LA COMPTABILITE.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE MINISTRE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE COMMUNIQUE :**

Conformément aux dispositions de l'Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt N°000574/21/ASMI/MINEE du 25 octobre 2021 les candidats pré-qualifiés ci-après, sont autorisés à soumissionner à l'Appel d'offre international restreint en vue du renforcement des capacités des cadres de la Direction de l'Electricité sur les principes généraux de la comptabilité :

CANDIDATS PREQUALIFIES	ADRESSE	SCORE	RANG
DELOITE	BP : 5393 DOUALA Tel : 233 42 55 59 / 233 43 64 33	87.5	1^{er}
FISCAGEST CONSULTING AND CONTRACTOR	BP : 5545 YAOUNDE Tel : 6 99 89 40 69	83	2^{ème}
INTERNATIONAL BRAIN CONSULTING	BP : 15797 YAOUNDE Tel : 222 229 427	77	3^{ème}
BEKOLO PARTNERS (AFRICA leaning)	BP : 5669 DOUALA/ 5491 YAOUNDE Tel : 233 439 939/ 222 305 171	75	4^{ème}

Par ailleurs, les candidats qui n'ont pas été sélectionnés sont priés de passer retirer leurs offres sous huitaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

Le présent communiqué tient lieu d'agrément pour les soumissionnaires retenus. /-

YAOUNDE le 7 Janvier 2022

Le **MINISTRE**

ELOUNDOU ESSOMBA GASTON

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CAMEROUN

DECISION N°0009/D/SIC/DG/2022 DU 26 JANVIER 2022 PORTANT ATTRIBUTION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°016/AONR/SIC/CIPM/2021 DU 02 SEPTEMBRE 2021 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSEIL FISCAL A LA SOCIETE IMMOBILIRE DU CAMEROUN (SIC) AU TITRE DES EXERCICES 2021-2022.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE IMMOBILIERE DU CAMEROUN

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n° 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les Règles Communes Applicables aux Marchés des Entreprises Publiques ;

Vu les Statuts de la Société Immobilière du Cameroun approuvés par l'Assemblée Générale du 10 Août 2001 ;

Vu la Résolution n°06/CA/SIC/2019 du 20 Août 2019 portant élection du Président du Conseil d'Administration de la Société Immobilière du Cameroun (SIC) ;

Vu la Résolution n°07/CA/SIC/2019 du 20 Août 2019 portant nomination du Directeur Général de la Société Immobilière du Cameroun (SIC) ;

Vu la Résolution n°054/CA/SIC/2021 du 09 septembre 2021, portant régime spécifique de la commande publique applicable à la Société Immobilière du Cameroun (SIC) ;

Vu l'Avis d'Appel d'Offres National restreint n°016/AONR/SIC/CIPM/2021 du 02 septembre 2021 pour le recrutement d'un conseil fiscal à la Société Immobilière du Cameroun au titre des exercices 2021-2022 ;

Vu la Résolution N°0/CA/SIC/2021 du 31 décembre 2021 portant avis conforme sur la proposition d'attribution de la lettre Commande relative à l'Avis d'Appel d'Offres National Restreint n°016/AONR/SIC/CIPM/2021 du 02 septembre 2021 pour le recrutement d'un conseil fiscal à la Société Immobilière du Cameroun au titre des exercices 2021-2022.

DECIDE :

Article 1^{er} : L'entreprise ci-dessous indiquée est attributaire de l'avis d'Appel d'Offres National Restreint n°016/AONR/SIC/CIPM/2021 du 02 septembre 2021 pour le recrutement d'un conseil fiscal à la Société Immobilière du Cameroun au titre des exercices 2021-2022.

N°lot	Objet de la prestation	Titulaire	Montant TTC FCFA	Délai
Unique	Recrutement d'un conseil fiscal à la Société Immobilière du Cameroun au titre des exercices 2021-2022	BEKAM CONSEIL BP : 17400 Douala	35 965 800	Vingt-quatre (24) mois

Article 2 : Le responsable de ladite Entreprise ou son mandataire est prié de passer à la Cellule des Marchés de la SIC à Yaoundé pour l'établissement de la Lettre Commande.

YAOUNDE le 26 Janvier 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

DR AHMADOU SARDAOUNA

CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT

COMMUNIQUE DE PRESSE

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) porte à la connaissance du public que l'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence N°17735/AONO/PU/CAA/CIPM/2021 DU 14/12/2021 pour la fourniture de trois (03) véhicules tout terrain 4x4 SUV à la CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT est déclaré infructueux.

YAOUNDE le 27 Janvier 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

KENDEM JOHN FORGAB

COMMUNE DE MENGANG
**ADDITFAPPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE
 D'URGENCE N°003/AONO/C-MENGANG/CIPM-MG/2022 DU11/01 2022**
[Télécharger la pièce d'origine](#)
[Affichage Web](#)

1	Financement
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public (BIP), Exercice 2022.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public (BIP), Exercice 2022 Cout prévisionnel du projet : 16 500 000fcfa (seize million cinq cent francs cfa)</p>

2	Critères d'évaluation
	<p>Au lieu de ...</p> <p>- Critères essentiels : Les critères éliminatoires sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dossier administratif incomplet ou pièces administratives non-conformes; - dossier technique incomplet ; - dossier financier incomplet ; - omission d'un prix quantifié dans le bordereau des prix ; - toute déclaration fausse ou mensongère relevée dans le dossier ; - absence de preuve de la possibilité d'avoir un atelier de forage ; - note technique inférieure à 28/39. <p>Principaux critères de qualification : Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur : L'évaluation des offres techniques sera faite suivant le système binaire (oui/non) sur la base des critères essentiels de qualification ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) L'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières; b) Références de l'entreprise; c) Matériel de chantier à mobiliser; d) Personnel d'encadrement de l'entreprise; e) Proposition technique ; f) Présentation de l'offre ; i) Attestation de visite de site <p>Seules les soumissions qui auront obtenues 28 OUI sur 39 pour l'analyse des offres techniques seront admises à l'analyse des offres financières.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Les critères éliminatoires sont les suivants ; <i>Decret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des marchés publics. (oui ou non) ;</i> <i>Fausse déclaration ou présence des pièces falsifiées (la CIPM-CMG se réservant le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux) (oui ou non) ;</i> Dossier technique ou financier incomplet (oui ou non) ; Omission dans le bordereau des prix, d'un prix unitaire quantifié (oui ou non); Entreprise en cours de travaux hors délais dans le Département du Nyong et Mfoumou (oui ou non). Non-respect d'un modèle joint en annexe (oui ou non) Non satisfaction d'au moins 70% des critères de qualification (oui ou non</p>

3	Autres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>N/A</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Au lieu de</p> <p>Article 26: Décompte général et définitif (CCAG Article 35)</p> <p>26.1. A la fin de la période de garantie qui donne lieu à la réception définitive des travaux, le Chef de service dispose d'un délai de dix (10) jours pour dresser le décompte général et définitif du marché qu'il fait signer contradictoirement par l'entrepreneur et le Maître d'Ouvrage. Ce décompte comprend :</p> <ul style="list-style-type: none">- le décompte final,- le solde,- la récapitulation des acomptes mensuels. <p>La signature du décompte général et définitif sans réserve par l'entrepreneur, lie définitivement les parties et met fin au marché, sauf en ce qui concerne les intérêts moratoires.</p> <p>26.2. L'Entrepreneur lui dispose d'un délai de sept (7) jours pour renvoyer le décompte général et définitif revêtu de sa signature</p> <p>Lire plutôt</p> <p>A la fin de la période de garantie relative aux ouvrages qui donne lieu à la réception définitive des travaux, l'Ingénieur du marché dresse le décompte général et définitif du marché qu'il fait signer contradictoirement par l'attributaire l'autorité des marchés publics (MINMAP)et le Maître d'Ouvrage, ce décompte dont le modèle comprend :</p> <ul style="list-style-type: none">- le décompte final- l'acompte pour solde- la récapitulation des acomptes mensuels <p>La signature du décompte général et définitif sans réserve par l'attributaire, délie définitivement les parties et met fin au marché, sauf en ce qui concerne les intérêts moratoires</p>

MENGANG le 31 Janvier 2022

Le MAIRE

AYIA Gabriel bienvenu

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION ...

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°00002/AAMI/MINEPDED/DAG/SDBMM/SM/2022 DU 22 JANVIER 2022 POUR LA CONSTITUTION DE LA LISTE RESTREINTE DES CABINETS D'ETUDES DEVANT PARTICIPER A L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DE L'ETUDE DIAGNOSTIQUE DE LA QUALITE DE L'AIR DANS LES VILLES DE DOUALA ET YAOUNDE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Contexte

Dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'environnement et de la protection de la nature, dans une perspective de développement durable. Le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable, lance le présent Appel à Manifestation d'Intérêt, pour la constitution de la liste restreinte des cabinets d'études devant participer à l'appel d'offres international restreint pour l'étude diagnostique de la qualité d'air dans les villes de Douala et Yaoundé.

En effet, l'objectif globale de la prestation est de réaliser une étude diagnostique de la qualité de l'air dans les villes de Douala et de Yaoundé en vue de protéger l'environnement et la santé humaine.

De façon spécifique, il sera question de :

- Faire un état des lieux de la qualité de l'air ;
- Evaluer l'impact de la qualité de l'air sur l'environnement et santé humaine ;
- Élaborer un plan d'action pragmatique pour la réduction des émissions atmosphériques et la gestion de la qualité de l'air dans chaque ville.

2. Participation et origine

La participation à cet appel à manifestation d'intérêt est ouverte à toute société, entreprise, Bureau d'études installés au Cameroun ou ailleurs et ayant une expérience avérée dans le domaine faisant l'objet de la consultation.

3. Financement

La présente activité est financée par le Budget du Compte Spécial d'Affectation du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED).

4. Remises des offres

Les dossiers, rédigés en français ou en anglais en six (6) exemplaires dont un (1) original et cinq (5) copies marquées comme tels, devront être déposés sous pli fermé au Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable sis à l'Immeuble Ministériel N°2, 7ème étage, porte 704 ou 708, au plus tard **le 2 mars 2022 à 15 heures.**

Les enveloppes devront porter la mention « APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°00002/AAMI/MINEPDED/DAG/SDBMM/SM/2022 DU 21 JANVIER 2022 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DE LA REALISATION DE L'ETUDE DIAGNOSTIQUE DE LA QUALITE DE L'AIR DANS LES VILLES DE YAOUNDE ET DE DOUALA »

5. Composition du dossier

Le dossier de manifestation présenté en un volume avec intercalaires comportera les pièces administratives et techniques suivantes :

a) Pièces administratives :

- Une lettre de motivation dûment signée par le représentant légal de l'entreprise ;
- Une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
- Une attestation de non redevance ;
- Une attestation de domiciliation bancaire ;
- Une attestation de localisation ;
- Une copie du registre de commerce.

b) Pièces techniques :

- Une note de présentation de la structure (plaquette, personnel, patrimoine, standing, etc.) ;
- Les CV dûment datés et signés des principaux responsables de l'entreprise, assortis des copies certifiées des diplômes ;
- Les références pertinentes des trois dernières années assorties des pièces justificatifs (Extraits des contrats, lettres commandes, marchés, attestations de service fait, procès-verbaux de réception etc.) ;
- Les moyens logistiques et matériels ;
- Tout autre atout de son choix

6. Critères d'évaluation

Les dossiers seront évalués suivant les critères éliminatoires et essentiels suivants :

Critères éliminatoires :

- Absence d'une pièce demandée ;
- Pièces administratives invalides ;
- Fausses déclaration ou pièces falsifiées ;
- Note technique inférieure à 70% ;

Critères essentiels

- Présentation générale de l'offre du candidat (10 points).
- Expérience générale dans le domaine des services et prestations intellectuelles (références assortis de justificatifs), 10 points par référence, soit 40 points au total ;
- Expérience spécifique dans le domaine de la qualité d'air (références assortis de justificatifs), 10 points par référence, soit 40 points au total.
- Les moyens logistiques et matériels (10points).

7. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus au Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable sis à l'Immeuble Ministériel N°2, 7^{ème} étage, porte 704 ou 708.

YAOUNDE le 21 Janvier 2022

Le *MINISTRE*

HELE Pierre

COMMUNE DE FONGO TONGO

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 03/AONO/SG/CIPM /2022 DU 27/01/2022 POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'EXTERIEUR DU C M A DE FONGO - TONGO DEPARTEMENT DE LA MENOUA REGION DE L'OUEST, EN PROCEDURE D'URGENCE FINANCEMENT BIP- EXERCICE 2022

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2022, le MAIRE DE LA COMMUNE DE FONGO - TONGO : MAITRE D'OUVRAGE lance un Appel d'Offres National Ouvert, pour les TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'EXTERIEUR DU C M A DE FONGO - TONGO

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent notamment :

- terrassement ;
- fondations ;
- maçonnerie - élévation ;
- charpente - couverture ;
- menuiserie métallique ;
- menuiserie bois ;
- plomberie sanitaire ;
- électricité ;
- peinture ;
- VRD ;
- DIVERS.

3. Cout Prévisionnel

18.360.000 fcfa

4. Participation et origine

La participation à cette consultation est ouverte aux P.M.E de droit camerounais ayant une expérience avérée dans le domaine concerné. Une préférence sera accordée aux soumissionnaires résidant ou ayant réalisé des opérations similaires à proximité du lieu d'exécution des travaux.

5. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par les BUDGET BIP- EXERCICE 2022

6. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès des Services du Maître d'Ouvrage à la Mairie de FONGO - TONGO.

7. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès des Services du Maître d'Ouvrage à la Mairie de FONGO - TONGO dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement au Trésor Public de la somme non remboursable de **quarante mille (40.000) francs CFA** représentant les frais d'achat du dossier.

8. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en anglais ou en français, en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tel, devra parvenir dans les services du Maître d'Ouvrage, notamment à la Mairie de FONGO - TONGO au plus tard le **23/02/2022 à 10 HEURES**, heure locale et devra porter la mention :

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 03/AONO/SG /CIPM/2022 DU 27/01/2022 POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'EXTERIEUR DU C M A DE FONGO - TONGO, DEPARTEMENT DE LA MENOUA, REGION DE L'OUEST EN PROCEDURE D'URGENCE

9. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution des travaux qui court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer l'exécution du présent marché est fixé suivant le tableau ci-dessus

10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres, d'un montant de 367 200 FCFA

11. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre, agréée par le MINFI, sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du dossier d'appel d'offres, entraînera le rejet de l'offre.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres aura lieu le **23/02/2022 dès 11 heures** précises, dans la salle de réunion de la COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DE LA COMMUNE DE FONGO TONGO.

L'ouverture des plis se fera en un temps et en trois étapes :

- 1er étape: Ouverture de l'enveloppe A contenant les pièces administratives (volume 1),
- 2eme étape: Ouverture de l'enveloppe B contenant les offres techniques (volume 2)
- 3éme étape: Ouverture de l'enveloppe C contenant les offres financières (volume 3).

Tous les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne dûment mandatée (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

13. Critères d'évaluation

1. Principaux critères d'évaluation :

Les offres seront évaluées selon les principaux critères suivants :

11. Principaux critères d'évaluation :

Les offres seront évaluées selon les principaux critères suivants :

A/ Critères éliminatoires

- Omission dans l'offre d'un prix unitaire quantifié ;
- Absence de la caution de soumission au terme du dépouillement ;
- Toute offre ayant obtenue moins de (70%) des critères essentiels à l'issue de l'analyse technique ;
- Fausse déclaration, pièce falsifiée ou caution scannée ;
- Non présentation d'une pièce administrative après le délai accordé par la commission.
- Avoir un marché en cours d'exécution lors de deux dernières année

B/ Critères essentiels

- Références de l'entreprise dans les réalisations similaires ;
- Présence d'une attestation de visite du site ;
- Expérience du soumissionnaire ;
- Personnel d'encadrement ;
- Méthodologie d'exécution, planning, rapport de visite du site ;
- Attestation de surface financière (minimum égal au montant de l'offre) ;
- Qualité du personnel ;
- Moyens logistiques et matériel ;
- Présentation générale de l'offre.,

2. Principaux critères de qualification

Cette évaluation se fera de manière purement positive (oui) ou négative (non) avec un seuil de 70% pour l'ensemble desdits critères essentiels pris en compte.

14. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire qui aura proposé l'offre la moins disante, conforme pour l'essentiel aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, ayant satisfait à 100% des critères éliminatoires et au moins 70% des critères essentiels.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une période de soixante (60) jours, à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus dans les services du Maître d'Ouvrage, notamment à la Mairie de FONGO - TONGO auprès du Secrétariat et numéro de téléphone 696.52.58.15.

FONGO-TONGO le 27 Janvier 2022

Le MAIRE

WAMBA NJOYA Gaëtan

COMMUNE DE FONGO TONGO

AVIS D'APPEL D'OFFRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 01/AONO/CFT/CIPM /2022 DU 27/01/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU MAGASIN DE STOCKAGE DE MESSONG DANS LA COMMUNE DE FONGO-TONGO EN PROCEDURE D'URGENCE. FINANCEMENT : BIP 2022

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2022, le MAIRE DE LA COMMUNE DE FONGO-TONGO ; MAITRE D'OUVRAGE lance pour le compte de la Commune de FONGO-TONGO un Appel d'Offres National Ouvert, pour les travaux de construction du MAGASIN DE STOCKAGE DE MESSONG

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent notamment :

- Travaux préparatoires ;
- Terrassements ;
- Fondations ;
- Maçonnerie - élévation ;
- Charpente - couverture ;
- Enduits et revêtements ;
- Menuiserie bois, métallique et alu ;
- Electricité ;
- Peinture ;
- VRD et Assainissement ;
- Mise sur pied du comité de gestion et équipements/supports de stockage.

3. Cout Prévisionnel

Montant: 23 000 000 (FCFA)

4. Allotissement

Cet Appel d'Offres est constitué d'un (01) lot

5. Participation et origine

La participation à cette consultation est ouverte aux P.M E de droit camerounais ayant une expérience avérée dans le domaine concerné.

6. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par les Fonds BIP 2022.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès des Services du Maître d'Ouvrage à la Mairie de FONGO-TONGO auprès du Secrétaire Général de la Commune de Fongo-Tongo (Tél. 696 525 815).

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès des Services du Maître d'Ouvrage à la Mairie de FONGO-TONGO auprès du Secrétaire Général de la Commune de Fongo-Tongo (Tél. 696 525 815) dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement à la Recette Municipale de Fongo-Tongo la somme non remboursable de **46 000 (quarante-six mille) FCFA** représentant les frais d'achat du dossier.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en anglais ou en français, en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tel, devra parvenir dans les services du Maître d'Ouvrage, notamment à la Mairie de FONGOTONGO au plus tard le **21/02/2022 à 10 heures**, heure locale et devra porter la mention :

**« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°01/AONO/CFT/CIPM/2022 du 27/01/2022
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU MAGASIN DE STOCKAGE
DE MESSONG DANS LA COMMUNE DE FONGO-TONGO.
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

10. Délai de Livraison

Le délai maximum d'exécution des travaux qui court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer l'exécution du présent marché est fixé à 90 jours

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres, d'un montant de **460 000 (FCFA)**

12. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre, agréée par le MINFI, sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du dossier d'appel d'offres, entraînera le rejet de l'offre.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres aura lieu le **21/02/2022 dès 11 heures précises**, par la Commission Interne de Passation des Marchés dans la Salle des Actes de la COMMUNE DE FONGO-TONGO.

L'ouverture des plis se fera en un temps et en trois étapes :

- 1er étape; Ouverture de l'enveloppe A contenant les pièces administratives (volume 1),
- 2eme étape: Ouverture de l'enveloppe B contenant les offres techniques (volume 2)
- 3ème étape: Ouverture de l'enveloppe C contenant les offres financières (volume 3).

Tous les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne dûment mandatée (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

1. Principaux critères d'évaluation :

Les offres seront évaluées selon les principaux critères suivants :

A/ Critères éliminatoires

- Omission dans l'offre d'un prix unitaire quantifié ;
- Absence de la caution de soumission au terme du dépouillement ;
- Toute offre ayant obtenue moins de (70%) des critères essentiels à l'issue de l'analyse technique ;
- Fausse déclaration, pièce falsifiée ou caution scannée ;
- Non présentation d'une pièce administrative après le délai accordé par la commission.
- Avoir un marché en cours d'exécution lors de deux dernières année

B/ Critères essentiels

- Références de l'entreprise dans les réalisations similaires ;

- Présence d'une attestation de visite du site ;
- Expérience du soumissionnaire ;
- Personnel d'encadrement ;
- Méthodologie d'exécution, planning, rapport de visite du site ;
- Attestation de surface financière (minimum égal au montant de l'offre) ;
- Qualité du personnel ;
- Moyens logistiques et matériel ;
- Présentation générale de l'offre.

2.Principaux critères de qualification

Cette évaluation se fera de manière purement positive (oui) ou négative (non) avec un seuil de 70% pour l'ensemble desdits critères essentiels pris en compte.

Le marché sera attribué au soumissionnaire qui aura proposé l'offre la moins disante, conforme pour l'essentiel aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, ayant satisfait à 100% des critères éliminatoires et au moins 70% des critères essentiels.

15. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus dans les services du Maître d'Ouvrage, notamment à la Mairie de FONGO-TONGO secrétariat général auprès du Secrétaire Général de la Commune de FONGO-TONGO (Tél. 696 525 815).

FONGO-TONGO le 27 Janvier 2022

Le MAIRE

WAMBA NJOYA Gaëtan

COMMUNE DE FONGO TONGO

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT02/AONO/C-FT/CIPM/2022 DU 27/02/2022 , POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DES ECOLES PUBLIQUES DE MENAH-BILINGUE DE LETHIOP-MEGUEU-FOSSONG-ELLELEM EN PROCEDURE D'URGENCEFINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP), EXERCICES 2022

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la commune de Fongo-Tongo (Autorité Contractante) lance pour le compte de la commune de Fongo-Tongo et sur financement du Budget d'Investissement Public exercice 2022, un appel d'offres national ouvert pour réhabilitation des écoles publiques de MENAH-BILINGUE DE LETHIOP- MEGUEU- FOSSONG ELLELEM

2. Consistance des prestations

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres comprennent tous les corps d'état prévus au cadre du devis quantitatif et estimatif, notamment ;

- Lot 100 : Travaux préliminaires
- Lot 200 : Maçonnerie, élévations
- Lot 300 : Charpente, plafonnage et couverture
- Lot 400 : Peinture

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de ces travaux est de **Vingt millions (20 000 000) de francs CFA.**

4. Allotissement

Sans objet.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises installées au Cameroun, justifiant de bonnes aptitudes en matière de travaux de construction et réhabilitation de bâtiment.

6. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres National Ouvert sont financées par le budget d'investissement Public, exercice 2022 , Imputation

7. Consultation du Dossier

Le dossier d'Appel d'offres peut être consulté aux heures ouvrables dès publication du présent Avis dans les Services de la commune de Fongo-Tongo.

8. Acquisition du Dossier

Dès publication du présent avis, le dossier peut être obtenu à la commune de Fongo-Tongo, sur présentation d'une quittance de versement de la somme non remboursable, de **quarante mille (40 000) FCFA**, payable à la recette municipale de Fongo-Tongo contre quittance au titre des frais d'achat de dossier.

9. Remises des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais, en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marquées comme tels, seront placées sous pli cacheté et scellé, sans aucune indication sur l'identité du soumissionnaire, et déposées à la Mairie de Fongo-Tongo, le **23/02/2022 à 10 heures** ; heure locale et devront porter la mention suivante :

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 02/AONO/C-FT/CIPM/2022 DU 27/01/2022 , POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DES
ECOLES PUBLIQUES DE IVIENAH-BILINGUE DE LETHIOPMEGUEU- FOSSONG ELLELEM DANS
L'ARRONDISSEMENT DE FONGO-TONGO
FINANCEMENT ; BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, EXERCICE 2022 EN PROCEDURE D'URGENCE
A N'OUVRIRE QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».**

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour l'exécution des prestations objet du présent Appel d'Offres est de Quatre (04) mois à compter de la notification de l'Ordre de Service de démarrage de celles-ci.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de quatre cent mille (400 000) de francs CFA, établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Gouverneur, Préfet, Sous-préfet), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre.

NB ; Les chèques, même certifiés, ne sont pas acceptés en lieu et place des cautions de soumission.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis sera faite en un (01) temps et en trois étapes :

- 1ère étape : Ouverture de l'enveloppe A contenant les pièces administratives (Volume I),
- 2ème étape : Ouverture de l'enveloppe B contenant les pièces techniques (Volume II),
- 3ème étape : Ouverture de l'enveloppe C contenant l'offre financière (Volume III)

Cette ouverture aura lieu le **23/02/2022 à partir de 11 heures** à la commune de Fongo-Tongo par la Commission Interne de Passation des Marchés, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

1 Critères éliminatoires

- Omission dans l'offre d'un prix unitaire quantifié ;
 - Absence de la caution de soumission au terme du dépouillement ;
 - Toute offre ayant obtenue moins de (70%) des critères essentiels à l'issue de l'analyse technique ;
 - Fausse déclaration, pièce falsifiée ou caution scannée ;
 - Non présentation d'une pièce administrative après le délai accordé par la commission.
 - Avoir un marché en cours d'exécution lors de deux dernières années
 - Absence d'un rapport détaillé de visite des différents sites (04 écoles) en conformité avec les tâches à exécutées
- NB : pour ce marché spécifique.

2. Critères essentiels

Les offres techniques seront notées suivant les critères essentiels ci-après :

N° Activité

Appréciation Oui/Non

- A Personnel d'encadrement (référence, qualification et CV)
- B les références de l'entreprise
- C la disponibilité du matériel et des équipements essentiels
- D Délai d'exécution
- E l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières

Les détails sont indiqués dans la grille d'évaluation des offres.

15. Attribution

L'autorité contractante attribuera le marché au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins disante et remplissant les capacités financières, techniques et administratives requises résultant des critères dits essentiels ou ceux éliminatoires.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus à la commune de Fongo-Tongo aux heures ouvrables

FONGO-TONGO le 27 Janvier 2022

Le ADJOINT AU MAIRE

WAMBA NJOYA Gaëtan

COMMUNE DE FONGO TONGO

AVIS DE CONSULTATION N° 01 /AC/C. F-T/CIPM/2022 DU 27/01/2022 POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL DES FORMATIONS SANITAIRES DANS LA COMMUNE DE FONGO-TONGO.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la commune de Fongo-Tongo (Autorité Contractante) lance pour le compte de la commune de Fongo-Tongo et sur financement du Budget d'Investissement Public exercice 2022. une demande de cotation pour l'équipement en matériel médical des formations sanitaires dans la commune de Fongo-Tongo,

2. Consistance des prestations

Equipement en matériel médical des formations sanitaires dans la commune de Fongo-Tongo.

3. Cout Prévisionnel

31 640 000 (Trente un Millions six cent quarante) francs CFA

4. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à égalité de conditions aux entreprises de droit camerounais ayant une expérience avérée.

5. Financement

BIP

6. Consultation du Dossier

Un dossier de demande de cotation incluant les conditions de soumission, un descriptif des travaux et les conditions contractuelles envisagées, est mis à la disposition des éventuelles entreprises soumissionnaires par l'Autorité Contractante (Le Maire de la commune de Fongo-Tongo) Le dossier de Demande de Cotation peut être consulté au Service des marchés de la Mairie de Fongo-Tongo

7. Acquisition du Dossier

Le dossier de Demande de Cotation peut être retiré au Service des marchés de la Mairie de Fongo-Tongo contre présentation d'une quittance de versement de la somme non remboursable de **50 000 (cinquante mille) FCFA** à la Recette municipale de Fongo-Tongo. dès publication de la présente demande de consultation, tous les Jours ouvrables, entre 7h heures 30 et 15 heures 30.

8. Remises des offres

Le **21/02/2022 à 10 heures** à la Mairie de Fongo-Tongo

9. Delai de Livraison

60 JOURS

10. Cautionnement Provisoire

632 800 (six cent deux mille huit cent) francs CFA

11. Ouverture des Plis

Le **21/02/2022 à 11 heures** à la salle des actes de la mairie de Fongo-Tongo

12. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

1. Absence de prospectus pour le matériel médical.
2. Obtenir une note inférieure à 70% sur les critères essentiels.
- J. Absence de caution de soumission
4. Absence d'une pièce administrative
5. Fausses déclarations, Pièce falsifiée ou scannée
6. Non-respect du délai d'exécution prescrit
7. Avoir un marché en cours d'exécution lors des deux dernières années

Critères essentiels

- Références de l'entreprise
- Qualification du personnel
- Capacité d'autofinancement
- Présentation générale des offres

13. Attribution

L'autorité contractante attribuera le marché au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins disante et remplissant les capacités financières, techniques et administratives requises résultant des critères dits essentiels ou ceux éliminatoires.

Les soumissionnaires présentant des offres aberrantes seront disqualifiés suivant la procédure réglementaire prescrite, à savoir l'obtention de l'avis de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), après avoir, au préalable, interrogé le soumissionnaire concerné.

14. Durée Validité des Offres

L'offre restera valable pendant une période de **90 (Quatre-Vingt-Dix) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres

15. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la mairie de Fongo-Tongo au Tél : 696 52 52 18 dès publication de la présente demande de cotation.

FONGO-TONGO le 27 Janvier 2022

Le ADJOINT AU MAIRE

WAMBA NJOYA Gaëtan

COMMUNE DE NKONGSAMBA 1ER

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE N°001/AONR/CAN LER/CDPM/2022 DU 12/01/2022 POUR LA SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE DES TRAVAUX DE REVETEMENT DE LA FACADE, DE CONSTRUCTION DE LA CLOTURE, ET EQUIPEMENTS CONNEXES DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA LER

FINANCEMENT

FONDS SPÉCIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE (FEICOM) , COMMUNE DE NKONGSAMBA 1ER

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 1e', Maître d'ouvrage et Autorité Contractante, lance en procédure d'urgence un Appel d'Offres National Restreint **LA SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE DES TRAVAUX DE REVETEMENT DE LA FACADE, DE CONSTRUCTION DE LA CLOTURE, ET EQUIPEMENTS CONNEXES DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA 1er** dans la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 1ER Département du Mounjo, Région du Littoral.

2. Consistance des prestations

Le Cocontractant devra:

- Surveiller et contrôler les travaux (finition du gros oeuvre et du second oeuvre) ;
- Proposer à la signature du Chef de Service du marché des ordres de services nécessaires à la bonne exécution des travaux;
- Veiller à l'assurance de la qualité et à l'application des mesures de protection de l'environnement;
- Veiller à l'établissement des plans de récolement
- Elaborer un Plan Action de la Maîtrise d'oeuvre et le transmettre au FEICOM pour avis de non objection après validation par l'Ingénieur au plus 20 jours avant le démarrage des prestations. Les prestations du titulaire sont définies de manière plus détaillée dans les Termes de Références.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel est de **vingt-six millions cinq cent trente-sept mille franc (26 537 000)**.

4. Allotissement

Les prestations sont réparties en un lot unique

5. Participation et origine

La participation est restreinte aux Bureaux d'Etudes Techniques de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de la surveillance et du contrôle des travaux de construction des bâtiments.

6. Financement

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres, sont financées par le Budget du FEICOM. Le coût prévisionnel est de **vingt-six millions cinq cent trente-sept mille franc (26 537 000)**.

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Service du Maire de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba lei, Tel : 696 84 96 77, dès publication du présent avis.

Administration au nom de laquelle sera conclu le marché

A l'issue de l'examen des offres des soumissionnaires et du choix de l'attributaire par l'Autorité Contractante, le marché sera conclu entre celui-ci et l'Autorité Contractante qui est le Maire de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba ter.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu aux heures ouvrables au Secrétariat du Maire de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba le', Tel : 696 84 96 77 dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **50 000 (cinquante mille) francs CFA** payable à la Recette Municipale de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba le' sise à Nkongsamba.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra être déposée contre récépissé, sous plis fermés, et devra parvenir au Secrétariat du Maire de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba le', Tel : 696 84 96 77, au plus tard le **02/02/2022 à 12 heures**, heure locale, et devra porter la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°001/AONR/CAN 1er/CDPM/2022 du 12/01/2022
POUR LA SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE DES TRAVAUX DE REVETEMENT DE LA FACADE, DE
CONSTRUCTION DE LA CLOTURE, ET EQUIPEMENTS CONNEXES DANS LA COMMUNE
D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA 1er
« A N'OUVRIER QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT**

Présentation des offres :

Les documents constituant l'offre seront répartis en trois volumes ci-après, placés sous double enveloppe dont :

- L'enveloppe A contenant les Pièces administratives (volume 1) et l'Offre technique (Volume 2)
- L'enveloppe B contenant l'Offre financière (Volume 3).

Toutes les pièces constitutives des offres (Enveloppes A et B), seront placées dans une grande enveloppe extérieure scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause.

Les différentes pièces de chaque offres seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de même couleur.

10. Délai de Livraison

Le délai global d'exécution du marché est de **Sept (07) mois** calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de_ commencer les prestations.

11. Cautionnement Provisoire

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministre en charge des Finances et dont le montant est de **cinq cent cinquante mille (550 000) Francs CFA**.

Le cautionnement provisoire, devra être valide quatre-vingt-dix(90) jours, à compter de la date limite de remise des offres.

L'absence du cautionnement provisoire dans un dossier de soumission entraîne l'élimination de l'offre.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au-delà du trentième (30e) jour après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

Les chèques bancaires même certifiés ne sont pas acceptés en lieu et place du cautionnement provisoire.

12. Recevabilité des Offres

Les offres ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière des offres administratives et techniques seront irrecevables oute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission établie selon le modèle proposé dans le DAO et délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances, valable pendant trente (30) jours au-delà du délai de validité des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois à la date initiale de remise des offres.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces des Offres Administratives, Techniques et Financières aura lieu le **02/02/2022 à 13 Heures** précises, par la Commission Départementale de Passation des Marchés (CDPM) du Moungo, dans la salle de conférence de la Préfecture de Nkongsamba.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires :

Pièces administratives :

- a) Absence de la caution de soumission
- b) Pièce falsifiée ou non authentique.

Offre technique :

- a) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés;
- b) Note technique inférieur à 70/100 ;
- c) Absence d'une Note méthodologique d'exécution des prestations.

Offre financière :

- a) Pièces non conformes ;
- b) Omission dans l'offre financière, d'un prix unitaire quantifié ;
- c) Absence d'un sous détail des prix
- d) Absence d'une attestation de capacité de préfinancement au moins égale à 5 000 000 FCFA

Critères essentiels

Les offres techniques seront notées en fonction des critères essentiels ci-après :

Qualification des experts affectés à l'opération sur 50 points ; Expérience du BET sur 30 points ;

Moyens techniques et matériels sur 20 points ;

A l'issue de l'examen des offres administratives et techniques, seules les offres financières des soumissionnaires qui auront présenté une offre administrative conforme et obtenu une note en capacité technique supérieure ou égale à 70 points

sur 100 seront analysées.

Les offres financières

Il sera attribué aux offres financières de chaque entreprise, une note financière, calculée de la manière suivante :

NFi MMD X 100

MS

Avec NFi = Note financière, MMD = Montant de l'offre la moins disante, MS = montant évalué du soumissionnaire

La note finale (NF) de chaque soumissionnaire sera obtenue de la manière suivante :

$Nt \times 60 + NFix40$

$NF = \frac{Nt \times 60 + NFix40}{100}$, avec NF = Note finale ; Nt = Note technique

100

15. Attribution

Le Maître d'ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre a été conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui a soumis l'offre évaluée la mieux disante, c'est —à- dire celle ayant obtenu la note finale (NF) la plus élevée.

Le Maître d'ouvrage pourra rejeter les offres anormalement basses, sous réserve que le candidat ait été invité à fournir des justifications par écrit, mais jugées inacceptables.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant quatre -vingt- dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès des services du Maître d'Ouvrage à la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 1ER, Service Technique d'Aménagement et de Développement Urbain d'Arrondissement de Nkongsamba 1er Tel : 696 84 96 77

NKONGSAMBA le 12 Janvier 2022

Le MAIRE

EL HADJ OUMAROU

MINISTÈRE DES PETITES MOYENNES ENTREPRISES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

**AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION
D'INTERETN°_001/ASMI/MINPMEESA/SG/DAG/SDBMM/SM/2022 DU 27 JANVIER 2022 RELATIF AU
RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ÉTUDES POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION DE LA MAISON DE L'ARTISANAT DANS L'ARRONDISSEMENT DE NDIKINIMEKI.**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Contexte

Le Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat se propose de procéder, pour le compte de son département ministériel à un Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt, à l'attention des entreprises et bureaux d'études en vue du recrutement d'un bureau d'études pour la maîtrise d'œuvre du projet de construction de la maison de l'artisanat dans l'arrondissement de Ndikinimeki.

2. Participation et origine

La participation au présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt est ouverte aux entreprises et bureaux d'études installés au Cameroun.

3. Financement

BIP MINPMEESA, exercice 2022.

4. Remises des offres

Le dossier de manifestation d'intérêt sera rédigé en français ou en anglais et en cinq (05) exemplaires dont un (01) original et quatre (04) copies marqués comme tel. Ils seront présentés dans une enveloppe extérieure anonyme qui devra porter la mention :

« AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET N°001/ASMI/MINPMEESA/SG/DAG/SDBMM/SM/2022 DU_27 JANVIER 2022_ RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ÉTUDES POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA MAISON DE L'ARTISANAT DANS L'ARRONDISSEMENT DE NDIKINIMEKI.

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

Les enveloppes intérieures anonymes devront contenir deux (02) enveloppes cachetées :

Une première enveloppe cachetée dite « enveloppe A »marquée comme telle, portant la mention « dossier administratif » ;

Une deuxième enveloppe cachetée dite « enveloppe B »marquée comme telle, portant la mention « dossier technique».

REMISE DES OFFRES.

Chaque offre devra parvenir au Service des Marchés du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat, au plus tard le 17 FEVRIER 2022 à 11 heures précises.

5. Composition du dossier

Les candidats à cet Appel à Manifestation d'Intérêt devront fournir en cinq (05) exemplaires, dont un (un) original et quatre (04) copies marqués comme tel, les pièces ci-après, dont le dossier est présenté en deux (02) volumes :

Volume 1 : dossier administratif et fiscal

Le volume 1 comprendra impérativement les documents administratifs ci-après (en originaux et copies certifiées conformes en cours de validité) conformément à la réglementation en vigueur au Cameroun :

Une lettre de déclaration de manifestation d'intérêt du candidat faisant apparaître sa raison sociale, son adresse et, le cas échéant les pouvoirs délégués au(x) signataire(s).

Une attestation de non-redevance.

Une attestation de non exclusion des marchés publics (ARMP).

Une attestation de non faillite délivrée par le Greffe du Tribunal de Première Instance du domicile.

Le registre de commerce.

Une déclaration sur l'honneur de n'avoir jamais abandonné une prestation.

Une attestation de soumission pour CNPS (original).

Ces pièces doivent être soit en originaux soit en photocopies certifiées conformes aux originaux. L'absence d'une de ces pièces disqualifie automatiquement le dossier du soumissionnaire.

Volume 2 : dossier technique.

Le dossier technique devra comprendre :

La présentation de l'entreprise ou du BET ;

La compréhension de la mission –méthodologie ;

L'organigramme ;

Le programme d'intervention prévisionnel ;

L'organigramme prévisionnel des travaux ;

La liste du personnel clé à mettre en œuvre dans le cadre de la mission et ses attributions ;

Le curriculum vitae (CV) de l'ensemble du personnel ;

Les copies certifiées conformes de leurs diplômes ;

L'attestation d'inscription à différents ordres professionnels ;

Les références du candidat (le bureau présentera ses références dans un tableau synoptique faisant ressortir la date de réalisation, la prestation réalisée, le coût et le bénéficiaire) ;

Les contrats ou les bons de commandes, les procès-verbaux de réception se rapportant aux prestations effectuées, ainsi que tous autres documents susceptibles de faciliter une meilleure compréhension et la justification des prestations réalisées ;

La description des locaux et le plan de localisation ;

La liste des moyens logistiques dont dispose le candidat pour la réalisation de la mission ; il devra soit justifier de la propriété des moyens logistiques et matériel nécessaires à la réalisation des prestations, soit fournir des garanties d'une éventuelle location ;

Le soumissionnaire devra disposer ou s'engager à embaucher avant le début des prestations, le personnel technique compétent et nécessaire à la bonne exécution des missions. Le minimum d'équipe à mobiliser est la suivante :

Chef de mission : Ingénieur de génie civil (Bac+3 au moins) ayant au moins 05 ans d'expérience générale dans le domaine des études et contrôle des constructions des bâtiments et équipements collectifs, inscrits à l'ordre (ONIGC).

Ingénieur de suivi : Technicien Supérieur des travaux de génie civil (Bac + 2 ou plus) disposant d'au moins 05 ans d'expérience générale dans le domaine des études et du suivi des constructions des bâtiments et équipements collectifs.

En plus des personnels clés, le consultant devra en fonction de sa méthodologie proposer un personnel d'appui que la commission devra apprécier en fonction de son offre.

6. Critères d'évaluation

a-Critères éliminatoires.

- Dossier administratif incomplet, falsifié ou non conforme après 48 heures ;
- Offre technique incomplète ;
- Chef de mission n'étant pas un Ingénieur de génie civil (Bac+3 au moins) ayant au moins 05 ans d'expérience, inscrit à l'ordre (ONIGC) ;
- Note technique inférieure à 70 points sur 100.

b-Critères essentiels.

- Présentation générale des offres (5 points).
- Organisation du consultant et méthodologie (20 points).
- Qualification et expérience du personnel (50 points).
- Références du soumissionnaire (20 points).
- Moyens logistiques et matériels (5 points).

Seuls les candidats ayant totalisé à l'issue de l'évaluation une note technique supérieure ou égale à soixante-dix (70) points sur cent seront pré-qualifiés pour l'Appel d'Offres Restreint.

7. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables à l'Immeuble ministériel dit « Immeuble ministériel N° 1 », quinzième étage, porte n° 15T02, Service des Marchés du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat, Téléphone : 222 22 40 60, B.P: 6096 Yaoundé.

8. Evaluation et publication des resultats

Les entreprises ou bureaux d'études techniques ayant obtenu une note supérieure ou égale à soixante-dix (70) points sur cent (100) seront consultés dans le cadre de l'Appel d'Offres Restreint.

YAOUNDE le 27 Janvier 2022

Le **MINISTRE**

BASSILEKIN III Achille

PUBLICITÉ

Service e-JDM JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Personne Morale

Société :

Secteur d'activité :

Représentant

ou

Point Focal

Civilité : Mme Mr

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Personne Physique

Civilité : Mme Mr

Nom :

Prénom :

Profession :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Localisation

Pays : Ville :

Adresse (**): B.P. :

Tél. (*) : Fax :

E-mail (*) :

Site web :

Option d'Abonnement

- Annuel 49.000 FCFA TTC
- Semestriel 25.000 FCFA TTC
- Trimestriel 15.000 FCFA TTC
- Mensuel 10.000 FCFA TTC

Moyen de paiement

Par virement ou versement dans les comptes ci-dessous :

BICEC : Compte n° 97568660005/16
Banque Atlantique : Compte n° 9510173000510
SCB-Cameroun : Compte n° 9000019311691
EXPRESS UNION : Compte n° 1190008943026
CCEC-SA : Compte n° 100-017265-314-30

Le service est activé dès réception à l'adresse billing@armp.cm, d'une copie du reçu de paiement de frais d'abonnement.

Tout paiement sera automatiquement précédé par une facture.

Pour toute assistance, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse support@armp.cm

(*) séparez les données multiples par les virgules.

(**) quartier, rue, etc....

LE JOURNAL DES MARCHÉS PUBLICS ELECTRONIQUE (e-JDM)

Contenu Riche

- Avis d'appel d'offres lancés
- Attributions effectuées
- Communiqués publiés

Cibles Variées

- Opérateurs économiques
- Investisseurs
- Partenaires Techniques et Financiers
- Administrations publiques et municipales

Exploitation Conviviale

- Recherche multicritères
- Personnalisation de votre JDM
- Accès et consultation faciles sur **Smartphone / Tablette / PC**

Personnalisable par les Abonnés

- Selon votre secteur d'activité
- Selon votre région d'intérêt et d'attrait
- Selon votre surface financière

 www.armp.cm



e-JDM, L'information accessible, l'information crédible, l'information utile...
La meilleure information sur les Marchés Publics !